

PROVINCE DE QUÉBEC
DÉPARTEMENT DES TERRES ET FORÊTS

RAPPORT

DU

Ministre des Terres et Forêts

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

Pour les douze mois expirés le 30 juin 1933

Imprimé par ordre de la Législature



QUÉBEC
RÉDEMPTE PARADIS, IMPRIMEUR DE SA MAJESTÉ

1933

RAPPORT
DU
Ministre des Terres et Forêts
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

POUR LES DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1933

A l'honorable M. H.-G. CARROLL,
Lieutenant-gouverneur de la Province de Québec.

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport du Ministère des Terres et Forêts, pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 1933.

TERRES PUBLIQUES

Au 30 juin 1932, la superficie des terres subdivisées en lots et disponibles était de 8,533,459 acres.

Depuis cette date jusqu'au 30 juin dernier 127,780 acres ont été subdivisées et 140,410 acres, par révocation et rétrocession de ventes sont redevenues la propriété de la Couronne. La superficie des terres subdivisées en lots disponibles se trouve donc maintenant de 8,801,649 acres.

Comme de ce total 206,819 acres ont été concédées pour fins agricoles, industrielles, etc., au 30 juin 1933 les disponibilités en lots de ferme se trouvaient de 8,594,830 acres.

La vente, les loyers des terres de la Couronne, l'administration des Biens des Jésuites et de la Seigneurie de Lauzon ont donné comme recettes, \$33,009.41.

SERVICE HYDRAULIQUE

Les revenus réalisés par la vente ou la location des lots de grève, de chutes d'eau, etc., se chiffrent à \$405,715.94.

COMMISSION DES EAUX COURANTES

Pour l'utilisation des eaux provenant des réservoirs Gouin, Allard, Sainte-Anne, Lac Kénogami, etc., nous avons perçu sous formes de redevances annuelles et de loyers, \$533,721.00.

BOIS ET FORÊTS

Les bois et forêts affermés à l'exploitation ont produit les revenus suivants: rentes foncières, \$407,852.18; droits de coupe pour bois exploités dans les concessions forestières affermées, \$1,019,276.77; amendes pour infractions aux règlements et intérêts accrus, \$25,787.53; primes de transfert, \$5,520.00; primes d'affermage de permis de coupe de bois, \$329,514.38; soit en tout, \$1,787,950.86.

DIVERS

Nous avons reçu, \$41,448.88 comme remboursements; réalisé \$8,877.00 des biens en déshérence. Les recettes de la Pépinière de Berthier s'élèvent à \$1,586.56, et \$3,152.72 proviennent de diverses sources, soit un grand total d'encaissements de \$2,815,462.37 durant l'année 1932-33 pour tous les services.

SERVICE DE LA PROTECTION

Nous avons dû agrandir notre champ d'action, car nombre de prospecteurs ont envahi le district de Chibougamou. Ceux-ci sont également très actifs dans l'Abitibi. La prudence nous fait un devoir de placer à ces endroits exposés un personnel d'expérience et un matériel de lutte approprié aux risques qui peuvent se présenter.

Le mouvement "du Retour à la terre" de colons le plus souvent peu au fait des dangers de l'incendie forestier et surtout des conditions atmosphériques anormales, nous ont forcé d'engager une main-d'oeuvre supplémentaire pour combattre, en certaines régions, des feux de forêt qui sévissaient.

Et pour rendre notre Service plus effectif, nous continuons à établir dans les différentes régions des stations météorologiques pour l'étude et la prévision des conditions atmosphériques.

HONORÉ MERCIER,

Ministre des Terres et Forêts.

INDEX DES APPENDICES

Nos	PAGES.
1. Liste des officiers et commis du Département des terres et forêts pour l'année se terminant le 30 juin 1933	3
2. Tableau de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de ferme et des terres retournées à la Couronne après révocation de vente, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1933.....	9
État détaillé pour l'année 1932-33.....	13
3. Tableau relatif aux terres octroyées par Lettres Patentes, du 1er juillet 1932 au 30 juin 1933, donnant la superficie totale des terres de la Couronne aliénées jusqu'à la dernière de ces dates.....	14
4. Tableau relatif aux lots de grève et en eau profonde concédés sous forme de bail, du 1er juillet 1932 au 30 juin 1933.....	15
5. État indiquant le nombre de Lettres Patentes émises chaque année depuis 1869; époque à laquelle l'on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.....	16
6. État des encaissements du Département des terres et forêts, pour les douze mois expirés le 30 juin 1933.....	19
7. État des dépenses du Département des terres et forêts, pour les douze mois expirés le 30 juin 1933.....	20

BOIS ET FORÊTS

8. Rapport annuel du Chef du Service Forestier.....	21
9. Rapport du Directeur de l'École des Gardes.....	63
10. Rapport annuel du Directeur de l'École Technique et de Papeterie des Trois-Rivières	67
11. Rapport des Examineurs des Mesureurs de Bois (1933).....	76
12. Liste des noms et adresses des candidats qui ont passé avec succès les examens de Mesureurs de Bois durant l'année 1933.....	77
13. Transfert de concessions forestières durant l'exercice 1932-33	78
14. Nomenclature des Réserves cantonales.....	79
15. Industrie de la pulpe et du papier dans la province de Québec depuis 1908.....	82
15.B Développement de l'Industrie de la pulpe et du papier dans la province de Québec et au Canada.....	83
15.A Prix des bois à pulpe et des pâtes à papier depuis 1908 à 1931, au Canada et dans Québec.....	84

Nos	PAGES
16. Bois vert et bois brûlé coupés sur les concessions forestières depuis 1921.....	85
16A. Permis d'expédition.....	86
16B. Permis d'expédition (Grand total).....	88
17. État des sommes perçues durant les douze mois finissant le 30 juin 1933 dans les divers districts.....	89
18. État des bois coupés sur les terres de la Couronne durant l'exercice 1931-1932.....	90
19. État des sommes perçues pour droits de coupe, rentes foncières, etc., durant l'année fiscale 1932-33.....	91
20. État comparatif des sommes perçues chaque année depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermages de coupe de bois, etc.....	92

PROTECTION DES FORÊTS

21. Rapport annuel du Chef du Service de la Protection des Forêts.....	95
--	----

ARPENTAGES

22. Rapport sur les opérations du Service des Arpentages pour les douze mois expirés le 30 juin 1933.....	127
23. Tableau des opérations d'arpentage définitivement acceptées pendant les douze mois expirés le 30 juin 1933.....	150

SERVICE HYDRAULIQUE

24. Rapport du Chef du Service Hydraulique, pour l'année finissant le 30 juin 1933...	153
---	-----

COMMISSION DE GÉOGRAPHIE DE QUÉBEC

25. Rapport de la Commission de Géographie de Québec.....	167
---	-----

RADIODIFFUSION

26. Rapport des Directeurs de "L'Heure provinciale".....	169
--	-----

APPENDICES

AU RAPPORT DU

Ministre des Terres et Forêts

POUR LES

DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1933

APPENDICE No 1

LISTE des officiers et commis du Département des Terres et Forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin, 1933.

Noms	Fonctions
Hon. Honoré Mercier.....	Ministre
F.-X. Lemieux.....	Sous-ministre
J.-A. Morin.....	Chef d'administration
Henri Boivin.....	Officier en loi
ARPENTAGES	
Georges Côté.....	Surintendant et Inspecteur des Arpentages
Charles Savary.....	Chef de Géodésie et Cartographie
F.-X. Fafard.....	Assistant-surintendant des Arpentages
Chs.-F. Chartré.....	Géographe et Dessinateur en chef
J.-Polydore Dutil.....	Arpenteur-Inspecteur
J.-M. Morency.....	Arpenteur
Pat. O'Sullivan.....	"
Chs. Caron.....	"
J.-R. Lachance.....	"
A. Dorval.....	Dessinateur Sr.
J.-C. Michaud.....	"
A.-M. Taché.....	"
O. Racine.....	"
H. Bélinge.....	"
Art. Dupont-Hébert.....	"
Ander. Montminy.....	Commis Intermédiaire
Gust. Chouinard.....	" "
Eug. Simard.....	" "
Edm. Patry.....	" "

APPENDICE No 1. — *Suite*

LISTE des officiers et commis du Département des Terres et Forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin, 1933.

Noms	Fonctions
ARPEMAGES (Suite)	
Alb. Graveline.....	Commis-mécanicien
Georges Landry.....	Photographe-mécanicien
J.-C. Michon.....	Commis en Général
Alp. Montminy.....	Dessinateur Jr.
Réal Dallaire.....	"
Fernand Frenette.....	"
Antoine Racine.....	"
Antoine Roy.....	"
Pierre Huot.....	"
Léopold Christin.....	" Nommé 1-3-33
H.-O. Fortier.....	Commis Jr. Décédé 3-2-33
G. Fiset.....	" Décédé 27-2-33
SERVICE HYDRAULIQUE	
Arthur Amos.....	Chef du Service Hydraulique
A.-B. Normandin.....	Asst-chef du Service Hydraulique
J.-R. Iatreille.....	Ingénieur Civil Sr.
J.-E. Roy.....	" "
A. Plamondon.....	Commis Intermédiaire
P.-S. Lefebvre.....	" "
F.-G. Bélinge.....	" "
Aurèle Lemieux.....	" "
François Laroche.....	Commis Jr.
Roland Pelletier.....	Sténo-dactylo Sr.

APPENDICE No 1. — *Suite*

LISTE des officiers et commis du Département des Terres et Forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin, 1933.

Noms	Fonctions
COMPTABILITÉ	
Théo. Giroux.....	Comptable en chef et Inspecteur-vérificateur
J.-R. Wright.....	Assistant-comptable
M.-L. Grégoire.....	Commis Sr.
Lucien Couture.....	"
L.-O. Campeau.....	"
Roméo Clavet.....	Commis Intermédiaire
J.-A. Gilbert.....	" "
J.-Alb. Dion.....	" "
Henri Gagnon.....	" "
Dalma Vincent.....	" "
Lorne Power.....	" "
J.-R. Godbout.....	Commis en Général
Maurice Trudel.....	" "
Gaston Giroux.....	" "
Georges Le Rouzès.....	Commis Jr.
SERVICE FORESTIER	
G.-C. Piché.....	Ingénieur en chef et Inspecteur général
Avila Bédard.....	Assistant-chef du Service Forestier
P.-R. Plamondon.....	Cartographe-archiviste
Wm. Delaney.....	Commis en chef
J.-Edouard Guay.....	Ingénieur-forestier
Fernand Boutin.....	" "
Frs. Ouellet.....	" "
Armand Fafard.....	" "

APPENDICE No 1. — *Suite*

LISTE des officiers et commis du Département des Terres et Forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin, 1933.

Noms	Fonctions
SERVICE FORESTIER (<i>suite</i>)	
L.-D. Tremblay.....	Commis en chef
Napoléon Patry.....	Commis Sr.
H. Talbot.....	Dessinateur Sr.
L.-E. Hall.....	Mesureur-Expert Nommé 1-10-32
Lucien Bédard.....	Commis Intermédiaire
Alfred Chabot.....	“ “
Wilfrid Guay.....	“ “
Alex. Lavoie.....	“ “
Léon Boulanger.....	“ “
Pierre Lanctôt.....	“ “
Frs. Warren.....	“ “
J.-A. Audette.....	“ “
Sylvio Drouin.....	“ “ Nommé 1-10-32
J.-A. Laberge.....	Agent des Bois
Mathias Noël.....	Dessinateur Jr.
C.-J. Godin.....	Mesureur-Inspecteur Sr.
Pierre Gervais.....	Sténo-dactylo Sr.
Mary Corbin (Mlle).....	“ “ Intermédiaire
Germaine Martel (Mlle).....	“ “ Jr.
Marie-Paule Rinfret (Mlle).....	Copiste Nommée 1-8-32
Louise Murphy (Mlle).....	“ Nommée 1-10-32

APPENDICE No 1 — *Suite*LISTE des officiers et commis du Département des Terres et Forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin, 1933

Noms	Fonctions
PROTECTION DES FORÊTS	
Henri Kieffer.....	Chef du Service de la Protection des Forêts
Henri Méthot.....	Assistant-chef du Service de la Protection des Forêts
St-Denys Prévost.....	Inspecteur en charge du Parc National
Isaie Nantais.....	Inspecteur des Stations Météorologiques
F.-N. Roche.....	Commis en chef
Arthur Bédard.....	Commis Sr.
William Jones.....	"
Raoul Lemay.....	"
Nap. Lemay.....	"
David Duchaine.....	"
A. Desrochers.....	Mécanicien
Léonide Dupont.....	Inspecteur Sr.
C.-H. Jolicoeur.....	Commis Int.
L.-C. Bédard.....	"
J.-R. Dupont.....	"
H. Kane.....	Commis Jr.
C. Bisset (Mme).....	Sténo-dactylo Int.
M.-J. Grenier (Mlle).....	Copiste
VENTES	
J.-H. Boisvert.....	Chef du Service des Ventes
Edm. Pouliot.....	Asst-chef du Service des Ventes
Roméo Graveline.....	Commis Sr.
A.-E. Simard.....	"
Ant.-C. Lavoie.....	Commis Intermédiaire
Jules Febvet.....	" "
Eug. Laliberté.....	" "
Marcel Malouin.....	Commis en Général

APPENDICE No 1. — *Suite*

LISTE des officiers et commis du Département des Terres et Forêts,
pour l'année se terminant le 30 juin, 1933.

Noms	Fonctions
ENRÉGISTREMENT	
J.-E. Samson.....	Régistraire
Hector Allard.....	Commis Intermédiaire
Emile Labrecque.....	Commis Jr.
COMMISSION DE GÉOGRAPHIE DE QUÉBEC	
J.-E. Beauchamp.....	Secrétaire
PAFETERIE	
Emm. Clavet.....	Commis Jr. en charge
Louis Trépanier.....	"
MESSAGERS	
Emile Cartier.....	Messenger Décédé 8-7-32
Léo. Dupuis.....	"
Ol. Fiset.....	"
Jos. Laliberté.....	"
Ph. Turgeon.....	"
C. Bédard.....	" Décédé 18-8-32
Léon-David Bernier.....	"
E. Paradis.....	"
Gérard Beaulieu.....	"
Nap.-A. Belleau.....	"
J.-L. Tardif.....	"
Ludger Corriveau.....	"
Ph.-Aug. Garneau.....	"
Aristide Légaré.....	" Nommé 1-9-32

THÉO. GIROUX,
Comptable en chef.

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

Département des Terres et Forêts,
QUÉBEC, le 30 juin, 1933.

APPENDICE 2

TABLEAU de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de fermes et des terres retournées à la Couronne après révocation de vente, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1933.

ANNÉES	Terres vendues et échangées de la Couronne et du Clergé	Terres octroyées gratuitement	Territoire divisé en lots de ferme	Terres retour- nées à la Cou- ronne par révo- cation de ven- tes et échanges	Superficie totale des terres divisées et disponibles
Nombre d'acres disponibles le 1er juillet 1867:					
Terres de la Couronne.....	6,329,566				
Terres du Clergé.....	246,858				
					6,576,424
Du 1er juillet 1867 au 31 décembre 1868.....	220,687	10,502	54,014		6,399,249
Du 1er janvier 1869 au 30 juin 1870.....	159,849	8,051	538,256		6,769,605
Du 1er juillet 1870 au 30 juin 1871.....	169,155	21,302	120,498		6,699,646
do 1871 do 1872.....	174,592	11,212	174,320		6,688,162
do 1872 do 1873.....	131,496	7,130	58,584		6,608,120
do 1873 do 1874.....	109,609	4,271	118,979		6,613,219
do 1874 do 1875.....	91,179	4,015	28,453		6,546,478
do 1875 do 1876.....	73,185	3,606	86,657		6,556,344
do 1876 do 1877.....	83,123	5,790	54,801		6,522,232
do 1877 do 1878.....	139,134	7,962	57,610	63,766	6,496,512
do 1878 do 1879.....	180,886	17,424	68,876	74,008	6,441,086
do 1879 do 1880..... (Suite au Verso)	129,768	9,027	179,961	69,761	6,552,013

APPENDICE No 2.—*Suite*

TABEAU de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de fermes et des terres retournées à la Couronne après révocation de vente, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1933.—*Suite.*

ANNÉES	Terres vendues et échangées de la Couronne et du Clergé	Terres octroyées gratuitement	Territoire divisé en lots de ferme	Terres retournées à la Couronne par révocation de ventes et échanges	Superficie totale des terres divisées et disponibles
Du 1er juillet 1880 au 30 juin 1881.....	179,562	7,041	222,570	32,260	6,620,240
do 1881 do 1882.....	219,368	7,901	358,721	36,226	6,787,918
do 1882 do 1883.....	207,526	8,232	117,335	60,302	6,749,797
do 1883 do 1884.....	135,241	6,099	285,987	77,365	6,971,809
do 1884 do 1885.....	119,894	3,045	130,356	34,734	7,013,960
do 1885 do 1886.....	101,788	3,474	229,436	25,504	7,163,638
do 1886 do 1887.....	100,862	3,444	93,267	55,168	7,207,767
do 1887 do 1888.....	107,260	2,093	362,275	27,779	7,488,468
do 1888 do 1889.....	120,178	3,281	173,502	41,910	7,580,421
do 1889 do 1890.....	129,014	200	72,722	31,710	7,555,639
do 1890 do 1891.....	137,829	2,117	41,143	38,203	7,495,039
do 1891 do 1892.....	102,252	15,898	40,783	25,674	7,443,346
do 1892 do 1893.....	156,925	37,646	68,059	40,534	7,357,368
do 1893 do 1894.....	149,667	31,650	48,126	46,751	7,270,928
do 1894 do 1895.....	167,708	26,814	62,987	39,912	7,179,305
do 1895 do 1896.....	129,604	31,869	58,602	37,044	7,113,478

Du 1er juillet 1896 au 30 juin 1897.....	184,667	12,346	96,717	40,584	7,053,766
do 1897 do 1898.....	190,195	10,631	104,413	73,578	7,030,931
do 1898 do 1899.....	149,971	11,450	258,828	72,053	7,200,391
do 1899 do 1900.....	163,528	9,599	28,562	31,572	7,087,398
do 1900 do 1901.....	186,090	12,600	33,000	35,545	6,957,253
do 1901 do 1902.....	190,231	10,200	5,872	40,779	6,803,473
do 1902 do 1903.....	150,638	8,026	89,398	46,506	6,780,713
do 1903 do 1904.....	135,752	11,038	40,027	43,481	6,717,431
do 1904 do 1905.....	189,883	9,350	25,200	58,853	6,602,251
do 1905 do 1906.....	195,736	322	209,182	112,053	6,727,428
do 1906 do 1907.....	227,031	916	37,768	110,726	6,647,975
do 1907 do 1908.....	292,479	650	23,373	86,431	6,464,650
do 1908 do 1909.....	220,645	615	12,875	41,842	6,298,107
do 1909 do 1910.....	124,849	775	89,256	91,315	6,353,054
do 1910 do 1911.....	119,465	1,984	229,432	67,340	6,528,377
do 1911 do 1912.....	179,130	1,205	710,628	68,095	7,126,765
do 1912 do 1913.....	194,091	1,280	62,307	6,993,701
do 1913 do 1914.....	202,587	689	41,705	97,466	6,929,596
do 1914 do 1915.....	206,565	350	286,621	80,490	7,089,792
do 1915 do 1916.....	207,380	150	339,725	103,658	7,325,645
do 1916 do 1917.....	256,477	263	199,708	96,396	7,365,009
do 1917 do 1918..... (Suite au Verso)	297,409	59	128,720	75,646	7,271,907

APPENDICE No 2.—*Suite*

TABLEAU de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de fermes et des terres retournées à la Couronne après révocation de vente, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1933.

ANNÉES	Terres vendues et échangées de la Couronne et du Clergé	Terres octroyées gratuitement	Territoire divisé en lots de ferme	Terres retournées à la Couronne par révocation de ventes et échanges	Superficie totale des terres divisées et disponibles
Du 1er juillet 1918 au 30 juin 1919.....	186,085	94	320,966	175,362	7,582,056
do 1919 do 1920.....	197,226	184	157,682	207,977	7,750,305
do 1920 do 1921.....	177,313	1,313	421,261	100,301	8,093,241
do 1921 do 1922.....	216,133	5,229	107,871	65,818	8,045,568
do 1922 do 1923.....	212,615	5,146	343,560	66,328	8,237,695
do 1923 do 1924.....	174,291	3,289	20,319	89,751	8,170,185
do 1924 do 1925.....	163,896	2,702	238,977	77,683	8,320,247
do 1925 do 1926.....	175,511	3,781	11,635	100,360	8,252,950
do 1926 do 1927.....	167,864	1,502	58,696	49,812	8,192,092
do 1927 do 1928.....	156,897	1,451	117,107	97,278	8,248,129
do 1928 do 1929.....	145,371	2,028	119,332	107,130	8,327,192
do 1929 do 1930.....	162,814	1,882	179,859	121,461	8,463,816
do 1930 do 1931.....	197,442	2,944	64,135	116,325	8,443,890
do 1931 do 1932.....	211,981	3,387	151,276	153,661	8,533,459
do 1932 do 1933.....	201,876	4,943	127,780	140,410	8,594,830
Total.....	10,939,455	445,469	9,338,346	4,064,984

APPENDICE No 2. — *Suite*

ÉTAT DÉTAILLÉ POUR L'ANNÉE 1932-1933

Superficie des terres divisées et disponibles au 30 juin 1932.....	8,533,459	8,533,459
A AJOUTER		
Superficie totale des terres divisées durant l'année 1932-1933.....	127,780	
Superficie des terrains redevenus la propriété de la Couronne: (y compris ceux du Département de la Colonisation).....	140,410	268,190
		8,801,649
A DÉDUIRE:		
Superficie des terres vendues (y compris celles du Département de la Colonisation).....	201,876	
Superficie des terres octroyées gratuitement pour fins religieuses et routes de colonisation, etc.....	4,943	206,819
Superficie totale des terres divisées et disponibles le 30 juin 1933.....		8,594,830

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

J.-H. BOISVERT,
Surintendant du Service des Ventes.

Département des terres et forêts
QUÉBEC, 30 juin, 1933.

APPENDICE No 3

TABLEAU relatif aux terres octroyées par Lettres Patentes, du 1er juillet 1932 au 30 juin 1933, donnant la superficie totale des terres de la Couronne aliénées jusqu'à la dernière de ces dates.

Octrois gratuits		Octrois de 100 acres et moins de 100 acres		Octrois de plus de 100 acres et moins de 500 acres		Nombre total d'octrois	Nombre total d'acres	REMARQUES
Nombre	Superficie totale en acres	Nombre	Superficie totale en acres	Nombre	Superficie totale en acres			
21	1,575.	190	11,829.	42	5,865.	21 190 42	1,575. 11,829. 5,865.	Terrains octroyés par lettres patentes au 30 juin 1932. 13,375,263.08
						253	19,269.	Terrains octroyés par lettres patentes au 30 juin 1933. 19,269.00
								(Acres) <u>13,394,532.08</u>

F.-X. LEMIEUX,

Sous-ministre.

GEORGES CÔTÉ,

Surintendant des arpentages.

Département des terres et forêts,

QUÉBEC, 30 juin, 1933.

APPENDICE No 4
TABLEAU relatif aux lots de grève et en eau profonde concédés par baux
du 1er juillet 1932 au 30 juin 1933.

Date de la Concession	Superficie	Loyer Annuel	Redevance	Nom du Concessionnaire	Nature des Concessions	Localité
1932						
5 août		\$10.00		Gatineau Power Company.....	Lot de grève.....	Rivière Outaouais, à Hull.
20 "		35.00		Cedars Rapids Manufacturing Co.	Ligne de transmission	Fleuve St-Laurent, à Lachine.
20 "		15.00		" " " "	" " "	Fleuve St-Laurent, à St-Timothée.
30 "		15.00		Maclaren Quebec Power Co.....	" " "	Rivière Outaouais, canton de Buckingham.
10 novembre.....		10.00		Canadian International Paper Co.	Concession pour flottage du bois.....	Ruisseau Moose, comté de Champlain.
10 "		34.00		" " " "	Concession pour flottage du bois.....	Ruisseau Moose, comté de Champlain.
10 "		10.00		" " " "	Concession pour flottage du bois.....	Ruisseau Croche, comté de Champlain.
17 "	1.5 acre	25.00		Cité d'Ottawa.....	Ligne de transmission.....	Rivière Outaouais, file No 332.
27 décembre	5.3 acres	53.00		Club Nautique de Plage Laval Inc..	Lot de grève.....	Rivière des Mille-Iles, ville de Plage-Laval.
1933						
6 mars		325.00		Canadian International Paper Co...	Concession pour flottage du bois.....	Lac Silver, comté de Montcalm.
23 "	0.54 acre	10.00		J.-Arthur Larue.....	Lot de grève.....	Fleuve St-Laurent, à Ste-Pétronille I.O.
3 avril.....		10.00		Timbers & Powers, Ltd.....	Forces hydrauliques.....	Rivière Mégiscane, cantons de Boisseau et Faillon.
15 mai.....	15 acres	45.00	5c. v.c.	Arthur Cherrier.....	Lot de sable.....	Rivière Outaouais, lac des Deux-Montagnes.

ARTHUR AMOS,
Directeur du service hydraulique.
Département des terres et forêts,
QUÉBEC, 30 juin, 1933.

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

APPENDICE No 5

ÉTAT indiquant le nombre de Lettres Patentes émises chaque année depuis 1869; époque à laquelle on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.

ANNÉES	Pour terrains de 500 acres et plus	Pour terrains de moins de 500 acres	Octrois gratuits	Total
1869-1870.....	1	383	30	414
1870-1871.....	2	615	39	656
1871-1872.....	15	594	52	661
1872-1873.....	9	546	39	594
1873-1874.....	3	530	113	645
1874-1875.....		451	50	501
1875-1876.....	2	379	35	416
1876-1877.....	1	342	46	389
1877-1878.....	1	302	29	332
1878-1879.....	7	610	39	656
1879-1880.....	3	343	40	386
1880-1881.....	2	369	31	402
1881-1882.....	7	522	44	573
1882-1883.....	4	502	33	539
1883-1884.....	2	868	36	906
1884-1885.....	3	782	51	836
1885-1886.....	2	660	39	701
1886-1887.....	2	663	41	706
1887-1888.....	2	539	38	579
1888-1889.....	3	700	56	759
1889-1890.....	7	905	88	1,000
1890-1891.....	7	674	30	711
1891-1892.....		468	183	651

APPENDICE No 5. — *Suite*

ÉTAT indiquant le nombre de Lettres Patentes émises chaque année depuis 1869; époque à laquelle on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.

ANNÉES	Pour terrains de 500 acres et plus	Pour terrains de moins de 500 acres	Octrois gratuits	Total
1892-1893.....	3	587	407	997
1893-1894.....	2	483	242	727
1894-1895.....	1	462	259	722
1895-1896.....	3	477	66	546
1896-1897.....	7	595	80	682
1897-1898.....	11	649	70	730
1898-1899.....	3	660	58	721
1899-1900.....	5	747	50	802
1900-1901.....	6	850	59	915
1901-1902.....	4	1,045	86	1,135
1902-1903.....	7	962	89	1,058
1903-1904.....	9	1,095	98	1,202
1904-1905.....	7	1,021	179	1,207
1905-1906.....	9	1,376	53	1,438
1906-1907.....	2	1,158	35	1,195
1907-1908.....	6	1,241	43	1,290
1908-1909.....	4	1,263	51	1,318
1909-1910.....	1	1,170	59	1,230
1910-1911.....		1,421	46	1,467
1911-1912.....	3	1,831	66	1,900
1912-1913.....	18	1,865	63	1,946
1913-1914.....	5	1,477	38	1,520
1914-1915.....	1	977	10	988

APPENDICE No 5. — *Suite*

ÉTAT indiquant le nombre de Lettres Patentes émises chaque année depuis 1869; époque à laquelle on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.

ANNÉES	Pour terrains de 500 acres et plus	Pour terrains de moins de 500 acres	Octrois gratuits	Total
1915-1916.....	2	854	21	877
1916-1917.....	6	1,066	24	1,096
1917-1918.....	7	1,291	25	1,323
1918-1919.....	10	1,323	21	1,354
1919-1920.....	23	1,309	28	1,360
1920-1921.....	15	1,183	30	1,228
1921-1922.....	3	1,312	36	1,351
1922-1923.....		931	34	965
1923-1924.....	1	953	21	975
1924-1925.....	12	938	27	977
1925-1926.....		653	24	677
1926-1927.....	3	666	23	692
1927-1928.....	1	570	14	585
1928-1929.....	8	509	10	527
1929-1930.....		509	11	520
1930-1931.....		540	19	559
1931-1932.....	2	343	29	374
1932-1933.....		232	21	253
Total.....	295	51,341	3,806	55,442

GEORGES CÔTÉ,
Directeur des arpentages.

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

Département des terres et forêts,
Québec, 30 juin, 1933.

APPENDICE No 6

ÉTAT des encaissements du Département des Terres et Forêts pour les douze mois expirés le 30 juin 1933.

Bois et Forêts		\$1,787,950.86
Terres de la Couronne.....		10,306.85
Biens des Jésuites.....		19,884.86
Divers.....		3,152.72
Biens en déshérence.....		8,877.00
Seigneurie de Lauzon.....		2,817.70
Pépinière de Berthier.....		1,586.56
SERVICE HYDRAULIQUE		
Forces hydrauliques, lots de grève et à eau profonde, etc.....	\$397,280.71	
Emmagasinement des eaux:—		
Rivière Shipshaw	3,808.00	
“ Jacques-Cartier.....	1,066.55	
“ Ha! Ha! (Rapides des Cèdres).....	308.18	
“ Ha! Ha! (Grand Lac “Ha! Ha!”).....	334.00	
Lac des Commissaires.....	1,918.50	
Lac Témiscouata.....	1,000.00	
		\$405,715.94
COMMISSION DES EAUX COURANTES DE QUÉBEC		
Emmagasinement des eaux:—		
Rivière St-Maurice.....	290,115.36	
“ St-François.....	73,711.18	
“ Ste-Anne et Savane.....	29,456.16	
“ du Nord.....	4,266.00	
“ Mitis.....	16,000.00	
“ Gatineau (Mercier).....	20,821.86	
“ “ (Cahonga).....	13,187.54	
“ du Lièvre.....	11,305.16	
Lac Kénogami.....	52,930.92	
Rivière Mattawin.....	21,926.82	
		\$533,721.00
Remboursements.....		41,448.88
Total.....		\$2,815,462.37

THÉO. GIROUX,
Comptable en chef.

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

Département des terres et forêts,
QUÉBEC, 30 juin, 1933.

APPENDICE No 8

RAPPORT DU CHEF DU SERVICE FORESTIER
POUR L'ANNÉE 1932-33

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon vingt-cinquième rapport annuel. A cette occasion, j'aurais voulu retracer ici tout ce qui s'est fait durant cette période, mais il semble préférable de m'en tenir à résumer brièvement le développement du Service forestier.

L'année 1932-33 fut une année d'expectatives et de déceptions plus ou moins grandes. Cependant, il faut reconnaître que nos industries forestières se relèvent; tout doucement, il est vrai, et pas aussi rapidement que l'on le désierait pour le soulagement des malheureux ouvriers de la forêt et de l'usine qui réclament d'elles leur gagne-pain. Mais il est de plus en plus évident que nous remontons la côte, que le pire de la crise est passée, car les coupes de l'exercice 1932-33 qui n'avaient été que de 484,000,000 p.m.p. dépasseront sûrement 800,000,000 p.m.p. cet hiver.

Le rendement des exploitations de l'an dernier aura été le plus bas depuis quarante ans; il ne représente que le quart de celui des opérations faites en 1926-27. Par contre, les coupes de 1933-34 seront plus élevées de 75%, mais elles n'atteindront, elles aussi, que moins de la moitié de celles de 1926-27. Il s'en faut que l'amélioration soit complète; toutefois, nous reprenons un peu de terrain perdu et c'est assez pour raviver mon optimisme basé sur vingt-cinq ans d'expérience; je conserve la plus grande confiance dans l'avenir de nos forêts et des industries qui en dépendent.

Pour l'industrie des bois de sciage qui périssait depuis 1921, on commence à entrevoir une prochaine restauration. Il est vrai que l'industrie du bâtiment travaille au ralenti, mais les travaux de réparations, d'agrandissement et de reconstruction qui ne peuvent pas être différés indéfiniment, s'imposent. De plus, la campagne

pour faire disparaître les taudis et les remplacer par de coquettes maisons ouvrières avec jardins, prend une telle ampleur que le gouvernement fédéral va certainement vouloir contribuer à cette oeuvre sociale. Elle occasionnera la vente de grosses quantités de bois de construction et un emploi assuré pour les ouvriers en bâtiment.

Par contre, nos exportations de bois vers l'Europe sont encore diminuées par les agissements de personnes intéressées à favoriser l'achat des bois scandinaves, finlandais et surtout russes. Quant aux exportations vers les États-Unis, la surtaxe de \$3.00 les 1,000 p.m.p. est non seulement maintenue, mais les décisions prises par l'administration américaine dite N.I.R.A. rendent de plus en plus difficile l'introduction des bois étrangers.

L'industrie des pâtes et papiers semble retrouver un peu d'activité par suite de la stabilisation des prix. Ce sera l'un des plus heureux effets de la politique Roosevelt que d'avoir mis fin à la guerre de prix qui ruinait les fabricants de papier. Les usines canadiennes ne marchent pas encore à pleine capacité; ce jour est encore très éloigné mais on semble reprendre confiance. Le premier symptôme d'un rétablissement c'est que chaque industriel papetier trouve le moyen d'augmenter ses coupes, afin de reconstituer une bonne partie des stocks de bois qui lui sont nécessaires.

Les changements apportés dans la politique monétaire des États-Unis peuvent affecter sensiblement nos exportations, car nous avons perdu la prime qu'apportait le change et qui permettait à nos exportateurs de se récupérer un peu. Espérons que la N.I.R.A. augmentera dans ce pays les prix de vente des produits forestiers, de façon à compenser la réduction du pouvoir d'achat du dollar américain à l'étranger. Cette variation du change constitue l'un des aléas les plus inquiétants du moment.

Plusieurs personnes se sont alarmées de la nouvelle que l'on allait fabriquer du papier dans l'État de Georgie avec le bois des pins du pays. Certes, on ne saurait dédaigner cette innovation, l'étendue des forêts qui pourraient fournir ce pin à croissance très rapide dépassant 100,000,000 d'acres. Mais, il ne faut pas oublier que ces forêts sont dispersées et qu'il faudra encourir une dépense notable pour apporter le bois aux usines; que ce bois, très résineux, ne peut donner un papier comparable à celui fabriqué avec nos bois d'épinette; que ces usines, situées à l'extrémité sud-est des États-Unis, devraient supporter des frais de transport supérieurs à ceux

que nous payons pour amener le papier sur les grands marchés de l'union américaine. Bref, la menace est encore éloignée, mais elle est néanmoins assez réelle pour qu'il y ait lieu pour nos industriels de cesser de limiter leur production à celle du papier-journal. Chacun d'eux doit s'efforcer de transformer la cellulose en la plus grande variété de produits. D'ailleurs, l'on a pu constater, depuis quatre ans, que les usines dont la fabrication était diversifiée ont bien mieux supporté la crise, et ne connurent pour ainsi dire pas de ralentissement dans leur production et peut-être dans le chiffre de leurs ventes, alors que les usines faisant exclusivement du papier ont été forcées de chômer en tout ou en partie. L'intérêt des actionnaires de ces compagnies de même que celui des ouvriers qui travaillent pour elles réclame que rien ne soit omis pour éviter que la dure période d'épreuves, dont nous sortons, ne se répète pas de sitôt.

La propagande lancée par la Commission des Produits Forestiers pour l'emploi du bois de chauffage a donné les meilleurs résultats. Elle a contribué à augmenter la vente de ce combustible d'au moins 200,000 cordes. Il en résulte pour des centaines de familles de colons et de cultivateurs, une occasion inespérée de vendre les produits de l'exploitation de leurs terres à bois ou du défrichement de leurs terres neuves. Cette coopération entre les villes et les campagnes devrait être continuée, car il est reconnu que le chauffage au bois est possible durant la plus grande partie de l'année; de plus, son emploi représente une économie de 50% sur le prix du chauffage au charbon. La Commission s'occupe également de répandre la fabrication et l'emploi du charbon de bois, ce qui ajouterait encore aux bénéfices de nos propriétaires forestiers. L'on constate, également avec plaisir, que les représentations répétées et incessantes que fait la dite Commission en faveur de l'emploi de nos bois indigènes sont accueillies favorablement par le public, car l'on signale un recul marqué dans la vente des bois de provenance extérieure. Ce fait que nous sommes heureux de signaler ici aura pour conséquence que nos petits propriétaires de scierie pourront mieux écouler leurs produits et par suite payer un meilleur prix à ceux qui leur fournissent des billes de sciage.

Il est à souhaiter que les prix offerts par les acheteurs de bois à papier s'améliorent pour que s'améliorent les salaires payés aux ouvriers de la forêt. Ce salaire proportionné au rendement de

l'ouvrier, à la qualité de son travail se trouve influencé par le prix de vente du produit fabriqué avec le bois et conséquemment, en bonne économie, devrait représenter un pourcentage de celui-ci correspondant à l'importance du bois dans le produit fabriqué.

Pour bien traiter ce problème, il faut longtemps le juger dans son ensemble et non pas seulement sur des cas particuliers, qui souvent ne résistent pas à un examen sérieux et impartial. Il importe également de faire une comparaison avec les salaires payés dans les autres industries et surtout dans des exploitations similaires.

Des réductions de droits de coupe et dans le taux de la rente foncière ont été accordées pour encourager les industriels forestiers à continuer leur exploitation en vue de compléter leurs approvisionnements. En faisant cela, vous avez voulu mettre nos industriels sur un pied d'égalité, d'abord avec ceux des autres provinces qui ont obtenu des réductions de redevances pour le moins égales sinon supérieures et ensuite avec les fabricants des autres pays qui bénéficient d'avantages spéciaux. Les soviets qui ont spolié toutes les forêts, les usines et les propriétés de ce malheureux pays, qui ne paient que des salaires de famine à un petit groupe d'ouvriers et, surtout, qui emploient une main-d'oeuvre forcée à travailler sans compensation, sont donc en mesure de produire des bois à des prix très faibles, et le plus souvent, pour ruiner le commerce des autres pays, ils n'hésitent point à vendre leurs produits forestiers en dessous du prix de revient. Afin d'aider ses chômeurs, la Finlande a décidé de supprimer les droits de coupe sur les bois servant à produire les objets manufacturés en vue de l'exportation. L'Allemagne continue toujours à favoriser l'exportation de ses produits par des primes spéciales qui sont parfois très élevées. Les pays baltes ont aussi réduit leurs droits de coupe au point qu'ils ne sont plus qu'une fraction de ce qu'ils étaient il y a dix ans. A tout ceci s'ajoute le fait important que les salaires payés dans les forêts et les usines européennes sont beaucoup moindres que ceux payés ici. Ainsi sont accrus les désavantages que doivent surmonter nos industriels.

Lorsque les exploitants des forêts de Québec pourront, comme auparavant, employer 50,000 ouvriers, lorsque nos 2,500 scieries et nos 55 usines à papier trouveront à écouler toute leur production, nous sommes d'avis que le problème de la crise dans nos campagnes

sera définitivement résolu. Nos villes ressentiront immédiatement les bons effets de la restauration du pouvoir d'achat de notre population rurale. Une politique d'encouragement en faveur de l'industrie forestière serait certainement moins onéreuse que celle dite des "secours directs" et surtout elle ne serait pas néfaste au point de vue de la décadence morale comme l'est l'autre système lorsqu'il est appliqué longtemps dans une même localité.

Nous ajoutons que s'il existait un bureau, au ministère fédéral du commerce, chargé de stimuler le commerce des produits forestiers avec l'étranger, d'accorder des licences d'exportation, de s'occuper au besoin du contingentement des bois et des primes d'exportation, etc., la situation ne manquerait pas de s'améliorer.

Nos travaux de surveillance des coupes et de contrôle du mesurage se sont continués avec la même intensité qu'auparavant, ce travail est facilité par le grand nombre de coupes qui se font maintenant en vertu d'un plan d'aménagement.

Les travaux d'inventaires des forêts non affermées exigés par l'art. 68, chap. 44, S.R.P.Q., 1925, se sont poursuivis dans la même mesure que précédemment, de sorte que nous possédons maintenant 57 rapports couvrant 28,915 milles carrés de forêts vacantes inventoriées. Nos concessionnaires ont dû ralentir leurs inventaires. Ils n'en continuent pas moins, pour autant que le permettent leurs disponibilités financières, à terminer ceux déjà entrepris. Depuis 1923, nous avons reçu et accepté 141 rapports d'inventaires de concessions forestières couvrant 40,811 milles carrés, soit 53% de la superficie totale sous permis de coupe.

Actuellement, nous avons des inventaires de nos concessions, de nos réserves cantonales et des forêts non aliénées pour une étendue totale de 70,854 milles carrés, ce qui représente 30% de la superficie située au sud du parallèle de latitude 52N, que nous avons choisi comme borne septentrionale des forêts présentement accessibles de cette Province. Nous pouvons affirmer qu'il n'existe pas ailleurs, au Canada, des inventaires aussi nombreux, faits de la même manière que les nôtres et surtout qui ont coûté aussi peu au trésor provincial.

La revision des plans d'aménagement est l'une des questions techniques dont nous nous préoccupons dans le moment, car le temps est maintenant arrivé pour remettre à jour les inventaires exécutés il y a dix ans et plus.

La classification des sols est un autre problème difficile qui requiert une attention particulière. L'été dernier, huit équipes ont parcouru la Province, et la Commission de Revision des classifications a continué son travail sur la rive sud du Saint-Laurent. Nous avons obtenu le concours du ministère de la Colonisation et celui du ministère de l'Agriculture pour faire ces travaux dans les meilleures conditions possibles.

Malgré la réduction dans le nombre des élèves causée par la crise, nos écoles ont continué à fonctionner régulièrement. Rappelons que l'École Forestière Laval, fondée en 1910, a décerné jusqu'à date 125 diplômes d'ingénieurs-forestiers; que l'École des Gardes, fondée en 1924, a reçu 325 élèves et accordé 165 diplômes; que l'École de Papeterie, fondée en 1924, a donné des cours à 236 élèves et accordé 41 diplômes. C'est grâce à ces institutions spéciales que nous pouvons former aujourd'hui, le personnel nécessaire pour le Service Forestier, pour le Service de la Colonisation et pour les compagnies forestières.

EXPLOITATION FORESTIÈRE

Les coupes exécutées sur les concessions forestières, au cours de l'exercice 1932-33, ont été les plus faibles que nous ayons eues depuis quarante ans. Elles ne se sont en effet élevées qu'à 484,255,740 p.m.p. comparativement à 540,053,120 p.m.p. de l'exercice 1931-32.

Cette exploitation est distribuée comme suit:

25,200,409 billes de bois vert renfermant 328,600,530 p.m.p.

1,579,603 " " brûlé " 16,690,710 "

258,630 cordes de bois vert " 129,315,000 "

18,939 " " brûlé " 9,649,500 "

Il y a diminution considérable dans les exploitations des fabricants de papier par suite du ralentissement de leurs exportations aux États-Unis. Il en est de même, et la réduction est encore plus forte, pour les secteurs détenus par des propriétaires de scieries, car les ventes de bois sciés sont paralysées par la construction devenue presque nulle; de même les manufacturiers, qui ordinairement sont de gros clients, n'achètent pas beaucoup de bois, vu l'absence de commandes importantes pour leurs produits. Enfin, le commerce d'exportation de bois aux États-Unis, naguère florissant, est pratiquement arrêté par suite des mesures protectionnistes adoptées par ce pays, tandis que le marché européen nous est chaudement disputé par les scandinaves et surtout par la Russie soviétique dont les exportations sont soutenues ouvertement par un groupe important d'importateurs anglais qui ne se sont pas gênés de renouveler leurs commandes, malgré les justes représentations des autorités canadiennes.

Les perspectives d'une restauration immédiate du commerce de bois ou papier ne sont pas brillantes. Les modifications qu'apportera la N.I.R.A. au commerce d'exportation ne sont pas encore parfaitement définies, il est vrai; mais nous ne devons pas attendre beaucoup des producteurs forestiers américains qui sont eux-mêmes gênés dans leur commerce de bois de sciage. Il faut donc se résigner à espérer. Cette année, les manufacturiers de papier semblent avoir raison de se risquer à faire des coupes un peu plus fortes que l'an dernier, car il leur faut reconstituer leurs stocks de bois pratiquement épuisés.

Malgré que le volume des coupes de 1932-33 ait été inférieur de 10% à celui de 1931-32, nous constatons cependant que le nombre d'entrepreneurs (jobbers) qui ont travaillé aux exploitations de 1932-33 était de 1,320, soit une augmentation de 129 sur l'année précédente. Cette augmentation provient de ce que nos concessionnaires délaissent de plus en plus le système de grands jobbers pour traiter eux-mêmes et directement avec les petits entrepreneurs pour éviter ainsi les frais de l'intermédiaire et surtout pouvoir se rendre mieux compte des conditions faites aux ouvriers forestiers.

Dans certains cas, l'envahissement par des ouvriers nomades des chantiers dont le personnel est au grand complet et qui réclament du travail à n'importe quel salaire pourvu qu'ils soient hébergés, et aussi la présence d'ouvriers indisciplinés ou peu travailleurs, peuvent avoir pour effet de compliquer le problème de l'exploitation forestière. De même, la cupidité de certains entrepreneurs ou sous-entrepreneurs ne saurait améliorer la situation. On peut être persuadé que nous tenons à ce que l'ouvrier forestier ne soit pas exploité, qu'il puisse gagner suffisamment pour aider aux siens tout en retenant que son salaire doit être proportionné à son rendement et aussi aux prix de vente des produits forestiers. Nous sommes bien aises de pouvoir compter sur la coopération du ministère du Travail pour nous aider à solutionner le problème du travail en forêt.

Nous avons fait 8,650 visites des coupes et effectué 1,059 mesurages de contrôle.

Les coupes de 1932-33 ont requisitionné 16,461 hommes et 4,497 chevaux, contre 16,140 hommes et 5,123 chevaux en 1931-32.

Le nombre de femmes était de 722 (646 en 1931-32) alors que celui des enfants était de 918 (741 en 1931-32). Cette augmentation des femmes et des enfants tient à ce que les entreprises sont moins importantes et que plusieurs petits entrepreneurs emmènent avec eux leurs familles.

Comme nous l'avons déjà dit dans des rapports précédents il n'y a pas toujours avantage à ce que femmes et enfants séjournent dans les chantiers.

Le personnel employé à la surveillance des coupes comprenait 17 ingénieurs-forestiers, 28 inspecteurs, 107 gardes, 10 mesureurs, 65 assistants soit en tout 227 hommes sur le terrain au lieu de 278 l'année précédente et de 350 en 1929-30. Nos employés ont parcouru 282,631 milles. Les frais de surveillance se sont élevés à \$101,247.33 soit une moyenne de \$4.49 par visite, une économie de \$0.56 sur l'exercice précédent. Le coût de notre travail a été de \$0.2132 les 1,000 p.m.p. (\$0.24 en 1931-32). Le prix de la surveillance s'augmente du coût des bons de pension donnés par nos gens aux propriétaires des chantiers qui les hébergent; il doit être diminué des

sommes perçues pour les mesurages que nous faisons pour diverses exploitations spéciales de sorte que le coût final est assez rapproché du montant indiqué plus haut, sauf que les frais de ces mesurages constituent une recette variant de \$5,000 à \$35,000 suivant les quantités de bois à mesurer, qui est versée au Trésor, tandis que les bons de pension représentent une dépense que nous payons à même notre crédit et qui nous coûte de \$20,000 à \$40,000 suivant l'importance des coupes et le temps consacré aux inspections et aux mesurages.

ACCIDENTS DE FORÊTS

Les accidents dans les opérations forestières semblent augmenter lorsque la durée des coupes est courte, c'est-à-dire, que leur volume est peu considérable. On dirait que certains ouvriers sont alors moins attentifs ou que plusieurs d'entre eux se blessent à dessein pour bénéficier des primes d'indemnité que la loi accorde aux accidentés.

Quelle que soit la cause de ces accidents, il est certain qu'ils devraient être moins fréquents ! A cause de l'obligation qu'ils se trouvent de payer une prime élevée pour la protection des ouvriers travaillant en forêt, les concessionnaires se sont organisés en société mutuelle—dans laquelle participent toutes les compagnies fabriquant des pâtes et du papier—pour établir un système uniforme d'inspection des opérations, pour enquêter sur les accidents et pour donner aux blessés les soins d'urgence requis et, aussi, pour suivre la marche de leur guérison, car là aussi il se produirait, paraît-il, des abus. Nous devons féliciter cette association pour la publication d'un petit manuel préparé par le Dr Stephenson et qui est intitulé "Premiers soins à donner aux blessés en forêt". Ce manuel pourra rendre de grands services non seulement aux ouvriers forestiers, mais à tous ceux qui voyagent dans nos forêts à divers titres. Si l'on suit, en effet, les conseils donnés dans ce manuel, on pourra non seulement soulager les douleurs des blessés mais aussi leur sauver la vie.

Durant le dernier exercice, nos gardes-forestiers ont rapporté 238 cas d'accidents dont aucun heureusement n'était mortel. Quatre de ces accidents vont provoquer une infirmité permanente; les autres entraînent la perte de quelques jours à plusieurs semaines aux accidentés qui seront alors guéris suffisamment pour reprendre le travail.

Les causes principales de ces accidents sont les suivantes :

- 1°—Chûte d'un arbre ou d'une branche ou d'un chicot ;
- 2°—Coups de hache ou d'autre outil ;
- 3°—Chûte de l'ouvrier qui a glissé ;
- 4°—Entorse ;
- 5°—Engelure ;
- 6°—Éclat de bois ou d'outil dans la figure ;
- 7°—Eau bouillante ;
- 8°—Efforts provoquant une hernie.

Les cas de hernie se présentent trop souvent dans nos exploitations forestières. Ils sont dûs parfois à la jeunesse ou à l'inexpérience de l'ouvrier, mais généralement à l'habitude que l'on a dans certains chantiers de débusquer les billes, c'est-à-dire de transporter à bras les billes de la souche au dépôt d'empilement. De concert avec le ministère du Travail et les concessionnaires forestiers, nous travaillons à empêcher ces méthodes de travail de se généraliser.

Si l'on pouvait commencer les coupes plus à bonne heure, les ouvriers forestiers pourraient travailler dans des conditions bien meilleures. En effet, les jours étant plus longs, ils fourniraient un rendement supérieur et seraient en mesure de gagner un plus fort salaire sans s'exposer à toutes sortes d'accidents. La coupe faite après le premier janvier s'accomplit à l'époque où les jours sont plus sombres ou les plus courts, alors que la neige abondante recouvre de plus en plus le sol, etc. Les statistiques tenues par certaines compagnies forestières, démontrent les avantages qu'il y a, tant pour le concessionnaire que pour l'ouvrier, d'une coupe de bois effectuée entre les mois de juillet et novembre comparativement avec une exploitation commençant en novembre pour se prolonger jusqu'en mars.

HYGIÈNE

Nous sommes heureux d'annoncer que le bureau d'Hygiène Provincial vient de nommer deux inspecteurs chargés exclusivement d'inspecter les chantiers pour surveiller l'application de ses règlements. Ce renfort ne peut que nous aider dans nos réclamations envers les compagnies et leurs entrepreneurs forestiers pour que leurs chantiers soient bâtis et entretenus suivant les lois de l'hygiène. Durant l'exercice 1932-33, sur 1,320 chantiers il y en avait 22 de très bien entretenus; 969 de bien; 189 d'assez bien; 63 de médiocrement; 77 de très mal entretenus.

Tous les chantiers des deux dernières catégories devraient disparaître totalement.

MESURAGE DES BOIS

Le nombre de personnes autorisées à mesurer, c'est-à-dire qui sont porteurs d'une carte d'identification (qui est renouvelée annuellement) est relativement élevé (1,160 pour l'année 1933), eu égard aux exigences de l'industrie forestière. Aussi seulement 228 mesureurs furent employés l'hiver dernier. Du reste le nombre maximum de mesureurs employés n'a jamais dépassé 700. Ajoutez à cela, que l'École des Gardes depuis sa fondation forme des hommes compétents pour ces fonctions. C'est pour toutes ces raisons que vous avez décidé que, à partir de 1935, tous les candidats au diplôme de mesureur devraient subir—en même temps que les élèves de l'École des Gardes—les mêmes examens pratique et théorique sur les matières se rapportant au toisage des bois abattus et de réorganiser le bureau des examinateurs qui se compose de Messieurs Henri Roy, i.f., directeur de l'École; E. Hudon, i.f., sous-directeur, et J.-B. Gérin, officier en charge du mesurage des bois coupés sur les terres de la Couronne.

Le nouveau bureau s'est réuni les 13, 14 et 15 juin dernier, à Berthier, pour faire subir les examens réguliers à 21 candidats, dont 19 ont obtenu leur diplôme (Voir annexe No 12). Ceci porte à 3,447 le nombre total des diplômes émis par le ministère des Terres et Forêts depuis 1891. Tel que dit plus haut, moins de la moitié de ces diplômés ont réclamé leur carte pour 1933; les autres sont morts ou se désintéressent complètement de ce travail qui ne peut les faire vivre que durant la période des coupes.

Ne serait-il pas à propos que certains membres de la corporation des mesureurs cherchassent à se qualifier pour devenir classeurs de bois sciés, ce qui leur permettrait de trouver du travail durant presque toute l'année. Ainsi on serait assuré que nos produits forestiers seraient bien classés et pourraient être vendus aisément et avantageusement.

PERMIS SPÉCIAUX

accordés suivant la loi 21, Geo. V, Chap. 33, Sec. 2

Tel qu'expliqué dans un rapport antérieur, nous pouvons, grâce à la loi article 99-b, chap. 44., S.R.P.Q. 1925 (21 Geo. V, chap. 33, sec. 2) émettre, maintenant, des permis de coupe pour des quantités de bois réduites (n'excédant pas un million de pieds mesure de planche), afin d'aider les petits industriels à approvisionner leurs scieries ou à remplir des contrats de courte durée.

Voici la liste des permis émis depuis la passation de cette loi jusqu'au 1er juillet 1933, avec les noms des permissionnaires et les quantités de bois coupés par chacun d'eux. (Voir tableaux aux pages 33 et 34).

PERMIS SPÉCIAUX — SAISON 1931-32

BOIS COUPÉS EN VERTU DE PERMIS SPÉCIAL, 99B, CH 44, ET 21, GEO V, CH 33, SEC II
SUR LES TERRES DE LA COURONNE DURANT LA SAISON 1931-32.

1932 Mois	Date	No	Nom des Permissionnaires	Localité	Quantité de bois coupés en p.m.p.	Montant de Droits de coupe	Montant de Frais de mesurage	Total à payer
Avril.....	11	1	Castonguay Antoine.	Riv.-à-la-Carpe..	177,731	\$ 444.33	\$ 88.87	\$ 533.20
“	15	2	Darveau Albert.....	Lac-St-Jean.....	171,022	427.55	85.51	513.06
“	21	3	Dallaire Ulysse.....	Riv.-à-la-Carpe..	426,686	1,066.72	213.34	1,280.06
Mai.....	16	4	Blais Frank Ltée.....	Can. Senneville..	1,654,970	2,482.57	827.48	3,310.05
“	16	5	Dufresne Pitre.....	Lac-St-Jean.....	352,790	881.97	176.40	1,058.37
“	16	6	Leblanc Henri.....	Can. Dollard....	171,320	256.98	85.66	342.64
“	16	7	Perreault Adéclard...	Lac-St-Jean.....	114,489	286.22	57.24	343.46
“	16	8	Sauvé & Dumont....	Can. Berry.....	237,747	356.62	118.87	475.49
Juin.....	9	9	Abitibi Lumber Co...	Can. Aiguebelle.	407,332	611.00	203.67	814.67
“	9	10	Gagnon Hormidas...	Can. Fiedmont..	32,689	49.02	16.34	65.36
Août.....	11	11	Lebel J.-B.....	Ottawa Sup.....	116,478	314.49	58.24	372.73
Octobre...	15	12	Moreillon Pierre.....	St-Maurice.....	189,849	284.77	94.92	379.69
1933								
Janvier...	24	13	Brassard Hypolite...	Lac-St-Jean.....	426,686	1,066.71	213.34	1,280.05
				Totaux.....	4,479,789 p.m.p.	\$ 8,528.95	\$ 2,239.88	\$ 10,768.83

QUÉBEC, 31 octobre, 1933.

PERMIS SPÉCIAUX — SAISON 1932-33

BOIS COUPÉS EN VERTU DE PERMIS SPÉCIAL, 99B, CH 44 ET 21, GEO V, CH 33, SEC II
SUR LES TERRES DE LA COURONNE DURANT LA SAISON 1932-33.

1933 Mois	Date	No	Nom des Permissionnaires	Localité	Quantité de bois coupés en p.m.p.	Montant de Droits de coupe	Montant de Frais de mesurage	Total à payer
Mai.....	2	14	Roy Louis.....	Can. Dalquier...	24,042	\$ 24.04	\$ 12.02	\$ 36.06
"	5	15	Laforest Trefflé.....	Lac-St-Jean.....	388,574	388.57	136.00	524.57
"	6	16	Keays John W.....	Newport.....	3,813	38.13	19.07	57.20
"	8	17	Blais Frank Ltée.....	Can. Senneville..	994,527	2,775.19	497.26	3,272.45
"	10	18	Menard Armand.....	Can. Launay.....	16,585	16.58	8.30	24.88
"	11	19	Dea Philippe.....	Anse à la Barbe..	19,348	19.35	9.67	29.02
"	11	20	Nadeau Charles.....	Port Daniel.....	1,727,400	1,727.40	863.70	2,591.10
"	29	21	Gagnon Hilas.....	Can. Beaudet....	1,187,088	1,305.80	415.48	1,721.28
"	30	22	Cloutier Georges.....	Can. Ramsay.....	129,823	129.82	64.91	194.73
"	30	23	Sasseville Geo.....	Can. Ramsay.....	410,852	410.85	205.43	616.28
"	30	24	Lavertue Napoléon...	Can Dum. & Duf	176,622	176.62	88.31	264.93
Juillet....	14	25	Nault & Tessier.....	Lac-St-Jean.....	723,812	723.81	361.90	1,085.71
Août.....	5	26	Moreillon Pierre.....	Oskelanée.....	203,675	203.68	101.84	305.52
				Totaux.....	6,006,161 p.m.p.	\$ 7,939.84	\$ 2,783.89	\$ 10,723.73

QUÉBEC, 30 novembre 1933.

Le total des bois coupés par ces 27 permissionnaires est de 19,539,115. p.m.p. pour lesquels nous avons réclamé \$15,511.95 de droits de coupe et \$4,548.36 pour les frais de mesurage.

CONCESSIONS FORESTIÈRES

Ainsi que nous l'avons déjà expliqué ici, l'aire totale des forêts affermées est susceptible de varier:—EN PLUS, par suite d'affermages nouveaux ou de lots impropres à la culture dont la vente a été annulée; EN MOINS, par suite de la vente des lots transportés au ministère de la Colonisation ou de l'annulation des concessions forestières.

Or, il n'y a pas eu d'affermages importants depuis plusieurs années. Le Retour à la Terre d'autre part a provoqué la vente de beaucoup de lots. De plus, la crise, en affectant l'actif des compagnies forestières a momentanément réduit la valeur de leurs concessions forestières, de sorte que, contrairement à la coutume, plusieurs sociétés forestières abandonnent maintenant des blocs de concessions assez considérables. Pour toutes ces raisons la superficie totale des concessions ou forêts affermées, qu'on persiste encore parfois à appeler *limites à bois*, a diminué de plus de 1,100 milles carrés au cours des quatre dernières années. Durant l'exercice 1932-33, nous avons 79,711 milles carrés de forêts affermées dont le loyer annuel, appelé *rente foncière*, nous a rapporté \$407,852.18.

Pour tirer parti des bois incendiés dans la Rivière Mistassini, un permis de coupe, bon pour deux années seulement, fut octroyé par voie d'enchère publique à MM. Gagnon & Frère.

Les compagnies fabriquant du papier détenaient des permis de couper, l'an dernier, pour 70,508 milles carrés, soit 88% de l'étendue totale affermée.

Seulement cinq transferts ont été acceptés par l'honorable ministre des Terres et Forêts; pour lesquels nous avons touché, en honoraires de transport, la somme de \$5,740.00. Depuis cinq ans, nos recettes de ce chef ont beaucoup diminué, ces transactions se faisant moins fréquentes à cause de la crise.

Les sommes perçues des concessionnaires sont réparties comme suit:—

NATURE DES RECETTES	Exercice 1932-33	De 1867 à 1933
Droits de coupe.....	\$ 1,019,276.77	\$ 69,797,454.11
Rentes foncières.....	407,852.18	15,989,032.68
Intérêts, amendes, etc.....	25,787.53	2,789,108.91
Primes d'affermage.....	329,514.38	10,675,148.00
Honoraires de transfert.....	5,520.00	1,708,461.02
TOTAUX.....	\$ 1,787,950.86	\$100,959,204.72

On trouvera dans l'annexe No 20 le détail des sommes perçues, chaque année, depuis la Confédération jusqu'à date par l'administration des forêts de la Province.

Pour encourager les producteurs de bois de construction à continuer leurs exploitations, le gouvernement a décidé de maintenir les réductions de royautés qui leur sont accordées depuis quelques années. Les droits de coupes furent également réduits pour accélérer l'enlèvement des bois détruits par le feu ou par les insectes, etc., avant qu'ils ne soient trop dépréciés.

Les réclamations reçues de la part des concessionnaires pour les bois débités en sciages par eux en 1932 ont porté sur les quantités suivantes: 33,859,494, p.m.p. de pin blanc; 12,459,751 p.m.p. de pin rouge et bois francs; 104,135,940 p.m.p. d'épinette, sapin, pin gris, etc.

Ceci nous a permis d'établir quelle a été finalement l'utilisation des produits forestiers exploités, durant l'exercice 1931-32 dans les forêts affermees de la Province.

A) *Coups par les concessionnaires:—*

1) Bois de construction.	150,452,185 p.m.p.	28%
2) Bois à papier.....	381,408,698	“ 70%
3) Traverses, poteaux, etc.....	1,195,735	“ 0.2 98.2%

B) *Par les porteurs de permis gratuits:*

Divers bois.....	7,224,927 p.m.p.	1.8%
Totaux.....	540,281,545 p.m.p.	100 %

Pour l'exercice 1932-33 les emplois des bois ont été les suivants:

1) Bois sciés.....	71,516,610 p.m.p.	14.77%
2) Bois de papeterie....	411,077,178	“ 84.89%
3) Bois pour autres fins.	1,664,952	“ 0.34%
Totaux.....	484,255,740 p.m.p.	100 %

Comme on peut le constater, il y a eu un recul énorme dans la coupe des bois de construction car leur proportion est tombée de 28% en 1931-32 à 14.77% en 1932-33.

RÉSERVES CANTONALES

Deux nouvelles réserves, celles des cantons d'Albert (comté de Saguenay) et de Sheen (comté de Pontiac) ont été organisées en 1932-33. Plusieurs autres réserves sont en voie de fondation. Actuellement, nous avons 101 réserves cantonales couvrant une superficie totale de 788,206 acres, soit 1,231.5 milles carrés (Voir annexe No 14).

Depuis la crise, les demandes de permis gratuits augmentent toujours; de sorte que nos revenus diminuent d'autant, ainsi qu'on pourra le constater par le tableau suivant:

Année	Nombre de permis	Bois de sciage p.m.p.	Bois de chauffage	Revenu annuel
1921-22.....	421	1,262,857	1,096 cordes	\$3,887.42
1922-23.....	312	505,734	1,185 "	1,800.74
1923-24.....	278	257,207	750 "	1,810.27
1924-25.....	479	1,540,018	2,744 "	2,720.39
1925-26.....	542	957,836	2,750 "	5,269.89
1926-27.....	601	932,935	2,583 "	5,342.20
1927-28.....	580	955,876	2,815 "	5,172.21
1928-29.....	873	2,065,700	4,629 "	10,907.64
1929-30.....	876	2,176,029	5,258 "	9,413.95
1930-31.....	1216	2,090,030	6,159 "	8,035.55
1931-32.....	1101	2,730,485	3,537 "	5,117.64
1932-33.....	1000	2,135,617	6,187 "	4,323.59

A ceci s'ajoute le dérangement considérable causé par les "squatteurs" qui s'établissent sans permission sur certaines parties de nos réserves et y font des travaux de défrichement sans valeur. De même plusieurs groupes de lots ont été détachés des réserves cantonales pour être vendus aux colons. Il est désirable de faciliter le retour à la terre, mais les terrains inclus dans les réserves cantonales sont généralement impropres à la culture, de sorte que l'on pourrait facilement diriger les colons vers de meilleures terres, où ils pourraient gagner leur vie plus profitablement.

Nous avons continué d'inventorier les réserves pour en déterminer la richesse en bois et la possibilité annuelle actuelle afin de préparer un plan adéquat de leur exploitation. De même, nous poursuivons les travaux de reboisement commencés pour revaloriser les terrains dénudés ou imparfaitement boisés qui se trouvent inclus dans ces réserves.

INVENTAIRES ET AMÉNAGEMENTS FORESTIERS

A ce bureau, dirigé par M. J.-Éd. Guay, i.f., sont affectés douze ingénieurs, un pathologiste, deux inspecteurs et une sténo-graphe. Il est maintenant installé à 51 Grande-Allée, sous le même toit que la Commission des Produits Forestiers, à proximité de l'Hôtel du Parlement dans un local où il trouve de grandes facilités pour travailler.

Voici un résumé des travaux confiés à ces officiers:—

- (1) Étude des projets de coupe basés sur les inventaires des forêts et les projets d'aménagements;
- (2) Contrôle sur le terrain des rapports (B-44);
- (3) Contrôle des inventaires exécutés par les concessionnaires;
- (4) Discussion des plans d'aménagements;
- (5) Inventaires des réserves forestières cantonales;
- (6) Inventaires des territoires vacants;
- (7) Contrôle des travaux d'inventaires exécutés à contrat;
- (8) Études sur l'évolution des peuplements;
- (9) Vérification des placettes d'expérience;
- (10) Compilation des rapports reçus afin d'établir la richesse de nos forêts par régions, pour toute la province, etc.

Durant l'exercice 1932-33, quatre rapports d'inventaire forestier préparés,—pour les sociétés dites Canadian International Paper Co. (2), Gulf Pulp & Paper Co. (1) et St. Lawrence Corporation (1),—par les ingénieurs forestiers: MM. G. Samson, Pepler et Delahey-Bourget et Earle ont été étudiés et finalement acceptés. Les forêts inventoriées couvrent, ensemble, une superficie de 1,015 milles carrés; le volume des bois résineux qu'on y a trouvés est évalué à 4,613,340 cordes et celui des feuillus à 336,800 cordes. Ceci porte le total

des superficies de forêts affermées qui ont été inventoriées depuis 1923, à 40,811 milles carrés et la richesse de ces concessions forme le total imposant de 158,800,000 cordes de bois résineux et 30,400,000 cordes de bois feuillus. Comme l'étendue totale actuellement sous permis de coupe est de 77,373 milles carrés, les superficies inventoriées représenteraient 53% du grand total sous permis.

Les inventaires faits l'an dernier, en vertu de contrats du gouvernement, ont porté sur des blocs de forêt couvrant 4,246 milles carrés. Ils ont été exécutés par les ingénieurs forestiers suivants: M.-A. Bourget (bassin rivière Nottaway); Arthur Massé (bassin rivière Nabesipi); Ernest Ménard (rivière Ouasiemscas); D. Brousseau (rivière Watshishou); G.-H. Bernier et B. Guérin (bassin rivière Bersimis). Leurs rapports établissent 1° que 83.28% de ces terrains étaient boisés; 2° que les superficies improductives (a) par l'eau couvraient 9.52%, (b) par la dénudation—causée par les feux répétés ou l'altitude—couvraient 3.74%; (c) par les incendies récents, mais en voie de régénération, occupaient 3.46% de l'étendue totale. Le contenu des forêts ainsi inventoriées comprend 2,236,235,640 pieds cubes de résineux et 364,498,349 pieds cubes de feuillus. Si l'on additionne ces résultats à ceux obtenus par les inventaires antérieurs que le gouvernement a fait exécuter sur les terres vacantes de la Couronne, l'on verra que l'ensemble des terrains inventoriés par le Service Forestier et par les ingénieurs travaillant sous contrat pour le ministère est de 29,773 milles carrés et que le volume total de ces forêts est de 9,501,419,288 pieds cubes de bois résineux et de 1,504,198,120 pieds cubes de bois feuillus.

Les contrats d'inventaire accordés pour 1933 couvrent une superficie totale de 3,400 milles carrés répartis entre les bassins des rivières: Nottaway (ing. Bourget), Romaine (ing. Massé), Chamouchouan (ing. Ménard), Piastibaie (ing. Brousseau), Chamouchouane (ing. Bernier et Guérin).

L'ensemble des terrains inventoriés à date, tant par le gouvernement que par les concessionnaires forestiers, atteint le chiffre imposant de 70,584 milles carrés qui renferment 258,800,000 cordes de bois résineux et 45,400,000 cordes de bois feuillus. Ces inventaires représentent 29.8% des superficies boisées situées au sud du parallèle 52° nord, choisi comme la limite nord des forêts marchandes situées dans les parties les plus accessibles de la Province.

Nos réserves cantonales sont aménagées aussi rapidement que possible. Actuellement, 32 réserves ont été inventoriées; ce qui nous a permis de constater que ces terrains, affectés à l'approvisionnement des villages, sur une superficie de 498.46 milles carrés, renfermaient 75,312,762 pieds cubes de bois résineux et 68,589,162 pieds cubes de bois feuillus soit une moyenne de 902 pieds cubes ou de 9 cordes de bois à l'acre. Ce volume moyen est très satisfaisant quand on retient que ces réserves ont beaucoup souffert auparavant des dommages causés par le feu et aussi par les spéculateurs en lots de colonisation. Les études poursuivies au moyen de placettes échantillons et par la révision périodique des inventaires démontrent que leur accroissement net annuel nous justifie de compter sur ces réserves pour la fourniture de tous les bois requis par les propriétaires de fermes qui demeurent aux environs. La politique que nous poursuivons de reboiser les terrains incendiés ou dénudés et de drainer les parties marécageuses de ces réserves aura aussi pour effet d'accroître sensiblement leurs possibilités. Ces surfaces improductives actuellement forment près de 40% de leur étendue. Les améliorations, sous forme de chemins et sentiers, que nous exécutons graduellement, faciliteront leur protection contre les incendies et leur aménagement, tout en permettant aux permissionnaires d'exploiter les parcelles éloignées comme de faire le sauvetage des bois en décadence ou affectés par les maladies ou par les incendies.

Je dois faire observer que le nombre de réserves cantonales mentionné plus haut, comme étant présentement inventoriées, est inférieur à celui donné dans le rapport annuel antérieur du ministère. Cette diminution dans le nombre et dans l'aire des réserves inventoriées provient du fait qu'à même sept de nos réserves, beaucoup de lots ont été transportés au ministère de la colonisation qui les réclamait pour des colons. Il en résulte que certains inventaires sont périmés et qu'il faudra les reviser en grande partie.

RECHERCHES FORESTIÈRES

Les recherches forestières sont poursuivies dans plusieurs de nos réserves et forêts, au moyen de placettes échantillon dont le nombre est maintenant de 403.

Au cours de ces travaux nous nous occupons d'étudier (1) la géographie forestière de la Province et de déterminer l'étendue et le volume de nos forêts; (2) les effets des coupes antérieures et de celles qui ont lieu actuellement afin de pouvoir choisir les traitements sylvicoles appropriés pour obtenir une régénération naturelle satisfaisante; (3) les résultats donnés par le reboisement des terrains dénudés, avec diverses essences forestières; (4) les essais pour consolider les pentes des versants abîmés par l'érosion (ce problème devient de plus en plus sérieux dans toute l'Amérique du Nord); (5) de stabiliser les sables mouvants par divers travaux de reboisement (nous étudions actuellement la fixation des dunes de Tadoussac); (6) le mesurage des arbres et des bois abattus; (7) la fructification des arbres-forestiers afin de récolter en temps propice des graines de choix provenant des sujets les plus avantageux à propager; (8) les caractéristiques sylvicoles de nos principales essences forestières, depuis leur naissance en pépinière jusqu'à leur maturité; (9) les phénomènes météorologiques qui favorisent la propagation des incendies forestiers, des insectes ravageurs et des champignons destructeurs des forêts et des bois; (10) le développement des peuplements forestiers afin de les aménager pour qu'ils fournissent, chaque année, une récolte perpétuelle et soutenue de matériel ligneux.

De son côté, la Commission des Produits Forestiers, travaillant de concert avec le laboratoire forestier d'Ottawa, pour bien connaître les propriétés diverses de nos bois de commerce, s'occupe de divulguer ces connaissances, ce qui lui permettra de préconiser l'emploi de nos bois dans la plus grande mesure possible.

Comme on le voit, le programme des expériences forestières est vaste, aussi exige-t-il un personnel technique nombreux, disposant de crédits et de moyens spéciaux.

Nous sommes heureux de voir que les pourparlers pour obtenir une forêt expérimentale près de Québec ont été couronnés de succès. La forêt du Lac St-Joseph pourrait servir de local approprié pour l'École des Gardes, de forêt expérimentale pour l'École Forestière Laval et pour le Service forestier et aussi de base d'expérience pour la Commission des Produits Forestiers pour les démonstrations, si nécessaires, à donner aux petits propriétaires de scierie qui désirent perfectionner leurs installations et améliorer leurs méthodes de débit, de séchage et de classification de leurs bois de commerce.

D'après M. Gustave Tessier, i.f., qui s'occupe d'étudier les maladies des plantes, l'épidémie signalée dans la région de la côte nord, qui était causée par l'insecte appelé *Arpenteuse de la Pruche* semble définitivement enrayée, grâce aux saupoudrages par avions d'insecticides effectués en coopération avec le Service d'Entomologie fédéral et avec nos concessionnaires forestiers. Ces derniers ce sont hâtés d'exploiter les arbres dans les cantonnements affectés par cette épidémie, ce qui a beaucoup contribué à enrayer cette invasion.

Toutefois, l'invasion de la *Mouche-scie de l'épinette*, dans la Gaspésie depuis quelques années, prend une expansion considérable, car on signale des colonies importantes de cet insecte qui s'est propagé dans le Nouveau-Brunswick, au sud et vers l'ouest, jusque dans le comté de Kamouraska. De concert avec M. Swaine, entomologue forestier fédéral, nous allons renouveler l'emploi de saupoudrages d'insecticides énergiques par voie aérienne et surtout nous occuper ensemble de la distribution de colonies de parasites qui tiendront ce ravageur en échec.

La maladie bactérienne qui, au cours des cinq dernières années, a détruit presque tous les saules dans la Gaspésie et dans les provinces maritimes, ne paraît point progresser aussi rapidement qu'avant. Il ne faut pas toutefois trop s'illusionner sur son compte car, dès que les conditions climatériques la favoriseront, cette maladie insidieuse reprendra sa marche vers l'ouest. Pour remplacer les saules disparus, nous cultivons des milliers de boutures de saules, provenant de notre pépinière de Trécesson dans l'Abitibi qui seront distribuées aux habitants de la Gaspésie pour remplacer les arbres disparus. L'été dernier, au cours d'un voyage dans cette région, j'ai pu constater que plusieurs couches des vieux saules que l'on avait dû abattre commençaient de rejeter assez vigoureusement.

Ces boutures seront recueillies et plantées, car, si elles étaient immunisées contre cette maladie, il y aurait avantage à les propager pour les fins de réornementation des fermes gaspésiennes.

Nos frênes semblent enfin être à l'abri des attaques dues au moins à deux autres insectes qui, par leurs ravages successifs, avaient occasionné la mort partielle ou complète de très nombreux sujets de ces arbres.

S'il n'est rien de plus déconcertant que la découverte de ces nouvelles maladies comme de ces nouveaux ravageurs, qui surgissent inopinément et qui peuvent, en peu de temps, annihiler des forêts entières de grande étendue, l'on a encore plus de raisons de s'alarmer en ce qui concerne les jeunes plants forestiers, car leur faiblesse ne leur permet point de résister à leurs ennemis. Aussi, dans nos diverses pépinières, il nous faut être vigilants, conserver les terrains dans un état de propreté complet, détruire les plants dès qu'ils sont abimés par un ennemi ou une maladie afin d'en enrayer la propagation. De même, il faut multiplier les arrosages de solutions antiseptiques pour combattre les maladies fongueuses et les parasites végétaux.

Comme exemple, M. Pomerleau, pathologiste attaché à la Station des Recherches de Berthier, signale que la maladie dite de la *fonte des jeunes plants* aurait, en 1931, causé la perte de 35% des semis d'épinette blanche; en 1932, ce pourcentage était tombé à 20% mais, en 1933, nos semis de pin rouge ont été réduits de 50% par cette maladie dont les dommages ont été accentués par des conditions atmosphériques très défavorables.

Ceci démontre la nécessité de mettre nos jeunes plants à l'abri de ces attaques en exécutant nos semis à très bonne heure, en les arrosant fréquemment et en les surveillant incessamment.

Les études pathologiques commencées à Berthier portent (1) sur les progrès de la *rouille du pin blanc* qui semble s'être installée définitivement dans le pays pour causer de grands dommages aux peuplements de pin blanc. Les travaux d'éradication des plantes de la famille des Ribes que nous avons commencés à Berthier et aux environs ont donné de très bons résultats, mais ils ne peuvent être efficaces sans le concours des particuliers qui, sur leurs propriétés, ont des pins à protéger ou bien des plants de Ribes à extirper; (2)

sur la chlorose des jeunes plants, provoquée par un appauvrissement du sol qui se communiquant à la végétation l'amène à s'étioler rapidement; heureusement, qu'on en peut triompher en donnant aux sols les amendements qu'ils réclament; (3) sur une maladie grave de l'orme, connue sous le nom *Dutch Elm Disease*, due au champignon *Graphium Ulmi* qui apparu récemment dans l'Amérique du Nord, menace de causer de grands ravages à cet arbre intéressant par son cachet ornemental et par la valeur de son bois. Elle est précédée ou accompagnée d'autres maladies fongueuses, dues à des champignons comme le *Gnomonia Ulmi* et le *Taphrina Ulmi*.

CLASSIFICATION DES SOLS

Durant l'année 1932-33, la classification des sols s'est poursuivie activement, le mouvement du Retour à la Terre accentuant les demandes de lots. Partout, dans la Province, l'on constate un effort sérieux pour établir, sur des terres nouvelles, les chômeurs et les fils de cultivateurs. Nous ne pouvons qu'applaudir à la chose, car il existe dans la Province des blocs considérables de terres arables qui peuvent être défrichées et cultivées avec succès. Au lieu d'éparpiller leurs efforts, les colonisateurs devraient semble-t-il se diriger vers des régions comme l'Abitibi, le Témiscouata, le Témiscamingue, etc., où il n'y a pas à douter de la valeur des terres et où il serait possible d'organiser, comme on l'a fait dans les cantons de Biencourt et d'Auclair, etc., des colonies qui seraient bientôt prospères.

Les travaux de classification poursuivis cette année ont requis l'emploi de 16 ingénieurs forestiers, de 31 gardes ou étudiants forestiers, de 7 cultivateurs à titre de représentant des colons, de 16 guides, portageurs, cuisiniers, etc., et d'un prêtre attaché à la Commission de Classification des sols, comme représentant de Son Excellence Mgr Courchesne, évêque de Rimouski.

L'ingénieur forestier M. Rosaire Valin, en charge du bureau de classification, et ses assistants ont examiné 1,273,600 acres, soit près de 2,000 milles carrés, dans les cantons de Dufresnoy, de Rouyn, de Boischatel, de Guérin, de Gaboury, de Montbeillard, de Sicotte, de Pope, de Bouthillier, de Wabasse, de Wells, de McGill, de Northfield, de Lytton, de Denholm, d'Aylwin, de Rivard, de Turgeon,

de Pérodeau, de Campbell, de Décalonnes, de Désaulniers, de Lussier, de Lynch, de Mousseau, de Pellegrin, dans le bassin de la rivière Dartmouth, dans la seigneurie de Pabos, dans les cantons de Frampton, d'Ireland, de Leeds, de Standon, de Buckland, de Ware, de Mailloux, de Cranbourne, de Caxton, de DeSales, de Gosford, de Linière et de Metgermette.

La Commission qui s'occupe de reviser les anciennes classifications a continué ses études des conditions agricoles et économiques sur la rive sud du St-Laurent. Son premier travail a été de reclasifier les terrains vacants des cantons de Linière et de Metgermette dans la Beauce, puis ceux du canton de Chauveau dans le comté de Charlevoix et finalement les terrains des cantons de Tessier, de Blais, de Matane, de Cuoq, de Cherbourg et de St-Denis, en un mot, tout le bassin de la rivière Matane, à l'exception de ses tributaires, rivières à la Truite et Bonjour. La superficie totale examinée par la dite commission, durant l'été 1932, fut de 530 milles carrés. En 1933, ses travaux ont été concentrés surtout dans le comté de l'Islet, dont tous les terrains vacants ont été inspectés avec soin; puis la commission s'est déplacée pour étudier les conditions agricoles du comté de Matapédia et classifier divers secteurs du comté de Bonaventure.

Faisant suite aux recommandations de la Commission et des ingénieurs en charge des partis de classification, l'on a transféré, durant le même exercice, 2,400 lots au ministère de la Colonisation, dont 715 situés sur la rive sud du St-Laurent, 650 dans le Lac St-Jean et la région de Chicoutimi, Charlevoix et Saguenay, 230 sur la rive nord du St-Laurent, à l'ouest de Québec et 800 dans le Témiscamingue et l'Abitibi.

Il nous fait plaisir de signaler la belle initiative prise par l'École d'agriculture de Ste-Anne de la Pocatière, à l'instigation de Mgr Boulet, supérieur du collège du même nom. Les professeurs de cette école se chargent du recrutement de colons dans la région de l'Islet puis de les diriger dans leurs travaux. Une partie du canton de Roquemaure, dans l'Abitibi, a été réservée pour cette belle expérience qui devrait réussir. Sans trahir aucun secret, je puis ajouter que Mgr Boulet veut donner plus d'ampleur à ce projet, en créant dans chaque vieille paroisse un groupement qui, répétant le geste du Collège d'agriculture, s'occuperait de recruter de bons colons à

même le surplus de la population rurale, à cet endroit, et les aiderait à se tirer d'affaires par des dons en nature recueillis à différentes époques de l'année. Cette organisation devrait être encouragée car elle repose sur une base solide: — la charité et la coopération des vicilles paroisses. On ne ferait plus appel au gouvernement, sauf pour la construction des chemins et des écoles. C'est de cette façon que l'on recrutera des colons énergiques et persévérants, qui remettront en honneur les traditions de nos vaillants pionniers, tandis qu'aujourd'hui on exige beaucoup de l'État, et plusieurs occupants des lots se croient dispensés de travailler sérieusement.

Il sera intéressant de considérer quelle est actuellement la répartition des terrains de la Province, au point de vue de la tenure des propriétés.

	Milles carrés.	Acres
1.— <i>Terres aliénées.</i> (conçédées et patentées) dont 17,090 milles carrés encore boisés, représentent les forêts privées, les terres à bois, etc.	41,670	26,668,800
2.— <i>Terres ou lots en voie d'être aliénés.</i> comprenant principalement les lots vendus aux colons, non encore patentés, mais susceptibles de l'être si l'occupant parfait ses obligations.	6,850	4,834,000
3.— <i>Réserves indiennes.</i> administrées par le gouvernement fédéral.	303	194,000
4.— <i>Parcs Nationaux.</i>	7,286	4,664,000
5.— <i>Terrains militaires, appartenant au gouvernement fédéral.</i>	20	12,000
6.— <i>Terres de la couronne. (1)</i>	538,561	344,678,960

L'étendue en eaux douces incluses est de 71,000 milles carrés ou 45,440,000 acres, soit 12% de l'étendue totale qui est de 380,501,760 acres.

(1) Ce groupe comprend les concessions forestières, les réserves cantonales, les forêts domaniales et les forêts non affermées.

ÉRABLIÈRES

Les demandes de permis pour exploiter des érablières ont légèrement augmenté car, en 1933, nous avons émis 167 permis comparativement à 157 en 1932, à 126 en 1931, etc. Nous constatons avec plaisir que ce mouvement s'étend graduellement, car nous avons reçu des applications de nouvelles sections du pays comme Gaspé, Fort Coulonge et Maniwaki. Par contre, plusieurs des anciens permissionnaires n'ont pas renouvelé leur permis, alléguant que la récolte ne payait pas suffisamment pour compenser tous leurs frais. Il est vrai que les prix payés pour le sucre et le sirop d'érable ont été bas: soit \$0.08 par livre de sucre et \$0.99 par gallon de sirop, mais cette baisse est momentanée.

Voici d'après M. Vaillancourt, directeur du service des Érablières et de l'Apiculture, les détails qu'il a recueillis sur la production en 1933.

RÉGION	Production moyenne par 100 érables.	PROPORTION FABRIQUÉE		PRIX	
		Sucre	Sirop	Sucre	Sirop
Bas St-Laurent.....	72 livres	60%	40%	par livre \$0.077	par gallon \$1.07
Québec.....	74 "	50%	50%	0.08	.88
Trois-Rivières.....	47 "	33%	67%	0.11	1.25
Bois-Francs.....	80 "	46%	54%	0.065	.72
Cantons de l'Est.....	68 "	18%	82%	0.10	.97
Sud-Est de Montréal.....	58 "	19%	81%	0.14	1.24
Ile de Montréal et Vallée de l'Outaouais.....	62 "	22%	78%	0.11	1.30
Nord de la Province.....	100 "	10%	90%	0.20	1.50
PROVINCE DE QUÉBEC Moyenne pondérée.....	67 livres	39%	61%	\$0.08	\$0.99

Toujours d'après le même auteur, la production annuelle des érablières de la province de Québec aura été comme suit de 1924 à 1933 inclus.

Année.	EN LIVRES	
	Sucre	Sirop
1924.....	11,646,000.	15,448,000
1925.....	12,529,000	12,534,000
1926.....	8,403,000	12,613,000
1927.....	11,944,000	18,690,000
1928.....	17,794,000	11,943,000
1929.....	14,580,000	21,879,000
1930.....	9,939,000	20,186,000
1931.....	6,200,000	9,673,000
1932.....	8,765,000	14,989,000
1933.....	5,400,000	8,447,000

Quant aux revenus que ces permis nous donnent, nous constatons qu'ils se maintiennent à peu près au même niveau comme le démontrent les statistiques suivantes:

Année	Revenus
1922-23.....	\$ 156.21
1923-24.....	137.62
1924-25.....	103.42
1925-26.....	105.75
1926-27.....	217.55
1927-28.....	333.61
1928-29.....	952.07
1929-30.....	1,164.86
1930-31.....	743.00
1931-32.....	902.25
1932-33.....	951.00

STATISTIQUES DE LA PRODUCTION FORESTIÈRE

On trouvera dans les appendices Nos 15, 15A, 16, 16A, 16B, les renseignements compilés par M. J.-A. Roy, i.f., sur le mouvement des bois dans la province. Nous devons enregistrer un nouveau fléchissement dans la production forestière, comme conséquence de la crise mondiale, fléchissement qui se manifeste dans nos établissements, soit par leur arrêt partiel, ou complet, soit par la vente à prix réduit des produits ouvrés. La situation de nos industriels est précaire et celle de leurs ouvriers est pénible. Dans les villes comme Chandler, où l'usine chôme depuis plusieurs années, les gouvernements d'Ottawa et de Québec, s'associent pour faire vivre une bonne partie de la population qui pour se réchapper doit compter presque exclusivement sur les octrois du Secours direct.

PRODUCTION DES FORÊTS EN 1932

Essences ou Produits	BOIS PROVENANT DES		Totaux
	Terrains privés	Concessions forestières	
Epinette et Sapin.....	225,125,322 p.m.p.	470,379,122 p.m.p.	695,504,444 p.m.p.
Pin blanc.....	24,950,671 "	33,827,180 "	58,777,851 "
Pin rouge.....	2,231,856 "	6,000,625 "	8,232,381 "
Pin gris.....	20,274,903 "	11,449,782 "	31,724,685 "
Pruche.....	21,067,380 "	743,711 "	21,811,091 "
Cèdre.....	5,036,462 "	7,154,752 "	12,191,214 "
Mélèze.....	122,231 "	629 "	122,860 "
Mérisier.....	34,645,106 "	5,025,031 "	39,670,137 "
Érable.....	7,432,917 "	1,006,786 "	8,439,703 "
Tilleul.....	8,172,436 "	1,304,598 "	9,477,034 "
Orme.....	2,155,999 "	8,367 "	2,164,366 "
Frêne.....	3,261,259 "	33,215 "	3,294,474 "
Bouleau.....	6,793,301 "	1,822,600 "	8,615,885 "
Tremble.....	3,758,885 " "	3,758,885 "
Peuplier.....	1,125,715 "	254,916 "	1,380,631 "
Chêne.....	360,985 "	20,845 "	381,830 "
Noyer.....	155,403 "	14,101 "	169,504 "
Cerisier.....	53,610 " "	53,610 "
Hêtre.....	889,855 " "	889,855 "
Totaux.....	367,614,296 p.m.p.	539,046,260 p.m.p.	906,660,556 p.m.p.

PRODUCTION DES FORÊTS EN 1932 (suite)

Essences ou Produits	AUTRES PRODUITS		Totaux
	Terrains privés	Concessions Forestières	
Bardeaux.....	182,632,200 pièces	394,500 pièces	183,026,700 pièces
Traverses.....	369,966 "	39,283 "	409,249 "
Poteaux.....	7,047 "	2,275 "	9,322 "
Piquets.....	52,224 "	16,622 "	68,846 "
Lattes.....	55,725,180 "	55,725,180 "
Douves.....	47,768 "	47,768 "
Bois à pulpe.....	859,669 cordes	859,669 cordes
Bois de chauffage.....	102,263 "	14,063 cordes	116,326 "
Bois de fuseau.....	28,205 "	28,205 "

TABLEAU DES BOIS COUPÉS EN 1932
SUR LES TERRAINS PRIVÉS ET SUR LES CONCESSIONS FORESTIÈRES

Essences ou Produits	Quantité	Prix moyen au 1000 p.m.p.	Valeur totale
Epinette et Sapin.....	695,504,444 p.m.p.	\$13.40	\$9,319,759
Pin blanc.....	58,777,851 "	23.00	1,351,890
Pin rouge.....	8,232,481 "	18.55	152,712
Pin gris.....	31,724,685 "	13.00	412,420
Pruche.....	21,811,091 "	15.65	341,343
Cèdre.....	12,191,214 "	18.57	226,390
Mélèze.....	122,860 "	21.00	2,580
Mérisier.....	39,670,137 "	21.74	862,428
Erable.....	8,439,703 "	23.10	194,957
Tilleul.....	9,477,034 "	21.02	199,207
Orme.....	2,164,366 "	18.41	39,845
Frêne.....	3,294,474 "	19.32	63,649
Bouleau.....	8,615,901 "	17.83	153,621
Tremble.....	3,758,885 "	13.75	51,684
Peuplier.....	1,380,631 "	15.66	21,620
Chêne.....	381,830 "	30.38	11,599
Noyer.....	169,504 "	30.05	5,093
Cerisier.....	53,610 "	30.41	1,630
Hêtre.....	889,855 "	19.32	17,191
Totaux.....	906,660,556 p.m.p.		\$13,429,618

AUTRES PRODUITS

Produits	Quantités	Prix moyen	Valeur totale
Bardeaux.....	183,026,700 pièces	\$2.38 les 1000 pièces	\$ 435,603
Lattes.....	55,725,180 "	2.08 " " "	115,908
Douves.....	47,768 "	7.00 " " "	334
Traverses.....	409,249 "	0.40 l'unité	163,699
Poteaux.....	9,322 "	1.75 "	16,313
Piquets.....	68,846 "	0.06 "	4,130
Bois à pulpe.....	859,669 cordes	5.30 la corde	4,556,245
Bois de chauffage.....	116,326 "	2.03 " "	236,141
Bois de fuseau.....	28,205 "	6.48 " "	182,768
		Total:.....	\$5,711,141
Valeur totale de la production forestière pour 1932.....			\$19,140,759

EXPÉDITIONS ET TRANSPORT DES BOIS

Les quantités de bois transportées ont beaucoup diminué comme effet de la crise qui paralyse les affaires et ralentit la production des usines. On pourra le constater en comparant le nombre de vaisseaux chargés de bois à papier qui ont traversé le canal de Lachine, depuis quatre ans, à destination des usines de l'ouest de Montréal, situées dans les villes de Cornwall et Thorold (dans la province d'Ontario), et d'Ogdensburg, de Waddington, d'Érie et de Tonawanda, aux États-Unis.

Année 1929	273	cargaisons
" 1930	265	"
" 1931	171	"
" 1932	168	"

A l'exception des ports de Shelter Bay, de Matane, de Godbout, de Franquelin, de Mont-Louis, qui maintiennent leurs expéditions à un taux encore assez élevé, tous les autres ports du Bas St-Laurent et surtout ceux de la péninsule gaspésienne, accusent une régression considérable dans le nombre et le volume de leurs expéditions de bois.

En sus des transports par voie d'eau, il y a ceux par chemin de fer. Alors que le total des permis émis est de 29,100, il y en a 16,658 par chemin de fer, ce qui représente une diminution sensible sur les années précédentes.

Cette statistique est malheureusement incomplète, car nous n'exerçons encore aucun contrôle sur le camionnage des produits forestiers. Nous n'avons pas l'intention de prendre part à la dispute entre les chemins de fer et les propriétaires de camions, mais nous savons que, de plus en plus, l'on se sert de camions pour éluder le contrôle que le gouvernement exerce sur les expéditions de bois tant aux gares de chemins de fer qu'aux ports de chargement ou de déchargement. Comme une proportion assez considérable des bois transportés en camion provient de terrains sur lesquels la Couronne a encore des droits de coupe à percevoir, nous avons le devoir d'obliger les camionneurs de produits forestiers à justifier la provenance de ceux-ci, afin d'acquitter les montants dûs à la Couronne, et pour cela à se procurer, comme le font toutes les autres personnes ou compagnies qui s'occupent du transport, un permis d'expédition pour les produits forestiers qu'ils transportent. Cette mesure s'impose du point de vue de la compilation de nos statistiques forestières qui doivent être aussi exactes et aussi complètes que possible. Comme il nous faut absolument ce moyen de contrôle, nous prendrons les mesures requises pour l'obtenir.

TRAVAUX DE REBOISEMENT

Malgré la réduction de notre crédit de reboisement de \$100,000 à \$60,000, nous avons planté 5,229,170 plants d'arbres forestiers.

Nous avons suggéré de faire mettre sur la liste des travaux qui devaient bénéficier de l'aide fédérale aux chômeurs, divers projets pour la plantation de plusieurs autres millions de plants, mais il s'est trouvé à Ottawa des personnes pour ne pas comprendre que les travaux de reboisement peuvent se liquider d'eux-mêmes tout autant, sinon plus que les autres dépenses qui ont été autorisées pour ces fins, et cela malgré les recommandations faites à ce sujet par la Société des ingénieurs forestiers du Canada, lors de son congrès annuel de janvier 1933. En effet, une plantation est susceptible de rembourser non-seulement les frais initiaux d'achat du terrain, des plants et du travail pour nettoyer le sol et mettre les arbres en terre, mais aussi les taxes et les frais annuels d'entretien, au propriétaire du terrain reboisé, et de lui laisser aussi un fort acceptable profit. Il est donc surprenant que l'on n'ait pas mieux compris la chose. L'incident est d'autant plus pénible pour nous que le gouvernement des États-Unis a acheté 8,000,000 de plants qui ont été expédiés de la pépinière de Proulx aux camps de chômeurs dans les états de Michigan, de Wisconsin, pour être plantés sur le sol américain. Il est à souhaiter que nous puissions, cette année, bénéficier des faveurs fédérales et que les personnes chargées de dispenser ces octrois prendront conseil des ingénieurs forestiers, du Service Fédéral, qui sont plus en mesure de se prononcer sur cette question, que les fonctionnaires qui ont décidé autrement, le printemps dernier.

Nous avons vu d'un bon oeil les autorités fédérales s'occuper de tirer parti du camp de Valcartier, en y installant une station de recherches forestières et en y commençant d'importants travaux de reboisement. Vous avez bien voulu contribuer à cette restauration en leur donnant gratuitement pour l'exécution de ces travaux tous les plants nécessaires, qui furent expédiés de la pépinière de Berthier.

Puisque je viens parler de l'emploi des chômeurs aux États-Unis, je crois nécessaire d'ajouter que les camps dits *Civilian Conservation Corps*, comprenaient en septembre dernier plus de 1,400 unités, logeant au delà de 250,000 hommes qui sont occupés aux travaux de reboisement, à la construction de chemins et de sentiers forestiers, au nettoyage des déchets gisant sur le sol, à l'abattage des arbres

caducs ou avariés, à l'éradication des plantes nuisibles aux animaux et aux végétaux (comme le Ribes qui est l'hôte transitoire de la *Rouille du pin blanc*), à l'érection de tours d'observation, ou au dégagement des frontières des propriétés boisées, à l'aménagement de terrains de jeux et de récréation pour les campeurs, à l'éclaircie des fourrés, etc. Cette oeuvre gigantesque, dirigée par des ingénieurs forestiers, est appelée à mettre les forêts des États-Unis sur un pied d'efficacité, de rendement et de protection qui peut-être pourra se comparer avec l'état des forêts d'Europe les mieux aménagées. Nous souhaitons que l'on puisse employer nos chômeurs pour exécuter dans les forêts du Canada un travail aussi efficace car, si nous voulons être en mesure de vendre nos produits aux États-Unis, il faudra assurer à nos exploitants des avantages similaires. D'ailleurs, les européens ont depuis longtemps compris la nécessité de doter leurs forêts de belles routes, d'en garder le sol libre de tous déchéts, de faire disparaître rapidement les arbres infestés par les maladies. Tout cela les met en mesure de satisfaire, dans une large mesure, aux demandes locales, pour des produits forestiers, malgré que la superficie des terrains boisés en France, en Allemagne, en Italie, sont moindres de 30% de leur étendue territoriale.

Nous avons continué la plantation d'arbres dans diverses réserves cantonales afin de compléter leur taux de boisement. Voici, d'après M. J.-A. Roy, inspecteur en charge de ces travaux, quelles ont été les quantités de plants employés, en 1933 à même le stock de nos diverses pépinières:—

Comté	Canton	Quantité de plants	Pépinière
Témiscouata.....	Armand	56,000	Parke
".....	Demers	85,625	"
".....	Whitworth	57,375	"
Rimouski.....	Macpès	275,825	Macpès
".....	Ouimet	151,900	Ouimet
L'Islet.....	Beaubien	205,340	Beaubien
Chicoutimi.....	Tremblay	591,735	Normandin
Berthier.....	Masson	86,000	Berthier
Lac St-Jean.....	Normandin	740,324	Normandin
Soulanges.....	St-Clet.	779,046	Berthier
ChAMPLAIN.....	Riv. au Rat	2,220,000	Proulx

Le tout formant un total de 5,229,170 plants. L'ensemble des terrains reboisés au cours des huit dernières années est de 22,212 acres.

PÉPINIÈRES

L'exploitation de nos diverses pépinières forestières se poursuit avec succès. Notre personnel est bien au courant du travail qu'il y a lieu de faire aux différentes époques de l'année pour extraire, repiquer ou expédier les plans. Chaque année, nous améliorons nos procédés de culture et les recherches poursuivies par nos pathologistes nous font mieux connaître les méthodes à employer en temps opportun pour enrayer les progrès des maladies qui affectent les jeunes plants avec tant de virulence.

Du rapport de M. J.-H. Ménard, directeur technique de la pépinière de Berthierville, nous extrayons quelques renseignements sur les variations de température constatées, qui ont pu avoir quelque influence sur la marche de la végétation:—

“Le mois d'avril a été doux au début et modérément chaud vers la fin. Grâce à cette température et aux abondantes précipitations de la première semaine, la neige disparut rapidement de la pépinière sans laisser de mares stagnantes dans les parties basses du terrain. Les travaux auraient pu commencer vers le 20 de ce mois si le personnel nécessaire à cette fin eût été alors recruté.

“Les premières livraisons eurent lieu le 5 mai et se poursuivirent sans relâche jusqu'au commencement de juin. Étant donné que le sol était complètement dégelé vers la mi-avril la végétation prit un rapide essor. Les bourgeons à feuilles et à fleurs commencèrent à s'épanouir dès la première semaine de mai chez les mélèzes, les sorbiers, les érables, les noyers, etc. Vers le 20, les feuilles avaient atteint leur grandeur normale chez la plupart de nos essences forestières. Les pluies furent fréquentes et abondantes au cours de ce mois, elles facilitèrent alors la reprise des plants repiqués et activèrent la germination des semences mises en terre au cours du printemps et de l'automne dernier.

“Le mois de juin a été caractérisé par des pluies fréquentes et des températures excessivement chaudes depuis le commencement jusqu'à la fin. Le mercure s'est maintenu pendant douze jours au-dessus de 80 degrés Fahrenheit. Grâce à cette chaleur, les essences résineuses, les mélèzes en particulier firent une pousse merveilleuse durant ce mois. Malheureusement l'excès d'humidité du sol, aidé des coups de soleil violents, survenant après les orages, occasionnèrent la fonte chez les semis de pin rouge et en firent périr une bonne quantité.

“Le mois de juillet a été chaud et sec. Pendant dix jours, le mercure s’est élevé à 80 degrés Fahrenheit et plus. Cet excès de chaleur joint au manque d’humidité du sol firent beaucoup de tort aux paturages et aux prairies. Ainsi la récolte de foin a été réduite de moitié. La sécheresse est devenue assez prononcée à la pépinière pour nécessiter l’arrosage du gazon qui commençait à sécher sur les parties élevées.

“Les pluies furent fréquentes et abondantes en août puisque cette précipitation s’est élevée à 6.36 de hauteur. C’est la plus forte quantité que nous ayons eu à enregistrer depuis 30 ans. La température s’est maintenue chaude depuis le commencement jusqu’à la fin.”

Ces observations démontrent les difficultés qu’apportent les changements atmosphériques et les soins qu’il faut donner aux jeunes arbres pour les protéger contre ces variations de température. Ces remarques s’appliquent également aux autres pépinières.

Nos expéditions de plants de nos différentes pépinières ont été comme suit, en 1933;

Pépinière de Berthier.....	4,900,000 plants
“ de Proulx.....	12,200,000 “
“ de Parke.....	199,000 “
“ de Ouimet.....	151,875 “
“ de Macpès.....	275,825 “
“ de Normandin.....	1,532,159 “
	<hr/>
Total.....	19,058,859 plants

Comme le dit M. R. Deschamps, directeur de la pépinière de Berthier, “le nombre croissant des visiteurs est une preuve que l’on s’intéresse de plus en plus, dans le public, aux travaux de pépinière et de reboisement. L’expansion des cercles de “Jeunes Naturalistes”

nous laisse prévoir que de nombreux "arboreta" seront bientôt formés et que des demandes seront faites aux autorités pour que nous fournissions les plants nécessaires à leur création.

"Mentionnons parmi les groupes qui nous ont rendu visite au cours de l'année: les élèves du Juvénat Mont-St-Bernard, de Sorel; un groupe des membres de la Canadian Pulp and Paper Association; un groupe d'étudiants forestiers de l'Université de Cornell, accompagnés de leur professeur M. Ellwood Wilson; les membres du Club Rotary des Trois-Rivières.

"En outre nous avons été honorés de la visite de plusieurs personnages intéressés à la foresterie et à la botanique; le révérend Frère Marie-Victorin, directeur de l'Institut de Botanique de l'Université de Montréal; le P. Louis-Marie, O.C., auteur, professeur de botanique à l'Institut Agricole d'Oka; M. Grootendorst grand pépiniériste de Hollande; le Capitaine Baker de Londres, propagandiste des travaux de reboisement et fondateur de la société "The Men of the Trees"; M. J.-H. Cojan, directeur de la fameuse pépinière d'Andora; M. Arthur F. Amadon, surintendant général des travaux de reboisement dans l'état de New-York.

"Ces personnes ont en même temps, inspecté les terrains reboisés de Ste-Philomène qui nous servent de champ de démonstration et de propagande en faveur du reboisement. Les visiteurs sont d'ailleurs toujours enchantés des résultats de ces plantations."

A la pépinière de Berthier, nous poursuivons les recherches déjà commencées sur les maladies des plantes, les variations de croissance, etc., et continuons à enrichir nos collections de plants, d'insectes, de champignons, etc., sans compter que nous en fournissons des spécimens à plusieurs institutions. Notre personnel technique, composé de MM. R. Deschamps et J.-H. Ménard, ingénieurs forestiers, de M. R. Pomerleau, pathologiste et de M. L. Daviault (entomologiste du fédéral) s'occupe aussi de répondre aux nombreuses demandes de renseignements venant de toutes parts sur ces diverses questions.

L'étude des semences exotiques est continuée afin de déterminer quels sont les arbres étrangers qui peuvent être introduits ici soit pour les fins d'ornementation soit pour le reboisement. Des échanges de semences sont maintenus avec les services forestiers de plusieurs pays, tel que préconisé par le Bureau International des Recherches Forestières.

ÉCOLE DES GARDES

Le recrutement de cette institution est affecté par la crise qui paralyse les opérations forestières. Aussi, le nombre des élèves fréquentant l'École des Gardes a-t-il diminué sensiblement, mais nous avons lieu d'espérer que cette école reverra de beaux jours puisque les opérations forestières de cet hiver seront croyons-nous plus considérables que celles de l'an dernier et que nous avons lieu de nous attendre à ce que les futures coupes de bois soient de plus en plus importantes, ce qui permettra au gouvernement et aux compagnies forestières de pouvoir augmenter leurs effectifs de mesureurs, de gardes-forestiers, etc.

Le mouvement entrepris par la Commission des Produits Forestiers pour faire classer tous les bois débités dans la province ouvrira aussi une nouvelle carrière aux diplômés de cette école et plusieurs d'entre eux trouveront certainement, nous l'espérons du moins, une occupation profitable dans les scieries et dans les petites industries forestières.

Depuis sa fondation en 1924, l'École des Gardes a été fréquentée par 325 élèves, dont 165, répartis en neuf promotions, ont reçu le diplôme décerné par cette institution. (Voir Appendice No 9.)

ÉCOLE TECHNIQUE ET DE PAPETERIE

L'École Technique des Trois-Rivières a commencé de fonctionner vers 1920. Quatre ans plus tard, à la suite d'arrangements conclus avec la corporation de cette institution, le ministre des Terres et Forêts en prenait la direction et y installait une chaire de papeterie, sans toutefois déranger d'aucune façon l'enseignement technique qui était donné jusque-là. Cette modification a produit d'heureux résultats, car les professeurs de la section de Papeterie coopérèrent avec ceux de la section Technique. De plus, l'intervention du ministre des Terres et Forêts a permis de régler un problème financier assez épineux, si bien que la dette de l'École Technique qui était montée en 1924 à \$250,000. est maintenant réduite à \$50,000. et, cela, malgré que le matériel et les installations aient été améliorés et augmentés.

Les cours du jour ont été fréquentés comme suit :

a) Section Technique (de 1920 à 1933) par 699 élèves;

b) Section de Papeterie (de 1924 à 1933) par 236 élèves;

soit en tout par 935 élèves.

Les cours du soir ont été suivis par 1,867 élèves durant cette même période de treize années.

Cette école a accordé 46 diplômes pour la section technique et 41 pour la section de papeterie. La liste des diplômés de l'École de Papeterie qui se trouve dans l'annexe No 10, permet de constater que les positions occupées par la plupart de ces jeunes gens sont réellement satisfaisantes et que la création de cette chaire répondait à un réel besoin.

Durant l'exercice 1932-33, le recrutement de l'école a subi un léger recul, dans les deux sections de l'enseignement, car le total des élèves inscrits n'est que de 263 en tout, alors que les inscriptions s'élevaient à 319 en 1932-33. (Voir app. No 10 pour le rapport annuel de M. Baillaigé, directeur).

Cette réduction dans le nombre des élèves ne saurait surprendre car les papeteries marchent au ralenti. L'usine du Cap de la Madeleine étant fermée presque définitivement, il y a pléthore d'ouvriers dans la région. Comme les usiniers sont forcés de donner la préférence aux vieux employés, de favoriser les gens mariés, il s'ensuit que les jeunes gens, parmi lesquels nous recrutons nos élèves, ne trouvent que difficilement à s'employer.

En attendant, l'École a inauguré, l'an dernier, pour le bénéfice des chômeurs et celui des ouvriers qui travaillent, une série de dix conférences publiques sur les questions particulières à la fabrication des pâtes et papiers. Ces conférences ont été données de février à mai 1933, devant une assistance totale de 875 personnes.

Cette année-ci, nous donnerons des cours du soir sur différentes parties de la fabrication du papier, ce qui devrait intéresser les ouvriers qui ne peuvent suivre un cours régulier.

PERMIS GRATUITS

La crise actuelle non seulement réduit nos revenus par suite des exploitations moins considérables des concessionnaires mais elle nous amène aussi une recrudescence singulière dans le nombre des applications reçues pour couper gratuitement du bois dans les forêts affermées, dans les réserves cantonales et même sur les terres vacantes de la Couronne, aussi bien que sur les lots sous billet de location ou permis d'occupation. Nous n'avons pas à nous occuper des coupes faites par les colons, en conformité avec le billet de location, cela est de la compétence du ministère de la Colonisation, sauf naturellement pour les soi-disant colons ou squatteurs qui envahissent les terres boisées—(jamais d'autres)—y coupent du bois pour le compte de spéculateurs qui veulent ainsi obtenir les bois nécessaires pour les contrats qu'ils ont signés à l'avance. Comme le prix offert à ces spéculateurs est dérisoire, ils accordent, bien entendu, leurs sous-contrats à des prix encore plus faibles aux marchands locaux qui eux avancent les provisions aux malheureux forcés par les circonstances de subir n'importe quelles conditions de travail. On a souvent protesté contre les salaires payés aux ouvriers forestiers mais le traitement infligé aux victimes des spéculateurs en bois à papier, etc., n'est rien moins que déplorable. D'autre part le prix des effets vendus aux colons est exorbitant. Ces spéculations ont toujours un effet désastreux, car, en outre des abus signalés, elles permettent à diverses compagnies fabriquant de papier, de s'approvisionner à un prix plus faible que celui auquel leur reviennent les bois exploités sur leurs propres concessions. C'est cette concurrence qui force leurs chefs d'exploitation à réduire leurs prix, afin de pouvoir continuer à couper sur les concessions forestières. Cela explique pourquoi les prix payés aux sous-entrepreneurs et aux ouvriers de chantiers soient bas, comparativement au passé. Enfin, lorsque les bois coupés en spéculation ne sont pas vendus au Canada, ils sont exportés pour alimenter les usines américaines qui peuvent ainsi continuer à lutter avantageusement avec les nôtres. Avec les restrictions qui seront apportées au commerce du papier par la N.I.R.A., il faudra peut-être prendre tous les moyens pour garder notre bois au Canada, à moins que l'administrateur de la N.I.R.A. ne décrète que les bois importés aux États-Unis devront se vendre aux mêmes prix que les bois indigènes... L'ingéniosité américaine réussira-t-elle à encourager plutôt l'importation des bois et des pâtes et à restreindre la venue du papier, la venue d'un produit fini qui ne procurera aucun travail aux ouvriers américains?

Étant donné ces éventualités, nous nous efforçons de réduire et le nombre de permis et les quantités de bois réclamées. Surtout nous ne favorisons que les nécessaires. Nous consacrons beaucoup de temps à la surveillance des coupes de cet ordre car il ne faut pas qu'elles dérangent trop l'aménagement de la concession ou de la réserve où ces bois sont coupés. Il faut aussi prévenir les dangers de feu et protéger les abords des routes ainsi que les rives des cours d'eau et des lacs pour conserver leur beauté scénique. Tout cela coûte fort cher, mais cette surveillance est absolument nécessaire.

Il est aussi arrivé que, dans le cas des chômeurs de grandes agglomérations comme Shawinigan Falls, Grand'Mère, etc., nous ayons pu organiser, avec le concours des autorités municipales, des coupes spéciales sous la direction conjointe des représentants de la ville, du concessionnaire et du Service forestier. Ces coupes de bois de chauffage ont beaucoup aidé les malheureux ouvriers sans travail à se procurer le combustible nécessaire, sans autres frais que le temps dépensé par eux pour abattre les arbres et les façonner en bois de feu.

Le tout humblement soumis,

G.-C. PICHÉ,

Chef du Service forestier.

QUÉBEC, le 14 octobre, 1933.

APPENDICE No 9

RAPPORT DU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DES GARDES

Québec, 18 août 1933

Honorable Ministre des Terres et Forêts,
Palais Législatif, Québec.

Honorable Ministre,

J'ai bien l'honneur de vous soumettre mon dixième rapport annuel sur les activités de l'École des Gardes pour l'année écoulée 1932-1933.

ASSISTANCE ET ASSIDUITÉ

Vu la persistance de la stagnation dans les industries du bois, notre école a connu cette année un fléchissement marqué dans son recrutement. Nous avons en effet fini le terme d'automne avec 20 élèves et celui du printemps avec un nombre égal, chiffres que l'on doit opposer à 52 et 39 pour l'année précédente. Au début de l'année scolaire nous n'avons recruté que 4 nouveaux élèves, la promotion précédente, la IXème en comprenant seize.

La chose s'explique aisément par le manque d'emploi chez nos anciens gradués qui, depuis les débuts de l'école, ont été les seuls agents de recrutement vu que nous n'avons jamais fait de propagande directe. Je ferai encore remarquer que nos élèves sont, à peu d'exceptions près, des jeunes gens en âge de gagner leur vie, de familles trop pauvres pour être aidés par elles, et qui par conséquent peuvent difficilement défrayer leurs dépenses de pension et de voyage s'il ne leur est donnée l'occasion de travailler.

RÉSUMÉ DES COURS

Terme	Année	Promotion	Nombre de cours	Nombre heures professeurs	Nombre heures élèves
Automne.....	1932	IX	216	293	2892
"	1933	X	203	239	678
Printemps.....	1932	IX	224	272	3965
"	1933	X	217	262	1027
			860	1066	8562

Il n'y a eu durant l'année aucun changement ni dans le personnel enseignant ni dans le programme et son application. Rappelons ici que le personnel comprend 5 professeurs réguliers et 3 adjoints pour des leçons spéciales.

LES ACTIVITÉS DE NOS DIPLÔMÉS

Au cours de l'année nous avons ouvert une enquête sur les occupations de nos diplômés et avons obtenu 135 réponses sur un total de 151 possibles. Il nous est assez difficile de répartir les occupations en catégories bien définies, attendu qu'un grand nombre est actuellement sans emploi et qu'un grand nombre de ceux qui travaillent, ne le font que d'une façon intermittente et passent fréquemment d'un emploi à un autre sans que nous en soyons prévenus.

La distribution de ceux qui ont de l'emploi peut être faite, avec ces restrictions, à peu près comme suit:

- 1°. A l'emploi régulier des Cies d'exploitation forestière. 11%
- 2°. A l'emploi intermittent des Cies d'exploitation..... 15%
- 3°. A l'emploi intermittent d'ingénieurs forestiers ou d'arpenteurs géomètres..... 1%

4°. A l'emploi régulier du Département des Terres.....	25%
5°. A l'emploi intermittent du Département des Terres.	23%
6°. A l'emploi intermittent de d'autres départements de la Province.....	1%
7°. D'emplois inconnus, sans travail, ou ayant abandonné la pratique des travaux forestiers.....	24%
	100%

L'AIDE À NOS ÉLÈVES

Il se dégage de la statistique qui précède que le Département des Terres et Forêts est le plus grand pourvoyeur de travail pour nos élèves et que d'autre part l'industrie n'offre aux gradués de l'école que de faibles encouragements.

Nous affirmons ici notre bonne volonté à continuer de nous efforcer de corriger cette situation et nous allons réitérer nos demandes pour induire l'industrie à coopérer davantage avec nous. Nous nous rendons bien compte que le succès de l'école dépend d'une solution favorable à cette question.

Nous vous remercions des restrictions que vous avez bien voulu apporter à l'obtention du certificat de mesureur de bois. C'est comme assistants et comme mesureurs que des jeunes gens instruits peuvent le plus facilement pénétrer chez les compagnies d'exploitation forestière et nous anticipons que les mesures que vous avez prises auront pour effet d'engager nos gérants d'exploitation à retenir les services de nos élèves.

NOTRE PROGRAMME

Nous estimons que la division de notre cours en quatre stages distincts de deux mois à l'école, sur une période totale de deux ans, est devenu trop onéreuse pour les élèves qui doivent maintenant dépenser autant pour leurs frais de voyage que pour leurs frais de pension et de logement. Ce système se justifiait quand les élèves pouvaient compter sur de l'emploi durant les périodes intermédiaires, mais maintenant qu'ils ne peuvent plus ni faire leurs frais ni même compléter leur entraînement pratique nous ne voyons aucune raison de le retenir.

Si les élèves ne peuvent au dehors parfaire leur entraînement il faudra que l'école s'en occupe elle-même, sans quoi leur formation forestière sera tout à fait incomplète. Nous avons donc en vue de faire faire aux élèves un stage unique à l'école sans modifier beaucoup notre programme de travaux théoriques et la durée entière du cours. Entre les périodes d'études en classe, interviendraient, comme aujourd'hui, des périodes de travaux pratiques, mais sur les terrains de l'école et sous la direction des professeurs. Nous ferions toutefois exception pour ceux des élèves qui durant ces périodes intermédiaires trouveraient à s'employer ailleurs.

DÉPLACEMENT DE L'ÉCOLE

Pour pouvoir réaliser ce programme il faudrait, lorsque les circonstances le permettront, que l'école quitte son local actuel pour aller s'établir ailleurs, dans un endroit où elle trouverait plus de facilités pour l'exécution des travaux pratiques. A Berthier-en-haut, nous le répétons, nous n'avons ni le champ de travail convenable et suffisant, ni le logement pour loger les élèves en toute saison de l'année. Au Lac St-Joseph nous pourrions employer nos élèves durant les périodes intermédiaires, à l'aménagement de la forêt de l'école et à divers travaux d'exploitation nécessaires pour la formation même des élèves.

Humblement soumis,

HENRI ROY,

Directeur.

APPENDICE No 10

RAPPORT DU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE TECHNIQUE ET
DE PAPETERIE DES TROIS-RIVIÈRES,
POUR L'ANNÉE 1932-33

A l'honorable HONORÉ MERCIER,
Ministre des Terres et Forêts,
Hôtel du Gouvernement,
Québec, P.Q.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'École Technique et de Papeterie des Trois-Rivières pour l'année scolaire écoulée 1932-33.

L'ouverture des cours eut lieu respectivement le 8 septembre pour les cours réguliers du jour et le 11 octobre pour les cours du soir.

Les inscriptions pour l'année écoulée se répartissent comme suit:

COURS DU JOUR:

SECTION TECHNIQUE

Réguliers:—

Troisième année.....	13
Deuxième année.....	14
Première année A.....	19
Première année B.....	5
Électricité—4ème année.....	1

— 52 élèves

Spéciaux:—

Automobile.....	7
Électricité.....	1
Menuiserie.....	2
Général.....	1

— 11

TOTAL..... 63 élèves

SECTION DE PAPETERIE

Régime Technique:—

Première année.....	2	
Cours spécial de 4ème année pour les gradués.....	4	
Total.....	—	6 élèves
Total pour les élèves du jour des deux écoles.....		69 élèves

COURS DU SOIR:

Dessin mécanique.....	27	
Électricité, préliminaire et avancée.....	25	
Mathématiques, élémentaires et avancées	36	
Mécanique d'automobile.....	25	
Mécanique d'ajustage.....	22	
Menuiserie.....	21	
Plans et estimés.....	18	
Soudure autogène.....	20	
Total.....	—	194
Total des inscriptions.....		263 élèves

Comparativement à l'année dernière, il y a eu une diminution de 56 élèves dans les inscriptions générales, soit de 46 pour les cours du soir et de 10 pour les cours du jour.

Ceci s'explique par le fait que pour les cours du soir, le Cours de Ciment et de Béton qui était donné gratuitement à l'École depuis deux ans par un ingénieur expert de la Canada Cement Company, de Montréal, n'a pu être répété, cette année, et que la Canada Iron Foundries des Trois-Rivières, ayant suspendu la grande majorité de ses apprentis pour une période indéterminée, faute de travail, il n'a pas été possible de faire fonctionner la section de moulage et de fonderie de notre École.

Les inscriptions au cours du jour de l'École Technique sont demeurées à peu près normales, bien qu'il soit toujours possible de recevoir un nombre d'élèves plus considérable. Il faut remarquer que depuis deux ans nous exigeons que les candidats aient complété leur septième année d'études élémentaires; en conséquence, un certain nombre de demandes d'inscriptions ont dû être refusées, mais la qualité des nouveaux élèves est meilleure.

L'état incertain qui a continué de prévaloir encore cette année dans l'industrie de la pulpe et du papier, comme aussi le grand nombre d'employés qui ont été suspendus de leur fonction, par suite de la réduction de la fabrication des usines locales, ont manifestement influencé le recrutement de l'École de Papeterie, tant dans le cours régulier de trois ans, destiné aux jeunes gens qui désirent se créer une carrière dans cette industrie, que dans le cours industriel de deux ans, organisé plus particulièrement pour les employés de nos usines locales.

L'année dernière, six finissants du cours régulier et deux finissants du cours industriel recevaient leurs diplômes, alors qu'il n'y avait pas eu de promotion dans la première année dans l'un ou l'autre des deux cours et que six élèves s'étaient inscrits dans la préparatoire ou première année du cours régulier. Deux seulement de ces élèves ont pu être promus en première année de l'année courante.

Au début de l'année, trois candidats qui avaient demandé leur admission dans le cours régulier, ont modifié leur application à l'ouverture des cours, et deux demandes d'inscription seulement ont été reçues pour le cours industriel. Il n'a donc pas été possible, dans les circonstances, d'ouvrir ces cours.

Par ailleurs, les perspectives d'emploi pour les gradués de papeterie n'étant pas brillantes, une quatrième année fut organisée, où quatre de ces derniers s'inscrivaient pour y suivre des travaux de laboratoire et y faire des recherches, depuis l'automne jusqu'à la fin de l'année. Ces études complémentaires furent vivement appréciées par ceux qui ont eu l'avantage de les suivre.

L'assiduité des élèves aux cours réguliers du jour s'est maintenue très bonne au cours de l'année, et a été bien satisfaisante.

De même, aussi, l'assistance aux cours du soir, qui, l'année dernière, avait été remarquable, a continué d'être très bonne, en atteignant une moyenne générale de 75%.

Ces cours du soir, sauf ceux de soudure-autogène, ont été offerts gratuitement au public, comme l'année précédente, moyennant un dépôt de deux dollars remboursable sur 80% d'assistance.

Quelques améliorations ont été apportées au programme d'études de l'École Technique. Une classe préliminaire à la première année régulière du cours technique, désignée sous le nom de première année "B", a été organisée pour absorber les élèves de cinquième ou sixième année du cours élémentaire qui, ne pouvant être admis dans la première année régulière du cours, nous fourniraient cependant, avec cette préparation, de bons sujets l'année suivante. Deux professeurs de l'École de Papeterie furent chargés temporairement de ce cours préparatoire.

De même, le cours régulier d'électricité a été complété par l'organisation préliminaire d'un atelier d'électricité, où les élèves suivent un entraînement pratique dans l'étude des problèmes de laboratoire comme dans les installations électriques, la construction et la réparation d'appareils et de machines électriques que l'on trouve dans l'industrie.

Cet arrangement permet à nos élèves de se spécialiser en électricité et d'obtenir un diplôme d'électricien après les trois années régulières du cours.

Six élèves de deuxième année technique se sont inscrits dans cette section, et un gradué mécanicien de l'année précédente y a fait une quatrième année d'études pour obtenir le nouveau diplôme.

On a également inauguré au début de l'année scolaire, un nouveau programme de dessin mécanique et industriel, maintenant en vigueur dans toutes les écoles techniques de la province, et destiné à apporter une amélioration sérieuse dans cette section des études techniques.

Les examens de fin d'études, passés comme à l'ordinaire, ont donné les résultats suivants:

DIPLÔMÉS

École Technique:

- M. Jérôme Cournoyer, diplômé mécanicien, avec Grande Distinction;
- M. Paul-Émile Girard, diplômé mécanicien, avec Grande Distinction;
- M. André Perron, diplômé menuisier, avec Distinction;
- M. Jacques Lamothe, diplômé mécanicien, avec Distinction;
- M. Paul-Henri Nobert, diplômé mécanicien, avec Distinction;
- M. Robert Paquin, diplômé mécanicien, avec Distinction;
- M. Léo Lavoie, diplômé mécanicien, avec Distinction;
- M. Robert Robert, diplômé mécanicien, avec Distinction;
- M. Wm.-Henry Dickinson, diplômé mécanicien, avec Satisfaction;
- M. Armand Duchesneau, diplômé mécanicien, avec Satisfaction;
- M. Ls.-Georges Drolet, diplômé mécanicien, avec Satisfaction;
- M. Georges Lemaire, diplômé mécanicien, avec Satisfaction;
- M. Jean-Cyrille Lebrun, gradué mécanicien avec Distinction l'année précédente, a été, après une quatrième année d'études, diplômé électricien avec Grande Distinction.

CERTIFICATS

Des certificats du cours spécial d'automobile ont été décernés aux candidats suivants: MM. Alcide Beauchemin, Léopold Guilbert et Alexandre Paquin.

ÉCOLE DE PAPETERIE

Il n'a pas été décerné de diplômes en papeterie vu l'absence de finissants dans cette catégorie, contrairement à l'année dernière où huit candidats sortaient diplômés.

Cependant, des certificats en chimie industrielle ont été mérités par des gradués en papeterie de l'année dernière qui ont suivi une quatrième année d'études et d'expériences au laboratoire de chimie, à savoir: MM. Lucien Lamy, Lionel Poisson, Léo Dubois et H.-P. Hamelin.

Il reste à noter que les douze finissants qui forment la onzième promotion sortant de l'École Technique, cette année, constituent le groupe de gradués le plus important que cette école ait encore produit. C'est aussi la première fois que cette école a l'avantage de livrer un diplôme d'électricien.

La clôture des cours et la distribution des prix eurent lieu vers la mi-juin, au milieu d'un concours de parents des élèves et d'invités distingués. La médaille d'or de l'École Technique fut décernée à monsieur Jérôme Cournoyer, de Maskinongé, et la médaille d'argent à monsieur Paul-Émile Girard, des Trois-Rivières.

L'administration de l'école est redevable à tous les généreux donateurs de prix spéciaux offerts aux élèves tant de l'École Technique que de l'École de Papeterie. Il faut mentionner en particulier monsieur l'abbé Donat Fréchette, curé de la Cathédrale, le révérend Frère Hébert, Directeur de l'Académie de La Salle, l'Association des Gradués de l'École Technique des Trois-Rivières. La Compagnie Shawinigan Water & Power a donné, comme par le passé, un prix en argent de vingt-cinq dollars, décerné à l'élève le plus méritant de l'École Technique, monsieur Jérôme Cournoyer, de Maskinongé. L'Association de Québec pour la Prévention des Accidents du Travail a offert, par son dévoué gérant-général, monsieur Arthur Gaboury, une médaille en argent, qui a été remise, après concours, à monsieur Léo Lavoie, des Trois-Rivières. Treize diplômes de prévention ont aussi été distribués aux finissants de l'École par monsieur Arthur Gaboury.

L'École de Papeterie est particulièrement reconnaissante à monsieur Stewart McNichols, président de la Cie Lake St John Power & Paper pour l'offrande d'un prix de vingt-cinq dollars en argent aux élèves de Papeterie, et décernés comme suit: quinze dollars à monsieur Lionel Bellemare, et deux prix de cinq dollars chacun à monsieur Lucien Lamy et monsieur Lionel Poisson, tous des Trois-Rivières.

La Corporation de l'École Technique, sous la présidence de monsieur Philippe Bigué, adopta au cours du mois dernier, un règlement (No 4) pourvoyant au renouvellement des débentures de l'École Technique au montant de \$50,000.00, formant actuellement le solde de la dette de l'École; ce règlement voit à offrir au Gouvernement provincial les garanties exigées pour que celui-ci garantisse ces débentures qui sont émises au taux de 5% pour une période de vingt-cinq ans. Ce taux constitue un rabais de 1% sur celui des anciennes débentures.

Le Comité Aviseur de l'École de Papeterie, formé de délégués des usines locales de pulpe et de papier, a tenu, au cours de l'année, plusieurs assemblées régulières, sous la présidence de monsieur J.-N. Stephenson, éditeur de la revue industrielle *Pulp & Paper of Canada*.

A la première réunion du Comité, tenue au milieu de janvier, on discuta de la situation causée par la dépression et le chômage dans l'industrie de la pulpe et du papier et de ses effets sur le recrutement des élèves à l'École de Papeterie.

Il fut en conséquence décidé, à la suggestion du Comité, d'organiser une série de conférences publiques et gratuites qui seraient données à l'École sur la fabrication de la pulpe et du papier, par des experts de l'industrie, en coopération avec les professeurs de l'École de Papeterie, afin de permettre aux chômeurs de tirer de leurs heures de loisirs forcés le parti le plus utile et le plus instructif possible.

L'École de Papeterie prépara un programme détaillé des conférences qu'elle fit publier et distribuer, et organisa un système de cartes d'admission qui permit de contrôler trois cent vingt-cinq enregistrements d'auditeurs.

Dix conférences publiques furent ainsi données depuis la fin de février jusqu'au milieu de mai, avec une assistance totale de huit cent soixante-quinze personnes.

L'inauguration de cette série de conférences fut faite à l'École de Papeterie, à la fin de février, par monsieur G.-C. Piché, Chef du Service Forestier de Québec, qui traita de la forêt, de sa distribution et de son exploitation dans la province de Québec, de l'utilisation des produits forestiers et de leur emploi dans l'industrie de la pulpe et du papier. On a pu noter avec plaisir une assistance de deux cent quinze personnes à cette ouverture.

Quatre autres conférences suivirent au cours du mois de mars. La première fut donnée par monsieur Albert Hamel, professeur à l'École de Papeterie, qui traita de la pâte mécanique et des appareils de fabrication; la deuxième, par monsieur Karl Jentz, surintendant du département du sulfite de la St Lawrence Paper Mills, Ltd, des Trois-Rivières, qui expliqua la fabrication de la pulpe au bisulfite; la troisième et la quatrième furent respectivement données par deux professeurs de l'École de Papeterie: monsieur Ernest Fleury sur le contrôle de la fabrication du bisulfite et le procédé de la pulpe au sulfate; monsieur Gaston Francoeur, sur les divers traitements que doivent subir les pâtes à bois.

Monsieur A. Karsh, chimiste de la Cie de Papier Rolland de St-Jérôme, P.Q., ouvrit les conférences du mois d'avril en traitant, avec projections lumineuses, des papiers de chiffon.

Le soussigné fit à son tour une revue de tous les sujets étudiés précédemment et exposa les procédés d'exploitation et de préparation de bois à pulpe dans le nord de la province, avec l'aide de films gracieusement fournis par la Cie Price Brothers.

Enfin, monsieur Laurent Blais, professeur de l'École de Papeterie, présenta une étude sur les papiers de rebut et leur utilisation.

Finalement, en mai, monsieur C.-M. Bang, ingénieur-électricien et surintendant à la Canadian International Paper Co., des Trois-Rivières, et monsieur J.-N. Stephenson, président du Comité Aiseur, et éditeur de *Pulp and Paper of Canada*, présentèrent les deux dernières conférences publiques. Le premier prit pour sujet, les diverses commandes pour machines à papier, et en particulier les commandes électriques, qu'il illustra de nombreuses projections intéressantes. Monsieur Stephenson traita du fini des papiers avec projections lumineuses, et clôtura la série des conférences publiques, en remerciant tous les conférenciers de leur bienveillante coopération avec l'École de Papeterie, et tous les auditeurs pour l'intérêt qu'ils avaient démontré en suivant les conférences.

L'École de Papeterie croit, dans cette organisation hors de l'ordinaire, avoir fait oeuvre utile, et elle est heureuse d'offrir ainsi sa part de contribution dans ces heures de chômage, en attendant le retour à des conditions plus normales qui se font déjà voir à l'horizon.

En terminant, l'École de Papeterie se fait un plaisir de souligner que la Cie de Papier Rolland qui, l'année dernière, prit à ses services deux diplômés, a de nouveau cette année embauché deux nouveaux gradués de l'École de Papeterie.

Nous sommes redevables à la Cie de Papier Rolland de St-Jérôme pour l'encouragement qu'elle sait donner à l'École Provinciale de Papeterie des Trois-Rivières.

A tous ceux qui d'une manière ou d'une autre contribuent au succès de notre institution, l'École Technique et de Papeterie adresse un cordial merci.

Le Directeur,

V. BAILLARGÉ.

LES TROIS-RIVIÈRES, le 18 août, 1933.

APPENDICE No 11

RAPPORT DU BUREAU DES EXAMINATEURS DES
CANDIDATS MESUREURS DE BOIS

Québec, 30 juin, 1933.

Monsieur le Ministre,

Le Bureau des Examineurs des candidats au diplôme de mesureurs de bois a l'honneur de vous soumettre son rapport des examens qu'il a tenus au cours de l'année 1933.

Suivant les avis publiés dans la Gazette Officielle, le Bureau a tenu un examen à l'École des Gardes-forestiers, à Berthier (en haut), aux dates suivantes: 13, 14 et 15 juin. En tout, 21 candidats se sont inscrits. De ce nombre, 19 ayant obtenu des résultats satisfaisants, nous vous avons recommandé de leur accorder le diplôme de mesureurs de bois, car nous sommes convaincus qu'ils sont compétents pour remplir cette fonction.

Humblement soumis,

HENRI ROY,
*Président.*ÉRIC HUDON,
*Examineur.*B.-J. GÉRIN,
Secrétaire.

APPENDICE No 12

LISTE DES NOMS ET ADRESSES DES CANDIDATS QUI ONT PASSÉ AVEC
SUCCÈS LES EXAMENS DE MESUREURS DE BOIS
EN L'ANNÉE 1933

Nos du permis	Noms	Prénoms	Adresses
3403	Beaupré.....	Robert.....	Glenada
3404	Boisseau.....	A.....	Québec
3405	Brodeur.....	Alfred.....	St-Paulin
3406	Charbonneau.....	Jos-Léo. (1).....	Notre-Dame-du-Laus
3407	Deschamps.....	Roland.....	Berthierville
3408	Gagnon.....	Germain (2).....	Matane
3409	Gingras.....	J.-Gérard (2).....	St-Ambroise (Chicoutimi)
3410	Hamel.....	J.-Edmour.....	La Sarre (Abitibi)
3411	Hélie.....	J.-Oscar.....	Hull
3412	Houde.....	J.-Adrien.....	St-Boniface
3413	Hudon.....	J.-Eric.....	Hull
3414	Irwin.....	Cecil Holmes.....	Toronto, Ont.
3415	Larouche.....	Edgar (2).....	Girardville, Que.
3416	Lavoie.....	Ed.....	Rivière-aux-Outardes
3417	LeBlond.....	Alpha (2).....	La Patrie
3418	McLaren.....	Duncan.....	Clova
3419	Philibert.....	Benoit-H.....	St-Elie de Caxton
3420	St-Louis.....	Albert.....	Ste-Félicité (Matane), Que.
3421	Touzin.....	Paul-E. (2).....	Deschambault.

1—Stagiaire 1 an.

2—Stagiaires 2 ans.

B.-J. GÉRIN,

Secrétaire.

Bureau des Examineurs de Mesureurs de bois.

QUÉBEC, 30 juin, 1933.

APPENDICE No 13

TRANSFERTS DE CONCESSIONS FORESTIÈRES EFFECTUÉS DURANT
L'EXERCICE 1932-33

Noms des concessionnaires faisant le transfert	Région	Superficie en milles carrés	Noms des bénéficiaires du transfert
The Royal Bank of Canada.	Ottawa-Supérieur	40	Jules Patry
The Royal Trust Co., fidu- ciaire pour Laurentide Co., Ltd.....	“ “	1,314	Hawkesbury Lumber Co., Ltd.
Succession Joseph Riopelle & A.-B. Gordon.....	“ “	43	Upper Ottawa Timber Co., Ltd.
Succession Andrew McCormack.....	“ “	35	Upper Ottawa Timber Co., Ltd.
Succession A. Lumsden.....	“ “	25	H.-C. Dunbar
Evariste Champagne.....	“ “	9	Eugène Champagne
Laurentide Ottawa Co., Ltd..	“ “	1,431	Consolidated Paper Corp. Ltd.
Menjobagues Lumber Co., Ltd.....	St-Maurice	285	“ “ “ “
Menjobagues Lumber Co., Ltd.....	St-Charles	266	“ “ “ “
The Royal Trust Co.....	Ottawa-Supérieur	156	E.-B. Eddy Co., Ltd.
Metabetchouan Sulphite & Power Co., Ltd.....	Lac St-Jean- Centre.....	160	News Pulp & Paper Co., Ltd.

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

WM. DELANEY,
Assistant-surintendant
Département des terres et forêts,
QUÉBEC, 30 juin, 1933.

APPENDICE No 14

RÉSERVES CANTONALES

Cantons	Comtés	Superficie (acres)	Date de la création
Albanel.....	Roberval.....	11,178	4/1926
Albert.....	Saguenay.....	960	11/1932
Arago.....	L'Islet.....	2,110	9/1928
Armagh.....	Montmagny.....	1,572	9/1928
Armand.....	Témiscouata.....	3,626	3/1932
Ashburton.....	Montmagny.....	1,660	9/1928
Ashford.....	L'Islet.....	2,196	4/1931
Ashuapmouchouan.....	Roberval.....	15,110	10/1913
Barraute.....	Abitibi.....	1,220	12/1928
Beaubien.....	L'Islet.....	9,523	9/1928
Beaudet.....	Roberval.....	3,711	1/1925
Bégin.....	Chicoutimi.....	10,764	7/1929
Bergeronnes.....	Saguenay.....	4,892	10/1931
Bourdages.....	Montmagny.....	4,552	9/1928
Bourget.....	Chicoutimi.....	658	4/1926
Caron.....	Lac St-Jean.....	6,339	7/1919
Chabot.....	Kamouraska.....	2,439	5,1929
Charlevoix.....	Roberval.....	9,763	7/1919
Simon.....	Chicoutimi.....	24,000	12/1913
Crusson.....	Abitibi.....	825	12/1931
Dablon.....	Roberval.....	2,108	7/1919
Dalmas.....	".....	5,958	1/1925
Dechesne.....	".....	11,260	11/1917
Demers.....	Témiscouata.....	640	11/1928
Demeules.....	Roberval.....	5,259	10/1913
Denoue.....	Gaspé Nord.....	1,628	4/1926
Dequen.....	Roberval.....	17,563	4/1926
DeSales.....	Charlevoix.....	2,631	4/1926
Dolbeau.....	Roberval.....	15,979	1/1925
Dufferin.....	Roberval.....	6,908	2/1929
Duhamel.....	Témiscamingue.....	2,336	4/1926
Dumais.....	Roberval.....	2,320	1/1926
Dumas.....	Chicoutimi.....	1,572	9/1931
Duparquet.....	Abitibi.....	6,287	6/1931
Escoumains.....	Saguenay.....	655	10/1931
Estcourt.....	Témiscouata.....	3,903	3/1932
Fabre.....	Témiscamingue.....	4,541	6/1925
Falardeau.....	Chicoutimi.....	3,191	3/1932
Fournier.....	L'Islet.....	4,594	9/1928
Garneau.....	L'Islet.....	1,200	10/1929
Garnier.....	Lac St-Jean.....	6,453	2/1930
Girard.....	Roberval.....	20,606	4/1917
Grand-Calumet.....	Pontiac.....	155	8/1929

APPENDICE No 14. — Suite

RÉSERVES CANTONALES — Suite

Cantons	Comtés	Superficie (acres)	Date de la création
Harvey.....	Chicoutimi.....	4,165	9/1926
Hébcourt.....	Abitibi.....	13,061	6/1931
Iberville.....	Saguenay.....	45,444	1/1932
Ixworth.....	Kamouraska.....	2,135	4/1931
Kénogami.....	Chicoutimi.....	5,559	12/1913
Labarre.....	Lac St-Jean.....	6,428	4/1926
Lac-aux-Canards.....	Roberval.....	36,332	10/1913
Lac Kénogami.....	Chicoutimi.....	9,494	1/1926
La Corne.....	Abitibi.....	48,584	12/1928
Lafontaine.....	L'Islet.....	2,950	4/1931
Lamy.....	Laviolette.....	1,449	7/1926
Landrienne.....	Abitibi.....	24,534	12/1928
Languedoc.....	".....	5,482	12/1928
Laterrière.....	Chicoutimi.....	9,577	10/1929
Lessard.....	L'Islet.....	912	9/1928
Letellier.....	Saguenay.....	22,587	8/1915
Litchfield.....	Pontiac.....	1,469	8/1929
Macpès.....	Rimouski.....	3,755	12/1926
Malherbes.....	Roberval.....	25,600	11/1911
Manicouagan.....	Saguenay.....	11,252	10/1932
Manneville.....	Abitibi.....	37,200	2/1931
Maria.....	Bonaventure.....	852	12/1930
Mazenod.....	Témiscamingue.....	6,012	6/1925
Mézy.....	Lac St-Jean.....	4,491	7/1913
Métabetchouan.....	".....	4,305	12/1913
Nemtayé.....	Matapédia.....	312	5/1932
New Richmond.....	Bonaventure.....	1,875	12/1930
Normandin.....	Roberval.....	13,149	1/1932
Onslow.....	Pontiac.....	9,711	2/1917
Ouimet.....	Rimouski.....	9,478	12/1929
Packingham.....	Témiscouata.....	853	2/1929
Painchaud.....	Kamouraska.....	1,985	4/1931
Parent.....	Roberval.....	14,919	1/1925
Parke.....	Kamouraska.....	7,034	11/1911
Patton.....	Montmagny.....	2,678	9/1928
Pelletier.....	Roberval.....	9,735	7/1931
Pohénégamook.....	Kamouraska.....	1,980	3/1932
Pouliaries.....	Abitibi.....	9,043	12/1928
Privat.....	".....	4,548	12/1928
Proulx.....	Roberval.....	1,510	2/1930

APPENDICE No 14. — *Suite*RÉSERVES CANTONALES — *Suite*

Cantons	Comtés	Superficie (acres)	Date de la création
Racine.....	Roberval.....	24,753	1/1925
Roberval.....	".....	23,995	7/1913
Romieu.....	Gaspé Nord.....	1,746	1/1927
Roquemaure.....	Abitibi.....	1,591	12/1928
Ross.....	Roberval.....	13,651	11/1911
Sheen.....	Pontiac.....	3,736	6/1913
Simard.....	Chicoutimi.....	931	3/1932
St-Jean.....	".....	3,200	3/1927
Sydenham Nord.....	Gaspé Sud.....	3,369	9/1928
Taché.....	Chicoutimi.....	2,790	9/1928
Tadoussac.....	Saguenay.....	23,244	10/1922
Trécesson.....	Abitibi.....	3,930	12/1928
Tremblay.....	Chicoutimi.....	1,311	9/1930
Vallière.....	Lavolette.....	3,200	12/1913
Viger.....	Témiscouata.....	1,819	11/1918
Villemontel.....	Abitibi.....	1,521	12/1928
Ware.....	Dorchester.....	1,120	6/1930
Whitworth.....	Témiscouata.....	4,994	11/1928

Nombre de réserves 101 — Superficie 788,206 acres ou 1,231.5 milles carrés.

APPENDICE No 15

INDUSTRIE DE LA PULPE ET DU PAPIER DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC
DEPUIS 1908

Années	Production totale (cordes)	Fabrication indigène (cordes)	Export. (cordes)	% Export.	Pulpe (tonnes)	Papier (tonnes)	Capital investi \$
1908.....	939,646	255,843	683,803	72.7	201,450		
1909.....	1,057,812	319,935	737,877	69.7	238,286		
1910.....	1,085,628	342,755	742,933	68.5	282,936		
1911.....	1,026,562	390,426	636,136	61.8	312,722		
1912.....	1,130,670	578,855	551,815	56.5	459,420		
1913.....	1,432,184	629,934	802,250	56.0	514,299		
1914.....	1,323,917	636,496	687,421	51.9	515,409		
1915.....	1,321,531	697,262	624,269	47.1	561,793		
1916.....	1,711,151	924,272	786,879	45.9	686,604		
1917.....	1,808,708	1,109,869	698,839	38.6	784,250	391,130	
1918.....	1,971,250	1,085,478	885,772	44.8	802,030	419,080	
1919.....	1,837,548	1,176,134	661,414	36.0	831,291	454,133	124,101,164
1920.....	2,161,797	1,333,815	827,982	38.3	974,766	506,898	176,347,349
1921.....	1,713,123	1,111,277	601,846	35.1	784,906	414,068	171,477,753
1922.....	1,959,276	1,405,440	553,836	28.2	1,088,205	587,777	191,514,809
1923.....	2,360,586	1,600,348	760,238	32.2	1,242,168	702,058	155,121,898
1924.....	2,161,880	1,525,808	636,072	31.6	1,170,314	805,594	220,709,994
1925.....	2,475,065	1,764,969	710,096	28.7	1,370,303	940,172	227,031,019
1926.....	2,806,865	2,105,095	701,770	25.0	1,672,339	1,176,733	254,360,201
1927.....	2,971,245	2,291,599	679,646	22.8	1,749,965	1,344,472	295,505,452
1928.....	3,153,237	2,621,148	632,089	16.8	2,018,566	1,628,782	376,351,076
1929.....	3,350,231	2,837,359	512,872	15.3	2,174,805	1,780,720	353,401,187
1930.....	3,386,137	2,441,735	484,650	14.7	1,833,000	1,536,240	363,928,749
1931.....	2,940,376	1,973,089	323,507	9.3	1,513,658	1,275,105	309,875,059
1932.....	2,540,243	1,745,007	165,773	6.5	1,240,442	1,057,433	289,932,719

APPENDICE No 15A

DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DE LA PULPE ET DU PAPIER DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC ET AU CANADA

Années	Nombre d'usines		Tonnes de pulpe		No. de cordes utilisées	
	Québec	Canada	Québec	Canada	Québec	Canada
1910.....	25	51	283,035	474,604	342,751	598,487
1911.....	28	54	312,522	496,833	390,436	672,288
1912.....	24	48	459,420	682,632	578,885	866,042
1913.....	26	48	514,299	854,624	629,934	1,109,034
1914.....	23	49	515,909	934,700	636,496	1,224,376
1915.....	24	50	561,793	1,074,805	697,962	1,405,836
1916.....	23	49	686,604	1,296,084	924,272	1,764,912
1917.....	33	83	784,250	1,464,308	1,109,869	2,104,334
1918.....	42	94	802,030	1,557,193	1,085,478	2,210,744
1919.....	46	99	831,291	1,716,089	1,176,134	2,428,691
1920.....	46	100	974,766	1,960,102	1,333,815	2,777,422
1921.....	44	100	734,906	1,549,082	1,111,277	2,180,578
1922.....	46	104	1,088,205	2,150,251	1,405,440	2,912,608
1923.....	48	110	1,258,567	2,469,305	1,600,348	3,264,435
1924.....	49	115	1,170,314	2,465,011	1,525,808	3,316,951
1925.....	50	114	1,370,303	2,772,507	1,764,969	3,668,959
1926.....	50	115	1,672,239	3,229,791	2,105,095	4,229,567
1927.....	50	114	1,749,965	3,278,979	2,291,599	4,387,687
1928.....	50	110	2,018,566	3,610,724	2,621,148	4,791,344
1929.....	47	108	2,174,805	4,021,229	2,837,357	5,278,422
1930.....	48	109	1,833,000	3,619,345	2,441,735	4,835,981
1931.....	45	103	1,513,658	3,167,960	1,973,089	4,148,279
1932.....	42	98	1,240,442	2,663,248	1,745,007	3,647,754

Le nombre de moulins n'indique que les moulins qui ont été en opération.

APPENDICE No 15B

PRIX DES BOIS À PULPE ET DES PATES À PAPIER, DEPUIS 1908 À 1932,
AU CANADA ET DANS QUÉBEC

Années	Canada				Québec			
	Production totale (cordes)	Prix Moyen	Production pulpe (tonnes)	Prix moyen	Production totale (cordes)	Prix moyen	Production pulpe (tonnes)	Prix moyen
1908..	1,325,085	\$ 5.84	363,079	939,646	\$ 5.87	201,450
1909..	1,557,753	5.98	445,408	1,057,812	5.99	238,286
1910..	1,541,628	6.35	474,604	1,085,688	6.20	282,938
1911..	1,520,227	6.37	496,835	1,026,562	6.30	312,522
1912..	1,846,910	6.46	682,632	1,330,670	6.29	459,420
1913..	2,144,064	6.67	854,624	1,432,194	6.63	514,299
1914..	2,196,884	6.72	934,700	1,323,917	6.70	515,409
1915..	2,355,550	6.61	1,074,805	1,322,231	6.31	561,793
1916..	2,833,119	7.05	1,296,084	1,711,151	7.03	686,604
1917..	3,122,179	8.56	1,464,308	44.70	1,808,708	8.37	784,250	43.40
1918..	3,560,280	10.64	1,557,193	41.30	1,971,250	9.80	802,030	46.90
1919..	3,498,981	11.99	1,716,089	42.70	1,837,548	11.02	831,291	50.70
1920..	4,034,826	15.22	1,960,102	72.30	2,161,797	14.28	974,766	54.30
1921..	3,272,131	16.16	1,549,082	50.60	1,713,123	16.13	784,906	49.50
1922..	3,923,940	12.93	2,150,251	39.50	1,959,276	12.24	1,088,205	39.90
1923..	4,648,663	14.42	2,475,904	40.00	2,360,670	12.08	1,242,166	40.60
1924..	4,647,201	12.43	2,465,011	36.60	2,161,880	12.67	1,170,314	38.50
1925..	5,092,461	12.21	2,772,507	36.10	2,475,065	12.97	1,370,303	36.70
1926..	5,621,305	12.11	3,299,791	35.60	2,806,865	12.90	1,672,339	36.00
1927..	5,929,456	11.85	3,278,978	34.60	2,971,245	12.20	1,749,965	34.80
1928..	6,328,586	11.84	3,608,045	33.50	3,153,237	12.37	2,018,566	33.40
1929..	6,573,417	11.62	4,021,229	32.08	3,250,231	11.91	2,174,805	31.80
1930..	6,071,815	11.33	3,619,345	31.04	3,386,137	11.94	1,833,000	32.02
1931..	5,046,291	10.30	3,167,960	26.13	2,290,207	10.73	1,513,658	27.67
1932..	4,222,224	8.70	2,663,248	24.18	2,540,243	8.78	1,240,442	25.09

APPENDICE No 16

STATISTIQUES FORESTIÈRES

BOIS VERT ET BOIS BRULÉ COUPÉS SUR LES CONCESSIONS FORESTIÈRES
DEPUIS 1921

Années	Bois vert	Bois brûlé	% Bois brûlé
1921-22.....	476,693,565	142,946,329	23.6
1922-23.....	984,704,109	283,347,019	22.3
1923-24.....	901,258,509	719,031,154	44.3
1924-25.....	879,289,166	457,490,813	34.2
1925-26.....	1,068,336,600	523,165,668	32.8
1926-27.....	1,232,245,408	554,472,134	31.3
1927-28.....	1,057,517,291	289,008,020	21.4
1928-29.....	1,081,776,752	170,528,473	13.1
1929-30.....	1,313,647,848	93,135,664	6.6
1930-31.....	867,322,220	51,771,310	5.6
1931-32.....	507,937,309	32,344,156	5.9

Depuis onze ans, 21.9% des bois coupés sur les concessions forestières étaient des bois brûlés.

APPENDICE No 16A

PERMIS D'EXPÉDITION

Vous trouverez ci-après un tableau montrant les quantités de permis d'expédition émis depuis 1920-21 jusqu'à juillet 1931 pour les principaux produits

	1920-21	1921-22	1922-23
Nombre de permis émis.....	73,436	58,309	66,702
Bois à pulpe (cds).....	777,331	509,157	258,043
Bois de sciage (p.m.p.).....	204,946,474	242,711,856	342,412,214
Traverses.....	893,397	485,854	494,589
Bardeaux.....	115,611,750	167,970,783	158,688,280
Lattes.....	30,485,000	54,418,382	159,918,000
	1923-24	1924-25	1925-26
Nombre de permis émis.....	81,169	216,562	121,466
Bois à pulpe (cds).....	636,498	916,204	1,017,261
Bois de sciage (p.m.p.).....	335,634,934	459,765,928	403,971,688
Traverses.....	466,104	1,247,444	1,212,027
Bardeaux.....	81,786,140	208,228,760	142,405,588
Lattes.....	177,270,895	355,547,040	349,170,529
	1926-27	1927-28	1928-29
Nombre de permis.....	120,297	119,656	110,027
Bois à pulpe (cds).....	1,069,248	1,356,113	1,069,858
Bois de sciage (p.m.p.).....	381,276,558	413,959,653	464,240,221
Traverses.....	1,015,272	1,382,980	1,689,336
Bardeaux.....	216,291,997	250,738,850	177,629,485
Lattes.....	436,048,000	314,960,180	309,380,530

APPENDICE No 16A.—*Suite*PERMIS D'EXPÉDITION—*Suite*

	1929-30	1930-31	1931-32
Nombre de permis.....	100,103	75,668	38,016
Bois de pulpe (cds).....	1,283,243	711,184	617,843
Bois de sciage (p.m.p.).....	341,118,165	320,059,902	173,061,296
Traverses.....	1,504,623	954,491	621,082
Bardeaux.....	168,816,764	88,029,835	177,546,560
Lattes.....	207,476,119	90,788,830	52,330,080
	1932-33		
Nombre de permis émis.....	29,100		
Bois à pulpe (cds).....	387,004		
Bois de sciage (p.m.p.).....	150,030,685		
Traverses.....	426,560		
Bardeaux.....	157,083,810		
Lattes.....	40,878,141		

APPENDICE No 16B
 PERMIS D'EXPÉDITION—1932-33
 GRAND TOTAL

Bois à pulpe exporté aux Etats-Unis.....	95,259 cordes
“ “ “ exportable mais expédié en Canada.....	50,381 “
“ “ “ non exportable.....	241,364 “
Bois de sciage.....	150,030,685 p.m.p.
Billots exportables.....	24,014 pièces
“ non exportables.....	5,907 “
Plançons.....	1,600 “
Bois carré.....	50 “
“ de dimension.....	238 “
Poteaux exportables.....	1,698 “
“ non exportables.....	7,784 “
Pilotis.....	64 “
Piquets.....	26,467 “
Perches.....	225 “
Traverses.....	426,560 “
Bardeaux.....	157,083,810 “
Lattes.....	40,878,141 “
Bois de fuseau.....	9,098 cordes
“ “ fourneau.....	528 “
“ “ chauffage.....	110,380 “
Ecorce de pruche.....	36 “
Arbres de Noël.....	725,778 pièces
Bois de placage.....	60,000 pieds
Formes.....	7 chars
Douves.....	50 “
Semelles.....	15 “
Bolts.....	10 “
Boîtes à beurre.....	50 “
Permis émis.....	29,100

APPENDICE No 17

BOIS ET FORÊTS

ÉTAT des sommes perçues durant les douze mois finissant le 30 juin 1933, dans les districts suivants:

Districts	Montants
Arthabaska.....	40.00
Bonaventure.....	13,040.86
Chaudière.....	2,739.45
Gaspé.....	40,485.31
Lac St-Jean.....	555,732.32
Matapédia.....	117,796.31
Montmagny.....	44,869.39
Ottawa.....	493,617.58
Rimouski.....	113,548.46
Saint-Charles.....	32,509.56
Saint-François.....	12,793.22
Saint-Maurice.....	117,347.86
Saguenay.....	162,424.98
Témiscouata.....	81,005.56
Total.....	\$1,787,950.86

F.-X. LEMIEUX,

Sous-ministre.

G.-C. PICHÉ,

Chef du Service forestier.

Département des terres et forêts,
QUÉBEC, 30 juin, 1933.

APPENDICE No 18

ÉTAT des bois coupés sur les terres de la Couronne durant l'exercice 1931-32

RÉGIONS	Superficie sous licence durant l'année 1933-34	Pin blanc, chêne, noyer, (billots et bois d'estacade)		Pin rouge, orme, frêne, merisier, érable, mélèze, (billots et bois d'estacade)		Épinette, sapin, cèdre, pin gris ou cyprès, pruche, bouleau, tremble (billots et bois d'estacade)		Traverses de chemin de fer	Poteaux	Piquets	Bois de chauffage de 128 P.C.
	Milles carrés	Morceaux	Pieds M.P.	Morceaux	Pieds M.P.	Morceaux	Pieds M.P.	Morceaux	Morceaux	Morceaux	Cordes
Arthabaska.....	6										
Bonaventure.....	2,672					67,991	1,949,860	1,230			
Chaudière.....	185					15,954	238,564		30		
Caspé.....	3,026			10,000	400,000	600,981	11,562,652			4,165	1,805
Lac St-Jean.....	12,044	3,064	22,369			3,732,597	36,221,190				1,178½
Matapédia & St-Laurent.....	1,088	36	1,696			3,694,730	62,057,629				
Montmagny.....	395	1,321	69,207	310	23,301	214,026	4,273,131				
Ottawa.....	28,880	351,865	328,63,434	112,979	8,531,991	11,169,599	152,011,869	38,053	116	11,429	9,533
Rimouski.....	1,740	665	51,968	3,236	145,082	3,358,269	77,407,408				
St-Charles.....	2,764			4,531	349,908	1,083,096	11,232,925				
St-François.....	246	119	24,202	27,402	2,715,574	178,823	5,606,796		18	508	618
St-Maurice.....	12,239	12,154	735,648	20,568	1,217,728	4,328,718	48,827,265		1,960	520	929
Saguenay.....	11,852					3,349,895	50,468,491		1		
Témiscouata et Grandville.....	798	1,287	88,970	6	300	1,260,782	29,986,652		150		
Total.....	77,935	370,511	33,857,494	179,032	13,383,884	33,055,461	491,844,432	39,283	2,275	16,622	14,063½
Récapitulation		Morceaux	Pieds M.P.								
Pin blanc, chêne, noyer, etc....		370,511	33,857,494								
Pin rouge, orme, frêne, etc....		179,032	13,383,884								
Épinette, sapin, cèdre, etc....		33,055,461	491,844,432								
Dormants (23 pieds par pce)...		39,283	903,509								
Poteaux (70 pieds par pce)...		2,275	159,250								
Piquets (8 pieds par pce)...		16,622	132,976								
Bois de chauffage (14,063½ cds).....											
		33,663,184	540,281,545								

G.-C. PICHÉ,
Chef du Service forestier.

Département des terres et forêts,
 QUÉBEC, 30 juin, 1933.

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

APPENDICE No 19

ÉTAT des sommes perçues pour droits de coupe, rentes foncières, etc.,
durant l'année fiscale 1932-33.

Régions	Primes d'affermage	Infractions	Intérêts	Droits de coupe	Rentes foncières	Honoraires de transfert	Total
Arthabaska.....					\$ 40.00		\$ 40.00
Bonaventure.....				\$ 1,066.21	11,974.65		13,040.86
Chaudière.....			\$ 0.85	891.60	1,847.00		2,739.45
Gaspé.....		\$ 33.21	912.49	26,890.52	12,649.09		40,485.31
Lac St-Jean.....	\$ 329,260.00		7,962.70	154,189.62	61,120.00	\$ 3,200.00	555,732.32
Matapédia.....			616.15	111,967.16	5,213.00		117,796.31
Montmagny.....				42,344.39	2,525.00		44,869.39
Ottawa.....	254.38		5,060.04	321,679.92	164,303.24	2,320.00	493,617.58
Rimouski.....		577.00	3,736.34	100,582.92	8,652.20		113,548.46
St-Charles.....		90.75	188.69	18,405.12	13,825.00		32,509.56
St-François.....			17.99	12,011.23	764.00		12,793.22
St-Maurice.....			1.48	55,033.45	62,312.93		117,347.86
Saguenay.....			798.66	103,832.97	57,793.35		162,424.98
Témiscouata.....		46.75	5,744.43	70,381.66	4,832.72		81,005.56
	\$ 329,514.38	\$ 747.71	\$ 25,039.82	\$1,019,276.77	\$ 407,852.18	\$ 5,520.00	\$1,787,950.86

G.-C. PICHÉ,
Chef du Service forestier.

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

Département des terres et forêts,
QUÉBEC, 30 juin, 1933.

APPENDICE No 20

ÉTAT comparatif des sommes perçues, chaque année, depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermage de coupe de bois, etc.

Année fiscale	Intérêts, pénalités etc.	Rentes foncières	Primes sur affermagés des coupes de bois	Honoraires de transferts	Droits de coupe	Totaux
1867-68...	\$ 3,404.66	\$ 22,401.03	\$ 3,923.50	\$ 165,381.77	\$ 195,115.96
1868-69...	2,823.27	55,055.06	74,894.97	198,977.82	331,751.12
1869-70...	7,203.37	64,089.20	22,518.37	\$ 1,584.00	267,468.08	362,868.02
1870-71...	3,122.68	63,297.43	62,437.34	4,790.00	272,833.12	406,480.57
1871-72...	4,102.44	86,783.01	56,191.81	4,686.00	292,989.42	444,752.68
1872-73...	3,186.67	90,950.84	68,941.18	9,242.66	346,361.27	518,682.62
1873-74...	32,906.06	97,220.37	31,385.93	5,384.00	361,080.51	527,976.87
1874-75...	15,380.21	90,565.04	3,259.50	15,361.00	408,169.12	532,734.87
1875-76...	11,025.65	96,881.82	572.00	3,764.07	274,530.64	386,774.18
1876-77...	10,686.72	94,588.07	16,658.82	269,685.24	391,618.85
1877-78...	10,915.20	85,385.12	6,410.00	248,612.84	351,323.16
1878-79...	8,684.01	87,558.04	448.00	526.00	217,664.04	314,880.09
1879-80...	12,065.94	96,157.86	3,219.75	231,437.89	342,881.44
1880-81...	7,611.48	94,633.90	132,774.25	4,548.88	303,950.25	543,518.76
1881-82...	12,069.09	111,113.78	26,921.25	4,239.70	514,252.57	668,596.39
1882-83...	17,006.21	94,424.68	2,055.00	3,441.48	567,815.97	684,743.34
1883-84...	13,363.26	83,399.92	246.27	910.75	562,836.93	660,757.13
1884-85...	9,449.77	99,884.86	68,145.61	2,565.25	350,070.28	530,115.77
1885-86...	13,047.63	100,548.76	112.00	3,646.09	411,220.32	528,574.80
1886-87...	12,429.02	90,684.83	470.00	3,418.28	475,617.40	582,619.53
1887-88...	7,597.91	141,549.88	2,315.03	447,200.87	598,663.69
1888-89...	7,293.81	124,314.09	118,253.65	1,719.25	707,357.20	958,938.00
1889-90...	12,380.96	147,208.72	17,646.04	2,062.31	626,753.66	806,051.69

APPENDICE No 20. — *Suite*

ÉTAT comparatif des sommes perçues, chaque année, depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermage de coupe de bois, etc.

Année fiscale	Intérêts, pénalités etc.	Rentes foncières	Primes sur affermagés des coupes de bois	Honoraires de transferts	Droits de coupe	Totaux
1890-91...	\$ 11,185.81	\$ 125,141.77	\$ 9,023.12	\$ 2,516.25	\$ 498,370.30	\$ 646,237.25
1891-92...	12,641.42	132,984.95	3,470.53	474,900.79	623,997.69
1892-93...	19,293.97	152,664.67	68,822.10	4,989.04	642,952.63	888,722.41
1893-94...	11,171.82	147,660.59	18,549.70	2,008.12	644,516.69	823,906.92
1894-95...	15,713.15	147,203.51	9,388.05	2,378.25	597,672.60	772,355.56
1895-96...	14,858.21	143,485.73	83,255.20	4,239.47	705,260.31	951,098.92
1896-97...	11,317.41	155,572.54	4,025.75	3,522.50	607,865.33	782,303.53
1897-98...	15,045.53	148,935.18	30,110.48	3,561.25	713,435.86	911,088.30
1898-99...	21,708.96	166,338.50	129,023.34	7,508.50	569,710.18	894,289.48
1899-1900.	13,947.61	170,508.71	339,748.06	2,819.25	585,505.89	1,112,529.52
1900-01...	14,958.50	178,250.71	403,197.72	4,435.00	633,230.12	1,234,072.05
1901-02...	13,146.91	163,983.00	201,483.39	11,871.74	664,552.44	1,055,037.48
1902-03...	14,895.70	187,206.25	352,004.58	20,076.00	667,631.96	1,241,814.49
1903-04...	16,988.03	176,226.41	252,554.01	6,575.06	715,134.02	1,167,477.53
1904-05...	23,391.17	208,712.00	389,576.12	8,166.41	750,340.85	1,380,186.55
1905-06...	18,143.97	206,809.20	253,545.00	10,714.50	776,901.37	1,266,114.04
1906-07...	14,891.61	214,452.00	15,911.50	773,130.29	1,018,385.40
1907-08...	11,243.13	215,053.00	16,080.00	13,917.00	721,784.45	978,077.58
1908-09...	41,379.31	206,940.00	7,583.00	650,458.33	906,360.64
1909-10...	51,673.37	242,708.00	4,561.00	734,953.17	1,033,895.54
1910-11...	52,528.83	221,215.50	31,444.00	821,719.37	1,126,907.70
1911-12...	24,391.72	323,584.50	9,023.00	3,082.00	1,173,393.09	1,533,474.31
1912-13...	31,605.13	330,203.09	14,196.00	1,134,167.19	1,510,171.41

APPENDICE No 20. — *Suite*

ÉTAT comparatif des sommes perçues, chaque année, depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermage de coupe de bois, etc.

Année fiscale	Intérêts, pénalités etc.	Rentes foncières	Primes sur affermagés des coupes de bois	Honoraires de transferts	Droits de coupe	Totaux
1913-14...	\$ 37,362.12	\$ 359,287.00	\$ 9,288.00	\$1,183,021.61	\$ 1,588,958.73
1914-15...	43,716.94	359,834.00	\$ 34,343.85	10,002.00	1,288,708.83	1,736,605.62
1915-16...	53,082.02	352,380.26	40,816.13	10,720.00	1,221,683.82	1,683,682.23
1916-17...	60,075.07	347,505.25	37,176.57	7,508.00	1,115,892.72	1,568,157.61
1917-18...	39,429.16	305,581.50	151,664.32	6,356.00	910,436.48	1,413,467.46
1918-19...	120,221.08	439,320.09	142,000.82	9,616.00	1,312,810.57	2,023,968.56
1919-20...	66,247.72	439,232.25	307,601.70	33,512.00	1,757,862.59	2,604,456.26
1920-21...	166,814.02	460,098.63	142,380.00	197,895.00	2,068,173.10	3,035,360.75
1921-22...	182,525.17	430,569.57	19,166.66	86,920.00	2,972,577.25	3,691,758.65
1922-23...	85 402.96	508,786.91	307,894.47	338,501.00	1,907,556.76	3,148,142.10
1923-24...	127,489.05	426,815.71	605,896.87	84,370.00	2,533,647.21	3,778,218.84
1924-25...	99,350.72	566,275.04	595,159.46	109,596.00	2,950,377.15	4,320,758.37
1925-26...	71,524.14	624,820.58	1,410,531.72	169,600.00	2,942,500.51	5,218,976.95
1926-27...	228,139.12	775,220.46	996,295.42	55,910.00	3,701,451.40	5,757,016.40
1927-28...	172,401.48	562,646.14	1,072,368.76	200,079.33	3,604,823.80	5,612,319.51
1928-29...	238,137.26	626,675.90	1,091,099.99	24,240.00	3,198,358.37	5,178,511.52
1929-30...	112,846.44	667,839.36	120,692.26	37,710.47	3,421,532.14	4,360,620.67
1930-31...	38,487.17	652,745.77	5,900.00	16,077.53	3,159,204.05	3,872,414.52
1931-32...	101,187.45	191,009.96	4,033.33	5,000.00	2,747,704.54	3,048,935.28
1932-33...	25,787.53	407,852.18	329,514.38	5,520.00	1,019,276.77	1,787,950.86
Total....	2,789,108.91	15,989,032.68	10,675,148.00	1,708,461.02	69,797,454.11	100,959,204.72

F.-X. LEMIEUX,
Sous-ministre.

G.-C. PICHÉ,
Chef du Service forestier.
Département des terres et forêts,
QUÉBEC, 30 juin, 1933.

APPENDICE No 21

RAPPORT ANNUEL DU

CHEF DU SERVICE DE LA PROTECTION DES FORÊTS

A l'honorable Ministre des terres et forêts,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le neuvième rapport du Service de la Protection des Forêts. Nous avons jusqu'ici publié un rapport spécial; par esprit d'économie vous avez décidé que, dorénavant, le rapport de notre Service serait annexé à celui du Ministère des Terres et Forêts. Nous nous proposons, toutefois,—quoique plus brièvement,—de continuer à donner à notre rapport un intérêt qui gagnera la coopération publique si nécessaire pour assurer la sécurité de nos massifs boisés. Celle-ci, en effet, dépend de facteurs nombreux et parmi ceux-ci, les conditions atmosphériques et l'observance fidèle des lois et règlements ne sont pas les moindres.

C'est afin de mieux connaître les modalités atmosphériques particulières aux différentes régions que, sous votre direction, Monsieur le Ministre, nous sommes à parfaire dans chacune l'installation et l'outillage de stations météorologiques appelées à rendre de grands services à nos gardes en fonction de l'émission des permis de brûlage des abatis. Nous reviendrons plus loin sur cet important sujet. Avec le mouvement du "retour à la terre", des régions nouvelles ont été ouvertes à la colonisation . . . et à de nouveaux risques d'incendie. Le nouveau colon, peu au fait du danger qui peut résulter de son imprudence, ayant, de plus, grand'hâte de retirer les primes que le gouvernement lui accorde pour l'aider et l'encourager, allume souvent un abatis dans des conditions dangereuses pour la forêt riveraine.

La saison 1932 a été caractérisée par des conditions très spéciales. Au cours de l'hiver il tomba fort peu de neige de sorte que le printemps venu, les conditions atmosphériques furent défavorables. Sous l'action de vents froids et desséchants, la neige disparut très vite et cette fusion rapide fut suivie d'une période de grande sécheresse. La pluie fut tardive et rare. Au mois de mai, la précipitation était de 1.55 quand la moyenne mensuelle est 3.00. Il pleuvait durant deux ou trois heures puis les vents du sud-ouest tournant au nord-ouest desséchaient immédiatement la terre. La première pluie un peu abondante eut lieu le 27 mai. Dans la section nord et ouest de la province, la première pluie bienfaisante tomba les 20 et 21 juin. Il ne faut donc pas s'étonner si, comme on pourra le constater par les tableaux publiés plus loin, il y eut de nombreux incendies en mai et juin.

En outre de ces conditions atmosphériques défavorables, il y a la hâte du nouveau colon à brûler son abatis . . . parfois d'une façon inconsidérée, sans égard pour les "bûchers" récents, les brûlés récents ou vieux qui peuvent se trouver à proximité du lot qu'il a choisi. Certains tableaux que nous publions plus loin démontrent que, par hâte intempestive, les colons se sont rendus coupables de nombreuses infractions et, au chapitre des incendies forestiers, que "bûchers" et brûlés peuvent et font courir à la forêt de très grands dangers.

Tout de même,—et ceci, ce nous semble, est au crédit de notre Service,—les incendies étaient pratiquement éteints avant les pluies des 27 mai, 20 et 21 juin. Mais ces feux qui brûlaient partout en même temps nous ont obligé de faire un surcroît de dépenses, car il a fallu engager une main-d'oeuvre supplémentaire.

Voici un résumé des opérations financières pour 1932-33.

RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DURANT L'EXERCICE 1932-33

Salaires.....	\$ 463,850.68		
Dépenses.....	65,793.67	\$529,644.35	
Abonnements.....	11.50		
Bois de construction.....	3,593.80		
Brûlage déchets, etc.....	134.06		
Calendriers.....	5,325.00		
Charbon et bois.....	2,134.24		
Divers.....	15,901.75		
Ferronneries.....	4,838.45		
Fournitures de bureau.....	669.35		
Fourrage.....	2,341.16		
Frais de signification.....	105.05		
Gazoline et huile.....	23,079.20		
Impressions.....	30,378.45		
Instruments.....	11,898.80		
Loyers de bureau.....	3,810.84		
Lumière et taxe d'eau.....	318.79		
Matériel.....	89,744.01		
Patrouille, subsides et feux.....	163,749.47		
Pension.....	1,916.74		
Primes Assurances feu.....	8,135.85		
Provisions.....	17,911.17		
Réparations d'autos.....	5,484.03		
Réparations diverses.....	2,037.53		
Téléphone.....	3,537.89		
Transport.....	12,455.68	\$ 409,512.81	
		939,157.16	
Moins remboursements (Patrouille).....		59,230.54	\$879,926.62

FRAIS D'EXTINCTION DES FEUX

Comme il l'a fait depuis nombre d'années, le Service a remboursé aux concessionnaires 50% des dépenses réelles de la lutte. Sur les terres de la Couronne, les lots de colonisation et certains autres endroits surveillés par notre personnel, le gouvernement défraye seul le coût total de l'extinction des feux.

FRAIS D'EXTINCTION DES FEUX

Pour l'année finissant le 31 décembre 1932, ces dépenses se sont élevées à \$248,928.78.

Feux sur terrains affermés.....	\$111,563.71	
Feux sur terrains privés.....	\$137,365.07	\$248,928.78
De ce total:		
Les concessionnaires ont payé.....	\$ 55,781.86	
Le Gouvernement a payé.....	193,146.92	\$248,928.78

Le tableau suivant montre les dépenses encourues pour la protection des forêts.

STATISTIQUES CONCERNANT LA PROTECTION DES FORÊTS

Frais encourus en raison de:	Montants	
Salaires:		
Permanents.....	\$ 129,517.19	
Temporaires.....	657,699.29	
Travaux d'améliorations.....	23,885.18	
Entretien d'iceux.....	51,843.90	
Outillage et équipement.....	129,827.11	
Frais d'utilisation d'iceux.....	91,262.98	
Extinction des incendies et brûlages d'abatis et déchets:		
Salaires.....	227,874.92	
Autres frais.....	47,215.98	
Dépenses de voyages.....	112,869.17	
Dépenses diverses.....	98,979.14	
GRAND TOTAL:.....		\$ 1,570,974.86

Le gouvernement et les associations de protection dépensent au-delà d'un million et demi par année pour préserver la forêt. Cela devrait faire réfléchir le public. Si tous observaient plus fidèlement les lois et règlements; si tous apprenaient et mettaient en pratique les règles de la prudence la plus élémentaire, l'organisation de la protection forestière n'aurait pas à encourir une dépense aussi grande et le personnel ne serait pas sans cesse aux abois. Une fois de plus, nous sollicitons la coopération publique.

PROPAGANDE

Vu les temps difficiles que nous traversons, ce mode d'éducation préventive est au ralenti, et nous le regrettons, car les nouveaux colons ont besoin d'être instruits. Pourtant, ceux qui ont visité le

“Salon industriel”, au Manège militaire et l'Exposition provinciale, ont pu apprendre une belle leçon de choses qui les a aidés à comprendre le rôle économique de la forêt.

Au cours des périodes dangereuses, la presse de la province nous a donné une puissante coopération en alertant le public à la prudence. Et puis, le calendrier des Terres et Forêts, tout en intéressant le public par sa valeur artistique et les renseignements qui y sont donnés, lui rappelle le rôle bienfaisant de la forêt et le porte à coopérer à sa protection. Vu sa grande diffusion dans le public, nous le tenons comme un des meilleurs moyens de propagande.

Nous continuons à poser des panneaux-réclames, des affiches monitoires qui sollicitent la coopération du voyageur en forêt et font appel à une prudence de tous les instants, en lui rappelant les lois et règlements de la protection forestière.

Et comme nous ne voulons négliger aucun moyen d'atteindre le public et de solliciter sa coopération, nous utilisons ce puissant moyen de propagande que fournit la T.S.F. Chaque semaine de la période dangereuse, au cours de l'Heure provinciale, la Radio a porté aux quatre coins de la province un puissant appel à la prudence fait au nom de l'honorable Ministre des Terres et Forêts.

Enfin, nos chefs de districts, nos inspecteurs et nos gardes-feux se font dans leur entourage les propagateurs de la doctrine de la protection forestière.

PERSONNEL

La saison de 1932 a mis notre personnel à l'épreuve: il a été trouvé à la hauteur de la tâche que notre confiance lui avait assignée. Sur 650 feux enregistrés avant les pluies du 27 mai et des 20 et 21 juin, une vingtaine seulement brûlaient encore à cette dernière date. Ceci milite en faveur du bon travail de nos gardes et de l'efficacité de notre matériel de lutte. Le tableau suivant fait connaître le nombre et la distribution des gardes durant 1932.

Nous donnons dans le résumé suivant ce tableau le nombre des personnes régulièrement employées à protéger la forêt.

TABLEAU MONTRANT LE NOMBRE DE GARDES-FEUX EMPLOYÉS PAR LE SERVICE DE LA PROTECTION ET COMMENT ILS ÉTAIENT DISTRIBUÉS DURANT LA SAISON 1932

	No du district	Inspecteurs & Inspecteurs adjoints	Sapeurs forestiers gardes-feux	Sous gardes-feux	Inspecteurs auxiliaires	Gardes-feux auxiliaires	TOTAUX
Bureau-Chef.....					107	114	221
J.-P. Martel, I.-F.....	1	10	63	249			322
Oscar Desjardins.....	2	12	87	62	3	38	202
Oscar Hélie, I.-F.....	3	6	16	223			245
Paul Kieffer, I.-F.....	4	10	30	234		3	277
Thomas Barry, I.-F.....	5	4	32			3	39
Eudore Racine, I.-F.....	6	9	46	187	3		245
Josaphat St-Pierre.....	7	2	13	20			35
Tancrede Déry.....	8	2	9	60			71
Lauréat Lavoie, I.-F.....	9	8	42	165			215
Gédéon Roy, I.-F.....	10	9	67	229			305
J.-A. Boissonneault, I.-F.....	11	8	30		1	3	42
St-Denys Prévost.....	12	6	69				75
Totaux.....		86	504	1,429	114	161	2,294

NOMBRE DE PERSONNES RÉGULIÈREMENT EMPLOYÉES À PROTÉGER LA FORÊT
RÉSUMÉ POUR 1932

	Inspecteurs	Sapeurs Forestiers	Sous Gardes Feux	Inspecteurs Auxiliaires	Gardes-Feux Auxiliaires	TOTAUX
Service de la Protection.....	86	504	1,429	114	161	2,294
Associations.....	98	909	524	1,531
Concessionnaires non-affiliés.....	27	143	5	30	205
TOTAUX.....	211	1,556	1,429	119	715	4,030

Et puisque nous sommes à parler du personnel de la protection, nous croyons devoir faire certaines constatations. Tout d'abord, le public apprécie-t-il comme il le devrait le travail du garde-feu? Certaines critiques inconsidérées semblent indiquer le contraire. Sait-on que, au cours des incendies du printemps, soit durant trois ou quatre semaines, nos gardes n'ont dormi que deux ou trois heures par jour? Soupçonne-t-on seulement quelle force de caractère il leur faut pour remplir leur devoir? Lors de l'incendie de Val Alain, n'a-t-on pas vu notre garde-feu, M. Lionel Vidal, abandonner aux flammes sa maison et ses dépendances pour rester au poste de combat et travailler avec M. l'abbé Leveillé à sauver certains édifices publics du village: église, école, etc? Bien peu parmi ceux qui critiquent nos gardes, en eussent fait autant. Ces critiques injustifiées sont déprimantes. Il arrive même parfois que, loin de coopérer, on complique le travail de nos gardes. Que l'on songe un peu que, au printemps, tous veulent brûler les abatis en même temps . . . nos gardes ne peuvent être partout pour donner assistance . . . d'où, mécontentement et critiques. En 1932, des milliers d'abatis brûlaient en même temps et dans des conditions atmosphériques très dangereuses pour les massifs. On attribue à nos gardes de mesquines intentions. Notre personnel ne jouit point du privilège de l'ubiquité et notre matériel de lutte n'est pas illimité, bien que suffisant.

Comme il arrive fréquemment que l'on fasse appel à notre personnel pour combattre le feu dans les villages, nous serait-il permis de dire que les municipalités devraient prohiber l'établissement de scieries ou de cours à bois à proximité des résidences: scieries et cours à bois devraient être hors des limites du village.

LE PARC NATIONAL DES LAURENTIDES

Cette réserve constitue une partie importante de notre organisation de protection. En dépit d'une sécheresse persistante, surtout de la mi-mai à la fin de juin; malgré les milliers de personnes qui ont été sur le territoire du Parc, soit comme voyageurs utilisant la route Québec-Hébertville, soit comme ouvriers employés à l'exploitation ou aux travaux de la Voirie, il n'y eut pas un incendie. Il est vrai de dire que la patrouille est faite chaque jour sur toute la longueur de la route qui le traverse, soit une distance d'environ 90 milles.

Nous avons deux gardes qui font la ronde depuis la barrière de Stoneham à celle de Mésy. En outre, quatre gardes à cheval parcourent chacun à peu près 22 milles.

Le personnel comprenait en 1932 un effectif de 75 hommes, savoir:

5 Inspecteurs

6 Sous-inspecteurs

6 Gardes-barrières

13 Gardiens de tours

43 Gardes

1 Inspecteur des lignes de téléphone

1 Chauffeur.

Vu la facilité plus grande des moyens de communication, les divisions de Rivière-à-Mars et St-Urbain ont été réunies et ne forment qu'une unité.

Au cours de 1932, l'inspecteur en chef de la protection dans le Parc a fait distribuer aux membres du personnel une instructive circulaire sur les méthodes à employer dans la lutte contre l'incendie et sur les conditions atmosphériques qui jouent un si grand rôle dans la marche du feu de forêt. De plus, pour que le personnel connaisse mieux le territoire assigné à chacun, il a donné à ses gardes une carte à l'échelle de 2 milles au pouce.

Grâce à l'organisation que nous possédons dans le Parc, nous avons pu venir en aide à ceux qui réclamaient notre assistance. C'est ainsi que nous avons pu répondre à plusieurs appels de la Cie Price. Le 19 mai, nous avons envoyé deux pompes et leurs servants ainsi que les boyaux nécessaires; le 10 juin, nous avons dépêché à Dolbeau deux pompes avec boyaux et cinq gardes; enfin, du 17 juin au 23, sur la Rivière-aux-Rats et dans le canton Milot, nous avons envoyé trois inspecteurs, quinze gardes et l'outillage pour 150 hommes.

En outre, les 5, 7, 11 et 23 du même mois, le personnel du Parc a aidé à la lutte dans les cantons Boileau et Ferland, dans le district no 6, et les 13 et 15 juin, nous avons combattu un feu sur le territoire de l'association Laurentian, à 3 milles de la barrière de Stoneham.

Tout cela démontre deux choses: que les divers organismes de la protection coopèrent étroitement; que notre personnel et notre matériel de lutte gagnent à être mieux connus.

Ces notes sont extraites d'un intéressant rapport fait par M. St-Denys Prévost, inspecteur en chef dans le Parc . . . mais laissons parler M. Prévost.

“Au cours de ces différents feux, les gardes du Parc se sont montrés bien entraînés, tel qu’il appert par la lettre plus bas citée qui nous a été adressée par la compagnie Price :

“Québec, 28 juin 1932.

M. St-Denys Prévost,

Inspecteur en chef Parc National des Laurentides,

Département des Terres et Forêts,

Québec.

Monsieur,

Les inspecteurs du gouvernement pour le Parc National ont quitté le district du Lac St Jean, samedi, et sont retournés à leur poste.

Nous voulons saisir cette occasion pour vous remercier de la promptitude avec laquelle vous avez répondu à notre appel et pour la vigoureuse assistance que l’inspecteur Savard et les autres inspecteurs nous ont donnée dans la lutte contre les incendies récents. Le personnel et l’outillage que ces messieurs avaient amené avec eux était effectif et bien organisé, et l’aide donnée a été très satisfaisante.

(signé) R. H. NISBET,

Vice-président.”

Notre matériel était au complet et la manière dont nos pompes ont fonctionné a été remarquée de tous. Comme nos premières brigades de chaque division sont outillées des pompes Johnson-Tremblay, cela nous a permis de démontrer d’une façon

concluante la grande puissance et la marche parfaite de ces pompes. Certaines d'entre elles, munies de 2,700 pieds de boyaux, ont fonctionné jusqu'à dix-neuf heures sans arrêt, fournissant l'eau, malgré la grande distance, à une pression supérieure à ce que l'on obtient avec les pompes d'autres types.

Il arrivait parfois que nos inspecteurs éprouvaient une certaine difficulté à faire sur la carte le recoupement des fumées que les veilleurs signalaient des tours localisées d'une façon approximative; nous n'aurons plus cet ennui, car la position des tours a été relevée par un arpenteur. Celles-ci ont été utilisées "de détecteurs permettant de relever, à 3 ou 4 minutes près, les angles des fumées aperçues".

Les gardes du Parc, outre leur besogne accoutumée, font un autre travail important et intéressant: le dénombrement de la faune qui l'habite et qu'ils doivent protéger. Il y a augmentation sensible et, avant longtemps, cette faune émigrera pour le plaisir, l'agrément et l'avantage de ceux qui vivent en bordure du Parc. Nos gardes doivent, dans le journal qu'ils nous envoient, rapporter le nombre et l'espèce de pistes qu'ils croisent en effectuant leurs rondes de surveillance. Sur la foi des rapports reçus, nous constatons que la faune est en progrès constant. Il est vrai de dire que nos gardes surveillent étroitement les braconniers qui, partout et ici peut-être plus qu'ailleurs, vu le manque d'esprit civique et sportif, sont une plaie et la cause de la disparition rapide du gibier. Nous avons opéré des arrestations et, après procès, il y a eu des pénalités imposées. Certaines personnes ont trouvé à redire . . . mais à tort. Il suffit d'un instant de réflexion pour voir que la génération actuelle ne doit pas penser qu'à elle-même; autrement, celle qui suivra aurait le droit de nous reprocher d'avoir manqué à notre devoir en ne protégeant pas la faune . . . et c'est un reproche que nous ne voulons pas encourir.

COOPÉRATION

On ne peut trop insister sur sa nécessité et nous attendons de tous une coopération de plus en plus étroite. Les associations syndicales, les concessionnaires isolés, les clubs de chasse et de pêche, la presse nous secondent de toutes façons. Le clergé de toute dénomination accorde à la cause de la protection une aide puissante et, nous le savons, elle nous sera continuée. Les compagnies ferroviaires et les chemins de fer forestiers font leur possible pour assurer la sécurité des massifs. A cette fin les compagnies ferroviaires traversant des peuplements font effectuer, après le passage des trains, une patrouille spéciale. En outre, à certains points stratégiques, on place des wagons-citernes qui,—témoin à Val Alain—rendent d'inappréciables services au cours d'incendies. Nous tenons à souligner que le 16 mai 1932, à Val Alain, nous avons reçu du Canadien National une aide des plus précieuses. On a mis à notre disposition un wagon-citerne et un train spécial à la disposition des sinistrés.

Notre Service emploie un inspecteur qui examine les locomotives des différentes compagnies et suggère, s'il y a lieu, les réparations à effectuer. Les tableaux suivants démontrent l'étroite coopération reçue des compagnies de chemins de fer. Le dernier indique les dommages causés à la forêt.

ÉTAT DES LOCOMOTIVES EXAMINÉES EN 1932

Compagnies	Nombre	En bon ordre	En mauvais ordre
Canadien Pacifique.....	108	108	0
Canadien National.....	203	203	0
Québec Central.....	34	34	0
Témiscouata.....	5	5	0
Nipissing.....	2	2	0
TOTAL.....	352	352	0

SERVICE DES UTILITÉS PUBLIQUES

Feux de Chemins de fer, Saison 1932.

Du 1er Janvier au 31 décembre 1932.....AUCUN

1932

Causes	Nombre d'incendies	Surface brûlée en acres	Évaluation des dommages
Chemins de Fer(x).....	22	4	\$ 265.00
Étrangères.....	19	725	14,970.00
Inconnues.....	10	261	3,397.00
TOTAL.....	51	990	\$ 18,632.00

x—Des 22 feux allumés par les locomotives 9 étaient des incendies de traverses (ties).

LES ASSOCIATIONS DE PROTECTION

Nous avons plus haut dit un mot de la coopération reçue des associations privées de protection. Nous croyons devoir, pour l'information plus complète du public, revenir sur le sujet et publier deux résumés dont l'un détaille le nombre des gardes employés par chacune, et l'autre fournit des statistiques intéressantes sur la superficie patrouillée, les accessoires de la lutte, etc. Nous voulons profiter de l'occasion qui nous est donnée de les remercier pour l'assistance que nous avons reçue de leur personnel. La bonne entente qui existe entre les diverses associations et le Service provincial ne peut produire que d'heureux résultats.

TABLEAU MONTRANT LE NOMBRE DE GARDES-FEUX EMPLOYÉS PAR LES ASSOCIATIONS ET LES
CONCESSIONNAIRES FORESTIERS POUR LA SAISON 1932

Employeurs	Inspecteurs	Sapeurs Forestiers	Inspecteurs Auxiliaires	Gardes-Feux Auxiliaires	Totaux
Ottawa River Forest P. Assn.....	18	182	23	223
Lower Ottawa Forest P. Assn.	24	152	163	339
St. Maurice Forest P. Assn.....	33	230	115	378
Laurentian Forest P. Assn.....	143	93	236
Price Brothers Forest P. Assn.....	17	85	49	151
S. St-Lawrence F. P. Assn. Div. Est.....	6	75	81	162
S. St. Lawrence F. P. Assn. Div. Ouest.....	42	42
Concessionnaires non-affiliés.....	98	909	524	1,531
	27	143	5	30	205
TOTAUX.....	125	1,052	5	554	1,736

LES ASSOCIATIONS DE PROTECTION

	Superficie Patrouillée en milles carrés	Tours	Lignes télépho- niques	Permis de circulation	Permis de brûlage	Nombre de feux
St. Maurice Forest P. Association.....	13,846	89	1,872	33,522	758	89
Laurentian Forest P. Association.....	12,092	88	566	8,622	1,050	85
Price Brothers Forest P. Association.....	12,723	18	600	6,712	46	86
S. St. Lawrence Forest P. Association.....	8,066	26	493	19,527	31
Lower Ottawa Forest P. Association.....	14,729	63	2,164	12,860	119
Ottawa River Forest P. Association.....	11,527	112	1,380	2,022	27
TOTAUX.....	72,983	396	7,075	83,265	1,854	437

LE BRÛLAGE DES ABATIS

Afin de diminuer le plus possible le danger d'incendie forestier, notre Service nomme, dans les paroisses de colonisation, des gardes qui émettent gratuitement les permis et aident les colons de leurs conseils et de leur expérience. Cette question de brûlage des abatis est épineuse . . . parce que, par manque de réflexion et d'esprit civique, le colon préfère souvent son intérêt particulier au bien général de la province. Il y a là une question économique qui intéresse autant le colon que la province. Cette question ne dépasse pas la compréhension du colon, pourvu qu'on la lui explique et qu'il se donne la peine de réfléchir.

Le brûlage des abatis peut s'effectuer sans danger pour les massifs avoisinants. Les colons des cantons Biencourt et Auclair en ont fourni une belle preuve. Vu la sécheresse persistante, ces colons ont effectué le brûlage de leurs abatis durant la nuit, et la forêt riveraine n'a pas été endommagée. Venus pour la plupart de Thetford Mines, ils ont suivi les instructions de nos gardes et les conseils de leur curé avec le résultat que nous avons dit. La même cause produirait ailleurs des effets identiques.

Pourquoi, dans ces paroisses neuves, ne ferait-on pas des corvées de brûlage d'abatis? Il s'effectuerait d'une façon plus sûre et plus économique.

Pour que le brûlage se fasse sans danger, il faut

QUE L'ABATIS SOIT BIEN FAIT,

QU'IL N'Y AIT PAS DE VENT,

QUE LE FEU SOIT SURVEILLÉ,

QUE LE FEU SOIT BIEN ÉTEINT,

autrement, gare aux reprises toujours dangereuses.

Songe-t-on suffisamment au tort que peut causer un colon qui allume inconsidérément son abatis? Le plus souvent, il est indemne, mais le voisin ou la forêt riveraine paient la rançon de son imprévoyance. Dans l'intérêt de tous, il faut donc une très grande prudence. Dans certaines de nos paroisses, il y a des gens qui usurpent le rôle de meneurs pour lequel ils ne sont point faits et qui, dans les lois et règlements du Service, voient une entrave à la liberté que, dans l'occurrence, ils confondent avec la licence. Les esprits droits et pondérés doivent être sur leurs gardes. Gare aux infractions! Le tableau suivant détaille les principales causes d'infractions.

CAUSES D'INFRACTIONS À LA LOI DES FEUX POUR 1932

Feux d'abatis.....	152
Feux de souches.....	20
Feux mis avant l'heure.....	6
Feux causés par négligence de surveillance.....	3
Refus au garde-feu pour combattre l'incendie.....	1
Total.....	182

PERMIS DE BRÛLAGE

Le tableau qui suit indique le nombre de permis émis et la superficie des abatis incinérés dans chacun des districts.

PÉRMIS DE BRÛLAGE

RÉSUMÉ

Districts	Nombre de permis émis	Surface brûlée en acres
No 1 — Abitibi.....	5,017	14,964
2 — Témiscamingue.....	2,042	2,938
3 — Hull.....	813	1,616
4 — Montréal.....	9,949	9,222
5 — St-Maurice.....	758	1,414
6 — Lac St-Jean et Chicoutimi.....	5,802	14,672
7 — Québec.....	468	605
8 — Cantons de l'Est.....	4,364	7,994
9 — Témiscouata et Beauce.....	8,362	18,583
10 — Rimouski et Gaspé.....	12,683	22,100
11 — Côte-Nord.....	1,050	1,400
Totaux.....	51,308	95,508

LES PERMIS DE CIRCULATION

Les préventions du public ont disparu et tous comprennent maintenant que ce moyen de contrôle contribue grandement à assurer la sécurité de nos massifs. Le nombre des permis grandit d'une année à l'autre, témoin le tableau ci-dessous.

En 1931,.....158,469 permis

En 1932,.....162,239 “

TABLEAU MONTRANT PAR QUI LES PERMIS DE CIRCULATION ONT ÉTÉ ÉMIS

Associations et concessionnaires forestiers.....	92,689
Clubs de Chasse et de pêche.....	1,871
Service de la Protection.....	67,679
TOTAL.....	162,239

On sait qu'il y a deux sortes de permis: les permis CARTES et les permis INSIGNES; ceux-ci, aux chiffres des compagnies d'exploitation forestière, ne sont pas limités quant au séjour et, conséquemment, les permis insignes augmentent considérablement le nombre d'heures de séjour en forêt et multiplient d'autant, par ce fait, les risques d'incendies.

LES INCENDIES FORESTIERS EN 1932

Le nombre des incendies a augmenté. La saison de 1932 en a vu 1,466 avec une superficie brûlée de 1,027,159 acres. Nous attribuons cette augmentation à deux causes, savoir aux conditions atmosphériques contraires et à l'incurie de nombreux colons qui, pressés de réclamer leurs primes de défrichement et de labour, ont inconsidérément allumé des abatis mal faits, mal surveillés et abandonnés avant complète extinction.

Me sera-t-il permis de mentionner que, dans le Témiscamingue, il s'est rencontré de véritables incendiaires. Ailleurs, par un mesquin désir de gain, quelques combattants ont détérioré notre matériel de lutte, pour faire durer l'incendie et être employés plus longtemps. Quelle triste mentalité! pourtant tel est bien le cas.

Nous devons ajouter que certaines régions sont, si l'on peut ainsi parler, victimes de conditions très particulières. Prenons par exemple la région du Lac St-Jean, là où l'exploitation forestière a été depuis longtemps très intense. Il y a là, en certains endroits, une accumulation de déchets forestiers toujours dangereux. Tout à côté et à l'orée de riches peuplements sont venus s'établir des colons... Qui ne voit le danger de propagation de l'incendie si le colon est imprévoyant.

Prenons le Témiscamingue et l'Abitibi. Il y a là un territoire d'environ 7,000 m.c.; des milliers de prospecteurs pris de l'*aurisacra fames* pour débarrasser le terrain qu'ils veulent fouiller, croient ne pouvoir mieux faire que d'allumer un feu... trop souvent funeste. Ajoutez, si vous le voulez bien, l'imprudence toujours possible des nombreux ouvriers employés par les compagnies de mines en activité et vous comprendrez le danger auquel nos forêts sont exposées. Dans le district de Chibougamou, sur un territoire très étendu, les prospecteurs sont également à l'oeuvre. Il a fallu étendre jusque-là notre champ d'action.

Dans les régions de la Gatineau, le Nord de Montréal, le Saint-Maurice, de Témiscouata et Rimouski, nos forêts sont exposées à un nouveau danger. En mai et juin, il y a là des milliers de pêcheurs qui séjournent plusieurs jours en forêt; et, quand vient l'automne, nos massifs fourmillent de chasseurs. N'oublions pas que l'expérience nous démontre que dans tout homme il y a un imprudent. Ajoutons aussi que la présence de nombreux ouvriers forestiers augmente le danger, car ceux-ci séjournent des semaines et des mois en forêt. Le danger est donc constant et demande une surveillance de tous les instants; cette surveillance, nous la faisons par nos veilleurs dans les tours d'observation et par nos équipes volantes qui, en période dangereuse, effectuent des rondes quotidiennes que les inspecteurs contrôlent au moyen de cadrans-enregistreurs. En 1932, au cours de leurs rondes, nos équipes ont parcouru 1,080,022 milles.

Quand les conditions atmosphériques sont favorables et que la forêt ne court aucun danger, nous employons nos gardes à nettoyer les portages déjà existants, à en dénuder de nouveaux et à construire ou à réparer les lignes téléphoniques qui servent à la signalisation. En 1932, nos gardes ont nettoyé 9,652 arpents d'anciens portages et dénudé 1,214 arpents de nouveaux portages. Utile à la lutte contre l'incendie, ce travail rend de grands services à ceux qui voyagent en forêt soit par nécessité, soit pour leur agrément.

Ceci dit, revenons aux incendies forestiers. Nous donnons cinq tableaux que nous croyons instructifs et qui confirment ce que nous avons dit plus haut. Le premier nous démontre que les mois de mai et juin ont vu 1,382 incendies sur 1,466 et que le printemps est toujours une période dangereuse.

Le second détaille la quantité d'acres brûlées. Qu'on veuille bien remarquer que, sur 1,027,159 acres, 1,025,061 ont brûlé en mai et juin, alors que les conditions atmosphériques étaient anormales.

Dans le troisième tableau on fait connaître la cause des incendies et l'on voit que les abatis sont responsables de la disparition de milliers d'acres de forêt, soit plus de 30% de la surface brûlée. Sur 1,027,159.00 acres, les abatis ont été la cause de l'incinération de 356,980.75.

Le quatrième tableau détaille les endroits visités par l'incendie et les dommages causés. Que l'on prenne garde que les brûlés vieux et récents et que les "bûchers" récents ont fourni à l'incendie un aliment de 586,827 acres sur 1,027,159, soit plus de la moitié.

NOMBRE TOTAL DES FEUX PAR MOIS

Magnitudes	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Totaux
Moins de 0.1 acre.....	1	43	55	9	14	3	0	125
De 0.1 à 1 acre.....	0	19	12	4	5	1	0	41
De 1.1 à 5 acres.....	1	113	99	13	9	6	0	241
De 5.1 à 10 acres.....	0	76	39	0	1	3	0	119
De 10 à 50 acres.....	0	225	100	4	4	1	0	334
De 50 à 100 acres.....	0	75	36	1	0	0	0	112
De 101 à 500 acres.....	1	205	74	3	0	0	0	283
De 501 à 1000 acres.....	0	50	27	0	0	0	0	77
De 1001 à 5000 acres.....	0	59	42	0	0	0	0	101
Plus de 5000 acres.....	0	17	16	0	0	0	0	33
TOTAUX.....	3	882	500	34	33	14	0	1,466

SURFACE BRULÉE EN ACRES PAR MAGNITUDE

Magnitudes	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Totaux
Moins de 0.1 acre.....	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
De 0.1 à 1 acre.....	0.00	7.75	5.00	1.50	2.00	0.25	0.00	16.50
De 1.1 à 5 acres.....	3.00	287.00	251.25	32.00	16.00	14.00	0.00	603.25
De 5.1 à 10 acres.....	0.00	426.00	337.00	0.00	8.00	16.00	0.00	787.00
De 10.1 à 50 acres.....	0.00	4,854.00	2,355.50	77.00	83.00	10.00	0.00	7,379.50
De 51 à 100 acres.....	0.00	4,971.00	2,364.50	23.25	0.00	0.00	0.00	7,358.75
De 101 à 500 acres.....	150.00	41,675.00	11,866.00	662.00	0.00	0.00	0.00	54,353.00
De 501 à 1000 acres.....	0.00	33,220.00	17,333.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50,553.00
De 1001 à 5000 acres.....	0.00	104,555.00	95,867.00	0.00	0.00	0.00	0.00	200,422.00
Plus de 5000 acres.....	0.00	344,408.00	361,278.00	0.00	0.00	0.00	0.00	705,686.00
TOTAUX.....	153.00	534,403.75	491,657.25	795.75	109.00	40.25	0.00	1,027,159.00

SURFACE BRULÉE EN ACRES DURANT CHAQUE MOIS

Causes par mois	Nombre de Feux	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Totaux
Abatis.....	698	0.00	182,918.25	173,735.50	288.25	22.75	16.00	0.00	356,980.75
Ouvriers forestiers.....	30	0.00	106,984.50	23,875.00	187.00	0.25	0.00	0.00	131,046.75
Récréation.....	118	0.00	82,358.00	82,331.50	283.00	5.50	0.00	0.00	164,978.00
Voyageurs.....	170	0.00	19,016.50	49,706.25	3.00	2.00	5.00	0.00	68,732.75
Chemins de fer.....	51	0.00	518.00	417.00	20.00	35.00	0.00	0.00	990.00
Foudre.....	37	0.00	6,525.50	7,421.50	0.25	0.00	0.25	0.00	13,947.50
Travaux Publics.....	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Incendiaires.....	40	0.00	76,684.00	26,957.50	0.00	18.00	0.00	0.00	103,659.50
Inconnues.....	242	153.00	53,440.25	124,466.25	1.25	0.50	9.00	0.00	178,070.25
Non-classifiées.....	80	0.00	5,958.75	2,746.75	13.00	25.00	10.00	0.00	8,753.50
TOTAUX.....	1,466	153.00	534,403.75	491,657.25	795.75	109.00	40.25	0.00	1,027,159.00

SURFACE BRULÉE EN ACRES PAR CAUSES

Causes	Nos	Bois marchands	Jeunes bois	Vieux brûlés	Brûlés récents	Bûchers récents	Pâturage	Autres terrains	Totaux
Abatis.....	698	28,425.50	30,027.25	39,446.50	94,473.00	111,282.25	5,853.00	47,473.25	356,980.75
Ouvriers forestiers.....	30	74,886.50	745.00	26,594.00	1,367.00	18,804.25	0.00	8,650.00	131,046.75
Récréation.....	118	46,881.75	18,843.75	20,620.50	62,022.00	13,177.00	310.50	3,122.50	164,978.00
Voyageurs.....	170	3,023.50	8,240.00	17,049.00	7,695.50	11,404.00	247.00	21,073.75	68,732.75
Chemins de fer (x).....	51	101.00	685.00	204.00	0.00	0.00	0.00	0.00	990.00
Foudre.....	37	1,018.00	3,643.50	2,577.50	3,835.00	2,672.50	0.00	201.00	13,947.50
Travaux Publics.....	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	00.0	0.00
Incendiaires.....	40	13,540.25	4,034.50	4,369.00	14,406.00	58,346.25	0.00	8,963.50	103,659.50
Inconnues.....	242	64,526.25	31,672.00	29,356.75	25,695.25	15,799.50	7,933.50	3,087.00	178,070.25
Non-classifiées.....	80	1,229.00	1,045.00	1,815.00	2,013.00	1,802.25	18.00	831.25	8,753.50
TOTAUX.....	1,466	233,631.75	98,936.00	142,032.25	211,506.75	233,288.00	14,362.00	93,402.25	1,027,159.00

(x) Inclus 9 Feux de traverses de Chemin de Fer.

SURFACE BRULÉE EN ACRES PAR CAUSES ET DONNANT LE POURCENTAGE

Causes	No des feux	Bois marchands	Jeunes bois	Vieux brûlés	Brûlés récents	Bûchers récents	Patu-rage	Autres terrains	Totaux
Abatis.....	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Abatis.....	48	8	9	11	26	31	2	13	100
Ouvriers forestiers.....	2	57	1	20	1	14	0	7	100
Récréation.....	8	28	11	12	38	8	1	2	100
Voyageurs.....	12	4	12	25	11	16	1	31	100
Chemins de fer.....	3	10	69	21	0	0	0	0	100
Foudre.....	2	7	26	18	28	19	0	2	100
Travaux Publics.....	0	0	0	0	0	0	0	0
Incendiaires.....	3	13	4	4	14	56	0	9	100
Inconnues.....	17	36	18	17	14	9	4	2	100
Non-classifiées.....	5	14	12	21	23	20	1	9	100
	100	20	18	17	17	19	1	8	100

Dans le dernier tableau nous donnons le pourcentage des causes d'incendies et des dommages faits à la forêt. Il fait peine d'avoir à faire remarquer que 48% des incendies sont imputables aux feux d'abatis.

Nous ne craignons pas d'affirmer que si nous n'avions pas eu l'organisation et le matériel de lutte dont nous disposons, le désastre eut été encore plus grand. Pour nous en convaincre, nous n'avons qu'à examiner les statistiques des autres provinces.

Au point culminant de la saison des feux, nous avons fait une expérience précieuse. M. Arthur-D. Hébert, observateur aérien du Département des Terres et Forêts, a survolé les régions embrasées et donné aux combattants de précieux renseignements. En cours de vol, M. Hébert traçait sur un papier végétal un croquis du foyer de l'incendie et montrait la marche capricieuse de l'élément destructeur, puis il laissait tomber ce croquis à proximité des combattants. Les renseignements, on s'est plu à le reconnaître, étaient singulièrement exacts et permettaient de sauver un temps précieux et de porter l'attaque sur certains points stratégiques qu'on était loin de soupçonner tels.

Notre Service a fait d'excellente besogne et, de plus en plus, son action protectrice se fera sentir. Quand M. Isaie Nantais aura terminé l'installation et l'outillage des stations météorologiques dont chaque district va être doté, les observations qui y seront faites nous aideront à mieux connaître les modalités atmosphériques particulières à chaque région; alors nos gardes pourront déterminer plus sûrement les risques d'incendie qui peuvent s'y rencontrer.

Dans les pages suivantes, M. Nantais nous expose les raisons qui militent en faveur de l'établissement de ces stations météorologiques.

LES STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

“Il n'est pas besoin de discourir pour prouver que le bois sec se brûle mieux que le mouillé, que les sécheresses, les saisons brûlantes, les vagues de chaleur et les vents desséchants diminuent le volume de l'humidité dans la forêt et augmentent ainsi les risques d'incendies.” Depuis 1912 que cette phrase fut écrite par F. G. Plummer, ce pionnier de l'application de la météorologie à la protection des forêts contre le feu, forestiers et météorologistes, aux États-Unis surtout, ont de concert entrepris, par force expériences, de fonder sur la météorologie—qui est la science du beau et du mauvais temps—une technique, c'est-à-dire une méthode scientifique d'évaluer le degré quotidien d'inflammabilité de tout combustible forestier, tant le sol que la végétation morte ou verte. Et, bien qu'on soit encore en pleine période d'expérimentation, tous les efforts jusqu'à présent ne sont pas demeurés stériles, puisque à cette heure le personnel, même moyen, des organisations de la protection forestière, à l'aide des tables et d'un index élaborés par quelque expérimentateur patient et sagace, pourrait chaque jour, après lecture faite des appareils qui constituent une station météorologique forestière pareille aux nôtres, nous dire à coup sûr si, dans le peuplement de pins circonvoisin, le degré de l'inflammabilité se trouve *extrême, élevé, modéré, bas* ou tout à fait *absent*; c'est-à-dire, si pour provoquer un incendie à une heure dite il suffit qu'un mégot ou qu'une allumette allumée tombe sur le sol, ou si pour causer le même sinistre il faut que le foyer d'origine ait au moins l'ardeur d'un feu de bivouac ou même l'envergure d'un feu d'abatis. Il n'est pas nécessaire, croyons-nous, d'insister sur l'importance pour les gardes-feux d'un tel résultat, obtenu déjà par, entre autres systèmes, celui de M. J. G. Wright, habile physicien de la Division de Protection forestière du Fédéral. Les tables et l'index de ce système, naturellement le mieux approprié à notre climat, ne s'appliquent jusqu'ici, avec une rigueur absolue, qu'aux pinières; mais, en attendant les tables et les index que des recherches encore en cours destinent spécifiquement aux peuplements de bois francs, à ceux d'épinettes et de sapins et à ceux d'essences mêlées, il n'y a aucun risque à courir en adoptant les mêmes

tables et le même index indifféremment pour tous les massifs, puisque ce sont les forêts de pins qui, en tout temps et en toutes circonstances, s'enflamment avec le plus de facilité. Il y aurait même lieu en ce cas d'abaisser considérablement, par un mode de transpositions graduelles, l'échelle où se lit le danger d'incendie.

“Si jamais il ne fut question pour le Service de la Protection des Forêts, organisation exclusivement militante, de se forger pour soi-même cette arme savante, l'avenir de l'arme en préparation depuis nombre d'années lui apparaissait assez brillant pour prendre toutes les dispositions requises afin d'en faire usage, aussitôt qu'un modèle s'imposerait à son choix. Et, à cette fin, voici le travail de préparation que nous avons accompli. Sur les 39 stations météorologiques que comporte notre plan d'organisation, 24 fonctionnaient à la fin de la saison 1932. Et l'installation des 15 autres se poursuivra dès l'ouverture de la prochaine. L'équipement et l'outillage de chacune de ces stations comprennent notamment : une boîte-abri, une girouette ou, par exception, un anémomètre, un pluviomètre, un psychromètre fronde et un hygrographe, un baromètre anéroïde et un barographe, un thermomètre à maxima et à minima et un thermographe. De plus, en complément des stations, des vigies sur nos tours d'observation tiennent registre, à certaines heures fixes du jour, du degré de l'humidité relative. Bien que ceci soit assez étranger au programme de nos stations, notons que pour aider au Service de Cartographie à établir l'altitude de certains points, il se trouvera à chaque station un baromètre altimétrique qu'il sera loisible aux inspecteurs d'emporter dans leurs déplacements fréquents.

“Nous avons jugé que le meilleur ordre à suivre, avant d'adopter un système aussi compliqué que celui que nous avons brièvement décrit dans la première partie de ce chapitre, c'était d'organiser des stations permettant à notre personnel de se familiariser avec les divers instruments météorologiques et de s'y intéresser ; et, de cette façon, de répandre partout l'habitude de faire des pronostics qui, localement, serreraient la vérité de très près. Sur ce rapport, l'intérêt se trouve singulièrement accru par la diffusion, soit par l'entremise de notre bureau-chef, soit, dans certains cas, par voie directe à nos chefs de district, au moyen de télégraphe et du téléphone, des pronostics émis quotidiennement par le “Weather Bureau”, pronostics prévoyant le temps probable des deux ou trois jours qui suivent.

En coopération avec notre Service et les associations qui fournissent surtout des observateurs, le "Weather Bureau", qui, lui, fournit la plus grande partie de l'outillage, veille comme par les années passées au bon fonctionnement de 11 stations, maintenues dans le principal dessein de favoriser la protection forestière. De même aussi 33 des stations de la Commission des Eaux Courantes, choisies conformément à nos besoins, continuent à nous communiquer les rapports de la précipitation.

"Comme la connaissance parfaite des facteurs qui augmentent ou qui atténuent le danger d'incendie est essentielle à la bonne stratégie et à la bonne tactique de toute organisation moderne de protection forestière, les efforts d'une organisation défensive doivent donc être conditionnés au LIEU et à L'INSTANT où la menace se présente, afin de répondre aux besoins de la situation d'une façon à la fois EFFICACE et ÉCONOMIQUE. Pour cela, il est nécessaire de connaître la vulnérabilité relative qu'offrent les différents types de peuplements forestiers à la morsure de l'incendie, en tenant compte non seulement des essences qui composent ces peuplements, mais partout aussi des conditions de la couverture du sol. Grâce à une excellente information fournie par un nombre suffisant d'observateurs, à une connaissance sérieuse du type des peuplements et des conditions de l'imprégnabilité de la litière végétale de chacun d'eux, ne pourra-t-on pas réussir à administrer tous les districts et à distribuer et le personnel combattant et l'outillage, avec un à-propos presque idéal, partant avec le minimum de pertes en fonds et en temps.

"Bien que le danger d'incendie suive la courbe des variations atmosphériques qui se présentent dans le courant de chaque saison en particulier, l'intensité des efforts de la protection serait susceptible de se détendre en certains endroits et à certaines époques, suivant toujours le type des peuplements en présence et la nature plus ou moins imprégnable à l'humidité de la litière végétale du sol. Une connaissance du danger saisonnier par types forestiers et conditions de la couverture deviendrait, par conséquent, essentielle.

Par exemple, dans les bois francs, normalement le danger se limite au printemps et à l'automne, c'est-à-dire quand le feuillage mort jonche la terre. Dans les pinières, par contre, le danger subsiste toujours latent d'une neige à l'autre, après seulement quelques journées ensoleillées. Demeurent aussi, pendant toute la saison chaude, plus exposés à l'incendie que les peuplements intacts, les bois encombrés des déchets des coupes. Une étude toujours plus étendue et plus raisonnée, de ces faits ne pourrait-elle pas présider avec avantage à l'embauchage de tout le personnel temporaire et à sa répartition sur le terrain?"

Voilà, pour ne pas les énumérer tous ici, quelques-uns des espoirs que suscite l'application du nouveau mode scientifique à la protection de notre domaine boisé.

HENRI KIEFFER,

*Chef du Service de la
Protection des Forêts.*

QUÉBEC, le 2 octobre, 1933.

APPENDICE No 22

RAPPORT ANNUEL DU
SURINTENDANT DES ARPENTAGES

À l'Honorable Ministre des Terres et Forêts,
Québec.

Monsieur le Ministre,

Durant l'année fiscale écoulée, nous avons employé la majeure partie de nos appropriations à divers travaux de lotissement disséminés ici et là à travers la province.

Ces travaux nous sont en grande part demandés par le ministère de la Colonisation et concernent le retour à la terre. Ils sont approuvés par la Commission de Classification et sont, en général, exécutés suivant un plan de lotissement fourni par celle-ci.

L'année dernière, j'ai eu l'occasion d'exposer la nécessité d'effectuer les travaux de lotissement avant l'établissement des colons. J'ai insisté aussi sur le fait que des conditions actuelles et des remèdes apportés pour les soulager résultaient une demande croissante de travaux d'arpentage.

Afin de satisfaire ces demandes, et vu l'insuffisance des crédits à notre disposition, nous avons dû modifier notre programme de travaux. Nous avons donc relégué à plus tard les explorations pour fins cartographiques, ainsi que nombre d'autres travaux courants d'arpentage devenus nécessaires dans les sections de la province colonisées depuis longtemps, par suite de l'oblitération des lignes extérieures de cantons, des lignes de rangs, etc., dont les témoins disparaissent avec le temps ou sont détruits par l'incendie.

Je n'insisterai pas davantage sur ce sujet exposé en détail l'année dernière. Je me contenterai simplement de constater que les mêmes conditions subsistent cette année et qu'il nous est impossible, faute de fonds, de satisfaire les demandes urgentes de travaux de lotissement que requiert le ministère de la Colonisation.

Une demande croissante d'arpentage se fait aussi sentir en rapport avec le tourisme. Ainsi, dans ce vaste territoire généralement désigné "Nord de Montréal", nous avons des demandes nombreuses de renouvellement de lignes en rapport avec la vente de lots de la part de propriétaires ou de locations pour la saison d'été, par notre propre ministère.

Dans cette même région, nous aurions à entreprendre des levés de lacs, cours d'eau, portages et chemins qui permettraient de fournir des cartes détaillées de cette région qui seraient d'une grande utilité pour le tourisme et en augmenteraient l'essor.

Outre les travaux exécutés pour fins de colonisation, nous avons aussi été appelés à exécuter divers travaux d'arpentage, soit pour les besoins de différents services de l'administration gouvernementale, soit à la demande de particuliers, tels que: délimitation de réserves cantonales, à la demande du service Forestier; bornage de concessions forestières, à la demande des licenciés; renouvellement de lignes de cantons et délimitation de blocs de terrains, à la demande des particuliers; établissement de lignes de cantons, à la demande du service des Mines; renouvellement de notre frontière ouest, à l'endroit du lac Abitibi; détermination d'une partie de la frontière à travers le Saint-Laurent et le lac Saint-François; levé du plan de lacs, cours d'eau et chemins, pour fins de cartographie.

PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE ET CARTOGRAPHIE

Les travaux de photographie aérienne en cours depuis quelques années ont été terminés cette année. Une étendue additionnelle d'environ 600 milles carrés a été photographiée dans le bassin supérieur de la Manicouagan et de la Toutnoustouk, afin de compléter et de contrôler les travaux précédents dans cette région. Les plans photographiques, photos et plans sur toile fournis nous ont été d'une grande utilité au point de vue forestier et pour la cartographie.

Nous avons réédité deux nouvelles cartes régionales numéros 3 et 8, à l'échelle de 3 milles au pouce, comprenant la région du Lac Saint-Jean, du Témiscamingue et d'Abitibi. Ces cartes bénéficient des travaux d'arpentage et de photographie aérienne, faits au cours de ces dernières années. Une carte régionale à l'échelle de 6 milles

au pouce, couvrant la région au nord de l'Abitibi, du St-Maurice et du Lac Saint-Jean, résultat des travaux d'arpentage exécutés au cours des dix dernières années, est actuellement sous presse.

Nous avons en préparation une carte de la Côte Nord, à l'échelle de 6 milles au pouce, faisant suite à la précédente, ainsi que trois de la rive sud du St-Laurent, de la Vallée de la Matapédia à la Chaudière, résultat des arpentages récents et des travaux de photographie aérienne, faits dans cette région au cours des dernières années, que nous nous proposons de publier lorsque nous aurons les fonds disponibles. Nous avons préparé une série de cartes montrant, par des lisérés en couleurs, les districts judiciaires de la province. Des copies à la main ont été fournies mais, pour que cette carte soit d'une plus grande utilité, il faudrait qu'elle fût publiée, ce que nous nous proposons de faire, lorsque nous le pourrons.

Nous avons fourni aux divers services de l'administration et au public un grand nombre de copies de nos plans originaux, ainsi que des réductions et des tirages photographiques sous forme d'assemblages, de photos, de photographies individuelles et de plans.

LOTS SPÉCIFIÉS

Les tableaux suivants des lots spécifiés donnent un état du développement des opérations terminées sur le terrain, ainsi qu'une liste des instructions émises au cours de l'année.

ÉTAT DES LOTS SPÉCIFIÉS AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 1932-33

	Nombre	Acres
Nouveaux lots de fermes.....	1372	127,780
Spécifications nouvelles.....	1212	114,863
Iles.....	60	141
Droits de passage pour ligne de transmission au chemin de fer.....	4	91
Terrains spécifiés en territoire non subdivisé (blocs, rés. cantonales)...	59	54,552
Locations forestières.....	2	3,325

Le développement total des opérations terminées sur le terrain au cours de l'année, s'élève aux chiffres suivants:

	Milles
Relevés de lacs et de rivières.....	3,719
Relevés de portages.....	393
Renouvellement de lignes.....	269
Établissement de lignes extérieures et centrales.....	319
Simple chaînage et contrôle de directions de lignes.....	16
Lignes de rangs.....	618
Lignes de bases et méridiennes.....	122
Lignes d'essai.....	14
Relevés de chemins de fer.....	18
Relevés de chemins.....	175
	—
TOTAL.....	5,663

De plus, nos arpenteurs ont érigé 522 buttes en terre ou en pierre, planté environ 1,200 bornes en fer et placé quelque 4,000 repères (plaques en aluminium).

Instructions émises durant l'exercice financier 1932-33

Les instructions émises pour travaux d'arpentage, au cours de l'exercice financier 1932-33, sont au nombre de 63 et peuvent être classées comme suit:

- 1°—Divers arpentages pour les besoins de la Colonisation, dans le comté d'Abitibi: (cantons Hébecourt et Duparquet); comté de Bonaventure: (canton Mann); comté de Charlevoix: (canton Chauveau); comté de Chicoutimi: (cantons

Hébert, Ducreux, Harvey et St-Jean); comtés de Drummond et d'Arthabaska: (canton de Simpson); comté de Gaspé-Nord: (cantons Lefrançois, Duchesnay, Sydenham et Cloridorme); comté de Gaspé-Sud: (cantons Pellegrin, Seigneurie Pabos, Baillargeon, Fortin-Joncas-Pellegrin, Galt et Newport); comté de L'Islet: (cantons Casgrain et Dionne); comté de Matane: (cantons Matane, Tessier et Cap-Chat); comté de Mégantic: (canton Coleraine); comté de Pontiac: (cantons Church et Dorion); comté de Portneuf: (canton Colbert); comté de Rimouski: (cantons Duquesne, Chénier et Laroche); comté de Roberval: (cantons Ross, Albanel, Hémon et Dalmas); comté de Saguenay: (cantons Laval, Manicouagan, Sagard, Franquelin, Demonts-Fitzpatrick, Babel-Leneuf-Ragueneau); comté de Témiscamingue: (cantons Baby, Laverlochère, Latulippe, Rémigny, Desandrouins, Fabre et Montbeillard); comté de Témiscouata: (canton Auclair).

- 2°—Délimitation de réserves cantonales, à la demande du service Forestier, dans le comté de Chicoutimi: (canton Latérière); comté de Roberval: (canton Normandin).
- 3°—Bornage de concessions forestières, à la demande des licenciés (1).
- 4°—Renouvellement de lignes de cantons ou délimitation de blocs de terre, à la demande de particuliers (5).
- 5°—Ligne frontière Québec-Ontario, à travers le Saint-Laurent (3).
- 6°—Établissement de lignes de cantons, à la demande du service des Mines (2).
- 7°—Levé du plan de lacs, cours d'eau et chemins, pour les besoins de la cartographie (2).

EXTRAITS DES RAPPORTS D'ARPENTEURS-GÉOMÈTRES, CONCERNANT
LES TRAVAUX TERMINÉS DURANT L'EXERCICE FINANCIER 1932-33
ET DONT LES PLANS ET CARNETS D'OPÉRATIONS SONT DÉPOSÉS
AUX ARCHIVES DES ARPENTAGES.

COMTÉ DE GASPÉ-NORD

*Ligne de division entre les cantons de Boisbuisson et de Deslandes
par C.-C. de la Chevrotière, A.-G.*

Je me rendis d'abord à Mont-Louis, petit village situé à environ 335 milles en aval de Québec, sur la rive Sud du St-Laurent. De ce point, partie par "bacagnolle" et par un chemin de portage passant sur le "Table Top" (4,250 par baromètre) j'atteignis le lac de la Tête, ou je fis mon premier campement et enfin l'angle nord-est du canton de Lesseps, point de départ de mes opérations, après avoir franchi une distance d'environ 31 milles depuis Mont-Louis. De ce point j'établis la ligne Lapotardière-Deslandes sur une longueur de 3 milles dans la direction de Nord 45° 00' Ouest astronomique, de là, j'établis la limite nord de Deslandes, est astronomique jusqu'à son intersection avec la limite est de Deslandes, prolongée de la rivière Madeleine vers le nord.

Le territoire traversé par ces lignes est essentiellement montagneux et rocheux et par là impropre à l'agriculture.

Les ravins et les coulées sont très bien boisés en épinette, sapin et bouleau d'un diamètre allant jusqu'à 18 pouces, tandis que les sommets sont dénudés ou recouverts d'épinette rabougrie très dure, de 6 à 10 pieds de hauteur.

L'altitude du terrain où j'opérai varie de 2,000 à 4,000 pieds et des arêtes d'au delà 1,300 pieds sont franchies au coin nord-ouest de Deslandes et au mille 6 de la limite nord. C'est un pays plutôt difficile pour y faire de l'arpentage et pour obtenir un chaînage précis il faut nécessairement effectuer des triangulations.

Des bornes en fer et des poteaux de bois, gravés tous deux du mille et des noms des cantons adjacents, ont été plantés à chaque mille le long de ces diverses lignes.

Des points de repère ont aussi été établis conformément à l'article 28 des instructions générales.

La tour no 16 du service de prévention des incendies, située sur la montagne de la Table (Table Top), ainsi qu'un point géologique du mont Albert ont été repérés au moyen de visées.

La fréquence des pluies, le brouillard et les nuages qui enveloppent très souvent ces montagnes ont retardé sensiblement l'exécution de ce travail.

Il y a de la belle truite dans le lac de la Tête, tributaire de la rivière Madeleine.

Le caribou et l'original se rencontrent encore dans ces parages, mais par ces années de chômage, je crois qu'ils diminuent.

Etablissement de rangs et lotissement dans le canton de Lefrançois, comté de Gaspé-Nord, par Henri Bélanger, A.-G.

Ce travail, fait pour répondre aux besoins de la Colonisation, consistait en un renouvellement de l'arrière-ligne de la seigneurie de Madeleine, l'établissement de la ligne séparative des cantons Lefrançois et Taschereau, l'établissement de la ligne centrale de Lefrançois et des lignes de front des rangs doubles I-II, III-IV, V-VI, ainsi que des arrières-lignes de ces mêmes rangs doubles. Nous devons aussi établir l'arrière-ligne du rang VI, celle du rang A, la ligne Champoux-Lefrançois, la ligne Denoue-Lefrançois, la ligne Larivière-Lefrançois, faire le lotissement du rang A sur la rive ouest de la rivière Madeleine et, d'après les instructions supplémentaires du 21 juillet, nous devons faire le lotissement des lots de XXIX à XLII dans les rangs I et II, procéder à l'établissement des arrières-lignes de ces rangs et relever cette partie de la rivière Madeleine comprise dans les limites du canton de Lefrançois.

Ligne Madeleine-Lefrançois.

Pour point de départ, nous avons pris le poteau et la borne placés au coin sud-ouest de la seigneurie de Madeleine. Ces lignes, établies en 1877 par l'arpenteur Chs-F. Roy, ont été renouvelées il y a environ 15 ans par l'arpenteur Addie. Nous avons renouvelé la ligne sud de la seigneurie de Madeleine jusqu'à son extrémité sud-est, où nous avons trouvé le poteau et la borne de l'arpentage primitif en 1877, ainsi que le poteau de renouvellement. Au point de départ et à l'extrémité sud-est de cette ligne, nous avons planté de nouveaux poteaux de bois et des bornes de fer dûment gravés, sans détruire ou déranger les poteaux et bornes des arpentages précédents. La longueur totale de cette ligne sud de la seigneurie de Madeleine est de 255.57 chaînes; elle traverse une région montagneuse et rocheuse, où les feux de forêts ont causé de grands ravages.

Le point de départ est dans un brûlis qui se continue environ un demi-mille. Cette ligne traverse en général une région boisée d'épinette, de sapin, de bouleau et de cèdre; le sol y est propre à la culture.

Du milieu du mille II au milieu du mille III, le bois est brûlé et en partie renversé; le terrain y est montagneux.

Ligne Taschereau-Lefrançois.

Cette ligne a 608.40 chaînes de longueur; sa direction est 262° 30' astronomique; elle était présumée exister sur le terrain. Après les recherches nécessaires pour la retracer, nous avons procédé à son établissement, suivant la course assignée dans vos instructions, en partant du coin sud-ouest de la seigneurie de la Madeleine. Nous y avons planté des poteaux milliaires avec bornes de fer et, à chaque demi-mille, nous avons placé, à un endroit convenable, une plaque (repère en aluminium).

Pour un mille et demi, le terrain est montagneux, rocheux et le sol impropre à la culture. Nous entrons ensuite dans une forêt bien boisée d'épinette, de sapin et de bouleau; le sol y demeure montagneux, sauf aux environs du 5e mille où il est plat et marécageux.

Ligne Dionne-Lefrançois.

Cette ligne, dans la direction du Sud astronomique, est longue de 295.26 chaînes. Elle constitue en partie la limite est du canton de Lefrançois. Son point de départ est au coin sud-est de la seigneurie de la Madeleine et traverse une région montagneuse, presque entièrement brûlée. Le long de cette ligne, nous avons planté des poteaux de bois et bornes de fer aux intersections avec les lignes de rangs.

Nous avons aussi placé des plaques (repères en aluminium).

Ligne Champoux-Lefrançois.

Cette ligne, de direction Nord astronomique, a 289.75 chaînes de longueur; son point de départ est à l'extrémité nord de la ligne courant Est-Ouest, établie par les arpenteurs Bernier et Michaud, au rapide Blanc, sur la rive sud de la rivière Madeleine. Cette ligne traverse une région montagneuse et impropre à la culture.

Aux intersections des lignes de rangs, nous avons planté des poteaux de bois et bornes de fer. A différents endroits, nous avons aussi placé des plaques en aluminium.

Ligne Larivière-Lefrançois.

Cette ligne est le prolongement vers le Nord astronomique de la ligne des arpenteurs Bernier et Michaud; son point de départ est sur la rive nord de la rivière Madeleine au rapide Mercier. Elle traverse une région boisée de cèdre, d'épinette et de sapin. Le terrain y est plutôt plat, le sol propre à la culture. A son extrémité, nous rencontrons la ligne Taschereau-Lefrançois.

Ligne centrale.

Partant de la ligne séparative des rangs I et II, nous avons établi cette ligne vers le nord, sur une longueur de 91.22 chaînes. Cette partie de ligne traverse une région brûlée, montagneuse et généralement impropre à la culture.

Revenant au point de départ, nous avons établi la ligne centrale vers le Sud, sur une longueur de 369.41 chaînes.

Nous avons aussi établi la ligne entre les lots 19 et 20 du rang I-Sud; la ligne séparative des rangs I, II; l'arrière-ligne des rangs I et II; le front des rangs III et IV; l'arrière-ligne du rang VI; l'arrière-ligne du rang A.

Ce canton est une région où l'original et le chevreuil abondent. La rivière Madeleine et les quelques petits lacs compris dans ce canton sont très poissonneux; la truite rouge y abonde.

ACCÈS

Il n'y a qu'un seul chemin pour atteindre ce canton; c'est le vieux chemin de chantier, construit il y a environ une quinzaine d'années par la Cie Mullin. Ce chemin est connu sous le nom de chemin du lac du Diable; il origine au Boulevard Perron, au sommet de la côte de Manche à l'Épée, à un mille à l'est environ du village de ce nom; il traverse le canton Taschereau et aboutit à la rivière Madeleine, au centre du canton de Lefrançois, à une distance de 11 milles. Ce chemin est en assez bon état pour permettre le voyage en voiture. De la rivière Madeleine, ce chemin suit la rive ouest de celle-ci jusqu'à la rivière Mercier, mais, cette partie du chemin n'ayant pas été entretenue depuis nombre d'années, n'est plus guère qu'en portage où il est impossible de passer en voiture.

COMTÉ DE MONTCALM

Renouvellement des lignes séparatives des cantons Cousineau-Lussier, Cousineau-Forbes et Cousineau-Jamet, par Geo.-E. Morency, A.-G.

Sur toutes ces lignes, j'ai placé des repères, des poteaux milliaires, et j'ai érigé des buttes de pierres pratiquement partout où la chose semblait possible, et ce, pour en faciliter la localisation future, et établir d'une manière permanente et durable la position de ces lignes.

J'ai de plus fait le levé du plan de tous les lacs, cours d'eau et portages situés à l'intérieur du canton de Cousineau, y laissant des repères à peu près à tous les milles.

ASPECT GÉNÉRAL DU TERRAIN

Le terrain, en général, est ondulé et parsemé de beaux plateaux d'assez grande étendue dans la partie nord-ouest du canton; ailleurs, le pays est accidenté; on rencontre de grosses montagnes au nord du lac à Ours, autour du lac des Sables et de chaque côté du lac Prévost; une tour d'observation en acier et de 80 pieds de hauteur, propriété de la "St. Maurice Forest Protective Association" se trouve au nord du lac à Ours, et commande une vue magnifique. Les lignes Cousineau-Rolland et Cousineau-Lussier passent dans un pays fortement accidenté et traversent de très hautes montagnes, notamment le Mont Bellevue.

SOL ET BOIS

Le sol en général est formé de terre jaune sablonneuse et peu propre à la culture. Tout de même, il y a quelques beaux plateaux spécialement à l'Ouest du lac Buck. Sur les hauteurs, le terrain est plutôt rocheux.

Les essences forestières dominantes sont l'épinette, le bouleau, le sapin de grosseur moyenne, et le mérisier (rouge et blanc), l'érable, d'assez fortes dimensions. On y voit aussi du tremble et bien peu de cèdre. Quelques savanes d'épinettes, mais de peu d'étendue, ont été rencontrées.

LACS ET RIVIÈRES

Les principaux lacs rencontrés dans ce canton sont:—les lacs Prévost, Lajoie, des Sables, en Croix, Baby et Buck. Tous très poissonneux; ces lacs, ainsi que d'autres de moins d'importance renferment de l'eau limpide et potable, ont des battures de gravier; une seule belle batture de sable se rencontre sur la rive est du lac des Sables.

Les cours d'eau les plus importants sont la rivière du Diable, de 75 à 100 pieds de largeur, et canotable à l'eau haute, le ruisseau des Sables, de 40 à 60 pieds de largeur, le ruisseau Dix Milles, large de 20 pieds; ces deux derniers non navigables, dû à la faible quantité d'eau qui y coule et aux nombreux rapides qui s'y trouvent.

CHASSE ET PÊCHE

Les lacs et rivières sont très poissonneux et renferment surtout de la truite rouge et grise, du brochet, du doré et du poisson blanc; l'original abonde dans cette région mais il y a moins de chevreuil; la perdrix s'y trouve en assez grande quantité, le lièvre est cependant moins commun.

On y trouve aussi de la loutre, du vison et du rat musqué.

La région est sillonnée en tout sens de portages mal entretenus.

MOYENS D'ACCÈS

De Ste-Agathe ou de Joliette, par de bons chemins d'auto, nous nous rendons à St-Donat et, de là, par des chemins de chantier, nous nous rendons dans le canton de Cousineau.

MONTCALM ET JOLIETTE

*Ligne de division des comtés de Montcalm et Joliette,
par J.-O. Lacoursière, A.-G.*

Ayant à établir cette délimitation de comté depuis la ligne d'exploration Lindsay-Russell de 1870 en la reconstituant d'abord sur les vestiges de l'arpentage J. Bignell (1873-74) jusqu'à la rivière du Lièvre, une distance de 21 milles, et sur ceux—à la suite—de S.-L. Brabazon en 1877, jusqu'à la rivière Gatineau au poteau du 45e mille. Nous l'avons ensuite continuée jusqu'à la limite sud du comté d'Abitibi, déjà établie par les arpenteurs Joncas et Malouin en 1932, où nous avons terminé notre travail au 96e mille. Nous avons aussi fait le relevé du lac Camishgama, ce qui nous a permis d'intersecter la ligne Joncas-Malouin et d'autres lignes établies dans cette région par les arpenteurs Bélanger et Savard.

Nous avons atteint, avec la fin de notre ligne, les sources extrêmes septentrionales des eaux de la rivière Outaouais. Nous traversons, sur le parcours de notre ligne, la rivière Kiamika, la rivière du Lièvre, la rivière Gatineau et leurs affluents, ainsi que les nombreux grands et petits lacs qui s'y déversent, tels: Nemjomangoos, Cou-Cou ou Sandy, César, Capimitchigama ou Travers, le lac à la Truite ou mieux O'Sullivan, Camishgama et autres; c'est toujours le bassin de l'Outaouais, le plus grand tributaire de notre Saint-Laurent, qui capte et absorbe collectivement toutes les eaux de ces multiples unités lacustres.

Nous avons repéré notre point de départ à la ligne Bignell, sur la ligne Lindsay-Russell à 6.69 chaînes au nord-ouest de notre poteau milliaire 33, sur cette ligne que nous avons renouvelée en 1917, notre point de départ constituant à cet endroit l'angle nord du canton projeté de Castelneau et l'angle ouest du canton de French. Cette ligne Bignell, qui coupe la Kiamika à $3\frac{2}{3}$ milles de notre départ, au point de rencontre d'une route par canots partant de l'Ascension, a pu être établie sans trop de difficulté, car elle nous est apparue largement ouverte et bien plaquée, ce qui fait qu'elle ne nous a obligés qu'à $2\frac{3}{4}$ milles de tracé en essai.

Il n'en a pas été de même avec la ligne Brabazon, laquelle avait plutôt l'apparence d'un tracé fait hâtivement à la boussole. Aussi, il a fallu ouvrir 625 chaînes de lignes d'essai, réparties sur différents endroits, pour en arriver à obtenir un alignement plus ou moins moyen, suivant l'azimut suivi.

Jusqu'à la rivière Kiamika, sapin, épinette en partant puis, à la suite, du merisier, de l'érable, sur un terrain plutôt onduleux, où les montées, les descentes et le plan se rachètent dans l'ensemble.

De la Kiamika en montant vers la Lièvre, où nous nous trouvons à opérer entre les cantons de Daillon et Franchère, c'est pratiquement les mêmes essences forestières qui se constatent, du bois dur toutefois, entre le 18e mille et le 21e mille, tout en traversant ici et là quelques zones en brûlis. Des lacs se placent d'un côté et de l'autre et d'un côté à l'autre de notre ligne, et nous les triangulons ainsi que les cours d'eau, pour les fins de notre cheminement continu, en prenant soin de planter des poteaux milliaires du meilleur bois qui soit, quand il ne se trouve pas de cèdres dans les environs.

Il convient de préciser que la rivière du Lièvre ici intersectée à 70 chaînes dans le 20e mille, est plutôt l'affluent de la Lièvre principale que les cartes géographiques dénomment "Branche est" et qui, grossi de tributaires venant du nord-est, au lac Culotte par exemple, prend sa source de lacs et cours d'eau se situant en hauteur aux environs de la ligne Berthier-Maskinongé. Ajoutons encore que, du point où nous l'intersectons sur notre ligne, l'affluent en question coule par notre gauche pour aller se jeter dans la grande rivière, précisément au mille 21-22 de la ligne, démarquant ainsi le confluent de cette branche est, et de la véritable rivière du Lièvre, dont les grandes sources de tête sont constituées du lac Menjomangoos et autres étendues lacustres, dans le haut du comté de Berthier.

Jusqu'aux deux Lièvres inclusivement, c'est à peu près la truite seule qui habite les lacs, ainsi que les rivières et les cours d'eau qui en sortent ou y affluent. Plus loin, c'est le brochet et le doré de l'Abitibi qui s'y rencontrent. Quant au gros gibier à poil, l'original est en notable quantité, le chevreuil moins, l'ours un peu partout, quelques loups par-ci par-là, et du castor aux environs de certains petits lacs discrètement choisis par cette si avisée gente de mammifères rongeurs.

Du poteau milliaire 21-22, c'est le lac du Portage que nous localisons par notre gauche, le lac des Chiens que nous traversons sur le 25e mille, le lac des Maures dans les 31e mille et 32e mille avant que nous prenions contact avec la rivière Gatineau au 45e mille, fin du travail Brabazon, jusqu'où la forêt se présente en épinette, sapin, bouleau, mérisier, et cèdre dans les rares bas-fonds de terre noire, sur un sol plutôt pauvre, c'est-à-dire sablonneux quand il n'est pas autrement mêlé de roches, le tout étant sous licences forestières.

Contrairement à la Lièvre précédemment mentionnée, c'est la rivière Gatineau maîtresse que nous intersectons à ce point de notre arpentage, laquelle prend ses grandes sources au lac Eshwahani, dont les eaux débitrices captent dans leurs cours d'aval le dévolu collectif d'une quantité de lacs qui s'y déversent par dessous les cantons de Buies et de Faucher.

A noter de plus que la Gatineau, à notre point d'intersection, a été grossie considérablement de l'apport fourni par sa branche est, qui se dénomme maintenant "rivière Bazin" et qui conflue à la véritable Gatineau, à une dizaine de milles plus au nord-est, précisément à l'endroit où se rencontre la section de cette dernière venant du lac Eshwahani.

De notre point de contact sur la rivière Gatineau, jusqu'à la fin de notre ouvrage au 96e mille, au lac Camishgama, dont nous relevons le tour en intersectant les lignes Joncas-Malouin, Bélanger-Savard et Vimy-Lens, nous n'avons rencontré aucun terrain minier, ni pouvoir d'eau facilement développable, encore que la forêt et le sol semblent présenter le même aspect que dans les sections précédentes, tandis que les lacs foisonnent partout en dorés et brochets, et dont les principaux de ces lacs sont: le lac aux Sables (Sandy) au nord-est du 57e mille, qui produit la rivière Cou-Cou; le lac des Iles, au sud-ouest du 55e mille; le lac Travers au 70e mille; jolie nappe d'eau d'une douzaine de milles que notre ligne coupe à son extrémité ouest et qui coule par l'est dans la direction du bassin de la Gatineau, le lac à la Truite au 75e mille, auquel l'arpenteur H. O'Sullivan a donné son nom, nom qui devra assurément être consigné à demeure dans le dictionnaire des lacs et rivières, en l'honneur du célèbre explorateur. Ajoutons que, dans le 81e mille, nous traversons la rivière Outaouais, tout près de ses grandes sources nord-est.

Enfin, pour terminer, notons que plusieurs routes peuvent conduire à notre grande ligne Joliette-Montcalm, en plus ou moins de temps, c'est à savoir; de l'Ascension à la Kiamika par voie d'eau; de Mont-Laurier au confluent des deux Lièvres, en voiture; du barrage Mercier à la Gatineau, sur notre ligne, par canot; de Clova, sur le Transcontinental jusqu'au lac Travers par chemin carrossable; de Clova pareillement jusqu'à la rivière Outaouais, par eaux et portages, en passant par le lac Eshwahani et, une sixième de Bourmont, sur le Transcontinental, par eaux et portages également, jusqu'à notre 96e mille, au lac Camishgama.

CANTON DE TESSIER

(COMTÉ DE MATANE)

Lotissement dans les rangs 5, 6, 7, 10 et 11, par D. O'Gallagher, A.-G.

Pour répondre aux besoins de la Colonisation, nous avons retracé et planté des poteaux neufs, pour quelque 107 lots, répartis comme suit dans ce canton:—

Rang V.—Les lots de 19 à 40.

Rangs VI et VII, les lots de 1 à 40.

En plus, un rang double de 12 lots dans chacun des rangs 10 et 11, obtenu par le renversement des lots primitifs de 10 à 20, de chacun de ces rangs 10 et 11. Des travaux de rattaché pour coordonner les précédents furent effectués le long de la ligne centrale dans les rangs V et VI; dans la ligne extérieure du canton de St-Denis, dans les rangs V et VII; dans la ligne extérieure de Matane dans le rang VI; le long du ruisseau Gagnon, 5, 6, 7 et, finalement, le long du chemin la rivière Matane, dans la profondeur des rangs 7, 8 et 9.

TOPOGRAPHIE

La rivière Matane coule vers l'ouest et passe à l'angle sud-ouest des rangs 7 et 6, de sorte que les lots 1 et 2 du rang VI se situent sur la rive ouest, tandis que les autres lots de ces deux rangs, ainsi que ceux des rangs 10 et 11, sont à l'Est de la rivière, sur le plateau ondulé de son bassin. Le ruisseau Gagnon coule vers le Sud, au fond d'une vallée profonde; il traverse les rangs V et VI, et se déverse dans la Matane sur le rang 7. Vingt ou trente pour cent des lots traversés par ce ruisseau sont impropres à la culture, à cause des pentes raides, de la vallée à travers laquelle coule ce ruisseau et pour la même raison, l'accès entre les parties de ces lots, situés de part et d'autre de ce ruisseau est impraticable. Cette difficulté peut être surmontée en plaçant les colons sur deux ou plusieurs parties de lots adjacents du même côté du ruisseau.

FORÊT

L'épinette a été exploitée dans ce district, mais il reste une belle forêt de sapin, mérisier, cèdre et érable, avec une repousse vigoureuse de l'espèce, coupée autrefois, assurant au colon une provision de bois amplement suffisante pour fins domestiques et commerciales. Les bonnes terres, le long du côté est de la vallée de la Matane, furent ravagées par le feu, il y a quelque dix ans, entre le lot 8 du rang VI et le lot 9 du rang 10. La seconde pousse usuelle de tremble et de bouleau est en évidence.

SOL

Les lots de ces rangs contenant un minimum d'affleurements rocheux et de marécages méritent leur classification de "terre arable". En plusieurs endroits, nouvellement défrichés et ensemencés ce printemps, la récolte s'annonce très satisfaisante.

COLONISATION ET ROUTES

Le développement agricole des bonnes terres d'alluvion le long de la rivière Matane, qui se poursuit depuis quelques années a reçu un encouragement bien nécessaire dans la construction d'une route le long de la rive est de la rivière, qui part du village de Matane et se continue jusqu'à quinze milles en aval. Ces rangs sont maintenant d'un accès facile par cette route et par le village de St-Luc.

Du front du rang V, une route voiturable provisoire, conduit vers le nord-est, jusqu'au ruisseau Gagnon. Les lots de cette section du rang V sont occupés par des colons. Des camps y ont été construits, le défrichement progresse lentement. Au front du rang VI, une route n'est pas nécessaire pour le moment; d'ailleurs elle ne serait pas faisable à cause des ravins profonds et de la présence de marécages. Il y a bien quelques vieux défrichés sur les lots 13 et 18; ils sont en pâturage.

Au rang 7, on a commencé à débarrasser une route projetée de la rive sud du ruisseau Gagnon jusqu'au grand chemin passant au lot 13 sur la ligne de ce rang. De là, une route de voiture provisoire va vers le Nord Est, jusqu'au lot 31.

Les lots de 9 à 31, du rang VII, sont occupés et quelques camps y ont été construits. Plusieurs de ces lots témoignent d'un travail énergique et suivi, qui donne déjà de bons résultats. Mais de même que dans le rang V, la plupart de ces lots ne font preuve que d'une occupation et d'un travail partiel.

Toutefois, ces colons sont en général honnêtes, robustes et intelligents, ayant à coeur l'intérêt général de la colonie.

Le rang double ou le bloc de lots des rangs 10 et 11, sont situés sur un plateau ondulé et élevé, qui se draine vers le Nord, dans le ruisseau Firmin, et vers l'Ouest, dans la Matane.

Ces lots ne sont pas encore occupés. La route projetée dans ce rang double traverse une région montagnaise, mais serait faisable. Ces blocs sont accessibles en remontant la vallée des lots 13 et 15, du rang N.É. de la rivière Matane.

MINES

Quelques poteaux de claims miniers furent observés sur le front du rang V, à l'Est du ruisseau Gagnon, mais aucun indice de travaux miniers ne fut constaté.

PÊCHE

Ce district perdit une ressource importante, lorsque le saumon cessa, ces dernières années, de remonter la rivière Matane. L'on blâme les travaux de ports, barrages, etc.; cette question paraîtrait devoir mériter l'enquête des autorités compétentes.

La truite abonde dans la Matane et la Petite Matane. Le ruisseau Gagnon, d'accès facile, paraît avoir été complètement vidé. Le ruisseau Firmin, tributaire de la Petite Matane, renferme une quantité surprenante de truites; elles sont d'une dimension remarquable pour ce genre de cours d'eau.

CANTON DE DALIBAIRE

(COMTÉ DE MATANE)

*Renouvellement des rangs III, IV et V de ce canton,
par J.-Roméo Guenet, A.-G.*

Je commençai mes opérations sur la ligne centrale de ce canton, ligne que je renouvelai sur la profondeur des rangs 3 et 4. Je renouvelai ensuite les lignes des rangs 3, 4 et 5 jusqu'aux lignes extérieures de ce canton ainsi que la ligne extérieure Est, sur la profondeur des rangs 3 et 4.

Ce canton est arrosé par plusieurs cours d'eau dont le principal est la rivière des Grands-Méchins. Ce terrain est très montagneux, mais en général propre à la culture. Des colons ont fait du défrichement sur une bonne étendue dans le rang 4, partie est; un chemin carrossable et en bon état nous y conduit. Un autre chemin longeant le Bras à Pierre nous conduit à des lots en défrichement sur le rang 4; le chemin cependant est en très mauvais état.

Les feux de forêt ont fait des ravages surtout dans le rang 3.

Les principales essences forestières se composent de sapin, épinette et mérisier d'un diamètre moyen; la forêt ayant déjà subi plusieurs coupes.

Les animaux à fourrures sont assez rares. On rencontre l'original en quantité mais plus au sud de ces rangs. Le chevreuil est assez commun. Tous les cours d'eau abondent de truite mouchetée.

CANTON DE CHERBOURG

(COMTÉ DE MATANE)

*Renouvellement des rangs III, IV et V, de ce canton,
par J.-Roméo Guenet, A.-G.*

Je commençai mes opérations en relevant la ligne centrale de ce canton, sur la profondeur des rangs 3 et 4. Je renouvelai aussi le front de chacun des rangs 3, 4 et 5. J'ai aussi renouvelé la ligne séparative des cantons de St-Denis et de Cherbourg, sur la profondeur des rangs 3 et 4 de ce dernier. J'ai complété mon travail dans ce canton en renouvelant la ligne extérieure Est de ce canton, depuis la ligne des rangs 3 et 4 de Cherbourg jusqu'à la ligne du rang 5 de Dalibaie.

Cette partie du canton est montagneuse, baignée par plusieurs cours d'eau, dont les principaux sont le ruisseau des Grosses Roches et le ruisseau à la Loutre.

Le sol est propre à la culture et les colons ont fait du défrichement à plusieurs endroits.

Quelques chemins carrossables nous conduisent jusqu'au rang 3, mais ils sont en très mauvais état.

Les feux ont causé beaucoup de dommages surtout dans le rang 3.

Les essences forestières se composent de sapin, épinette, bouleau et mérisier d'un diamètre moyen.

Les animaux à fourrures sont très rares. On rencontre de l'orignal mais plus au sud de ces rangs. Le chevreuil est commun. La truite abonde dans tous les cours d'eau.

COMTÉ DE ROBERVAL

*Levé de lacs et de cours d'eau dans les cantons de Lorne et de Bochard,
par J.-F. Fafard, A.-G.*

J'ai fait le levé des cours d'eau dans tout le canton Lorne, et j'ai rattaché mes opérations aux lignes déjà établies sur le terrain par J.-M. Roy, A.-G., 1920. Le travail a été fait au transit, et les courses prises en azimut par rapport au méridien astronomique; les distances mesurées à la stadia, ont été vérifiées à plusieurs intervalles au cours des opérations.

Le levé de tous les lacs a été fait par polygones fermés et par rapport au méridien de chaque point d'observation.

Une série continue de plaques fournies par votre département est distribuée sur la rive des lacs, rivières, ruisseaux, à un mille de distance environ, et toutes ces plaques sont placées sur des arbres sains pour en augmenter la permanence.

Ces plaques de la série B 22, J.F.F., 1931, sont numérotées de 1 à 240.

J'ai fait aussi le relevé d'une partie du chemin conduisant au lac Chibougamau, appelé dans les notes, Portage Chibougamau.

Il existe actuellement dans ces deux cantons deux chemins conduisant au lac Chibougamau; l'un établi depuis quelques années, pour fins minières, au lac et dans la région, et l'autre de vieille date, dont la Compagnie de la Baie d'Hudson se servait pour ravitailler ses postes de traite des pelleteries.

J'ai relevé ce dernier jusqu'au portage traversant à la rivière Chamouchouan, à l'intersection duquel il y a un poteau établi par J.-F. Fafard, A.-G., 1927.

LACS

Les deux principaux lacs de cette région se trouvent, l'un dans le canton Lorne, appelé Lac Chamouchouan, et l'autre dans le canton Bochard, appelé Lac Chicoubiche. Le premier se déverse directement dans la rivière du même nom et l'autre dans la rivière Chicoubiche, qui est elle-même un tributaire de la rivière Chamouchouan.

RIVIÈRES

A l'exception de la rivière Chamouchouan qui traverse pour quelques milles à peine la partie nord-est du canton Bochart, on ne rencontre dans ces deux cantons que de petits ruisseaux peu profonds et rapides. Plusieurs, cependant, sont propres au flottage du bois, billes ou bois de pulpe.

SOL

Le sol est partout sableux, siliceux et rocheux sur les terres élevées; dans les terrains bas, à proximité des lacs et ruisseaux, se trouvent des terres d'alluvion qui semblent assez fertiles, par la quantité de végétation qu'on y rencontre.

Le terrain est relativement plan ou accidenté, propre à la culture en certains endroits.

FORÊT

La forêt, dans ce canton, est une forêt d'environ 60 à 70 ans, formée surtout de (cyprès) pins gris, épinettes, de peupliers et de bouleaux d'un diamètre rarement supérieur à 12 pouces.



Bien qu'elle ne soit pas pour son âge aussi avancée que les peuplements d'autres endroits dans la province, étant donnée sa position géographique-latitude et altitude on peut dire que, rendue à sa maturité, elle aura tous les caractères d'une forêt d'exploitation très avantageuse: défilement peu considérable, droiture du cylindre des essences, qualité des essences, et propriété du sol sur lequel elle croît.

FEUX DE FORÊT

Le feu a exercé ses ravages surtout dans la partie ouest du canton Lorne, il y a environ quinze ans. La reproduction est très intense dans quelques endroits et nulle dans d'autres.

Le repeuplement se compose surtout de pins gris d'une hauteur de 15 pieds environ.

Le canton Bochart est presque exempt de feu. La forêt est partout très belle, quoique d'un volume assez restreint, mais elle est saine et en pleine croissance.

MOYENS DE COMMUNICATION

Outre les moyens naturels par la rivière Chamouchouan et la rivière Chicoubiche, il existe, partant de St-Félicien, un bon portage d'hiver qui traverse les deux cantons de Bochart et Lorne, pour se rendre jusqu'au lac Chibougamau.

CHASSE ET PÊCHE

L'orignal et le caribou se rencontrent partout dans cette région et les Indiens disent que le brochet et la truite peuplent les lacs et ruisseaux un peu partout.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur le Ministre,
Votre humble serviteur,

GEORGES CÔTÉ,
Surintendant des Arpentages.

QUÉBEC, le 8 septembre 1933.

APPENDICE No 23

TRAVAUX d'arpentage officiellement acceptés au cours de l'exercice financier 1932-1933

Arpenteurs	Localité, genre d'opérations	Coût
Bélanger, Henri.....	Levé du plan du bassin des rivières Brock et Renwick...	\$ 9,586.64
“ “	Arpentage dans le canton de Laval.....	6,971.91
“ “	Arpentage dans le canton de Lefrançois.....	11,156.04
“ “	Arpentage dans le canton de De Sales.....	848.42
“ “	Arpentage dans le canton de Manicouagan.....	2,698.89
“ “	Arpentage dans le canton de Chauveau.....	3,759.27
“ “	Arpentage dans le canton de Latour.....	2,921.65
“ “	Arpentage dans le canton de Sagard.....	2,115.81
Croteau, De M.....	Arpentage dans le canton de Ouimet.....	6,717.27
Deschenes, C.-M.....	Arpentage dans le canton de Dalquier.....	293.90
“ “	Arpentage dans le canton de Duvernoy.....	291.80
De la Chevrotière, A.-E.	Arpentage dans les cantons de Forbes et de Gouin.....	7,156.88
“ “ “	Arpentage dans le canton de Brodeur.....	5,916.19
De la Chevrotière, C.-C.	Arpentage dans le canton de Tourelle.....	6,338.64
“ “ “	Établissement de lignes dans la Gaspésie.....	3,053.75
“ “ “	Arpentage dans le canton de Bourgeois.....	4,881.79
Doyon, J.-A.-L.....	Arpentage dans le canton de Pelletier.....	4,210.78
“ “	Arpentage dans le canton de Normandin.....	371.30
“ “	Arpentage dans le canton de Demeules.....	290.40
“ “	Arpentage dans les cantons de Bourbon et de Hémon....	1,850.21
“ “	Arpentage dans le canton de La Trappe.....	4,188.41
Dumas, Armand.....	Arpentage dans le canton de Garthby.....	174.85

APPENDICE No 23 — *Suite*

TRAVAUX d'arpentage officiellement acceptés au cours de l'exercice financier 1932-1933

Arpenteurs	Localité, genre d'opérations	Coût
Fafard, J.-F.	Arpentage dans le comté de Roberval	8,603.84
“ “	Arpentage dans les cantons de Lafontaine, de Dionne, de Casgrain, etc.	2,087.90
“ “	Arpentage dans le canton de Panet	2,771.24
“ “	Arpentage dans le canton de Talon	1,781.08
Gastonguay, J.-P.	Arpentage dans le bassin du Saint-Maurice	15,927.10
“ “	Arpentage dans le canton de Church	801.64
“ “	Arpentage dans le canton de Dugal	4,226.89
“ “	Arpentage dans le canton de Dorion	620.48
Giroux, Louis	Arpentage dans les cantons de St-Jean et de Ducreux	718.58
“ “	Arpentage dans le canton de Colbert	1,071.35
“ “	Arpentage dans le canton de Villeneuve	896.00
“ “	Arpentage dans le canton de McGill	375.89
“ “	Arpentage dans le canton de Jamet	9,809.76
“ “	Arpentage dans le canton de Suffolk	1,161.44
“ “	Arpentage dans le canton d'Aclair	624.26
Guenet, J.-R.	Arpentage dans les cantons de Cherbourg et de Dalibaire	5,054.21
“ “	Arpentage dans le canton de Parke	1,166.49
“ “	Arpentage dans le canton de Cap-Chat	5,385.10
Houde, J.-Emery	Arpentage dans le canton de Simpson	984.20
Houde, J.-H.	Arpentage dans le canton d'Albanel	496.93
“ “	Arpentage dans le canton de Pelletier	4,901.99

APPENDICE No 23 — *Suite*

TRAVAUX d'arpentage officiellement acceptés au cours de l'exercice financier 1932-1933

Arpenteurs	Localité, genre d'opérations	Coût
Houde, R.-H.....	Arpentage dans le canton de Carignan.....	642.88
“ “	Arpentage dans le canton de Ross.....	4,848.41
Joncas et Malouin....	Levé du plan du bassin des rivières Rupert et Broad-back.....	30,827.00
Joron, R.-E.....	Arpentage dans le canton de Gagné.....	2,430.12
“ “	Arpentage dans le canton de Tremblay.....	530.32
“ “	Arpentage dans le canton de Hébert.....	482.93
Lacoursière, J.-O.....	Arpentage dans le canton de Belleau.....	5,782.56
“ “	Établissement de la ligne entre les comtés de Joliette et de Montcalm.....	19,992.60
Lamarre, Adjudor.....	Arpentage dans le canton de Dumas.....	472.50
“ “	Arpentage dans le canton de Ducreux.....	818.25
Leclerc, Georges.....	Arpentage dans le canton d'Aclair.....	3,264.55
“ “	Arpentage dans le canton de Fox.....	379.50
“ “	Arpentage dans le canton de Cap-des-Rosiers.....	633.02
Lindsay, C.-C.....	Arpentage dans les cantons de Godmanchester et de Dundee.....	5,821.47
Massé, Arthur.....	Arpentage dans le territoire d'Abitibi.....	18,395.99
Morency, Georges-E...	Arpentage dans le canton de Laverlochère.....	579.34
“ “	Arpentage dans le canton de Latulippe.....	453.25
“ “	Arpentage dans le canton de Cousineau.....	9,009.00
O'Gallagher, D.....	Arpentage dans le canton de Tessier.....	2,684.92
“ “	Arpentage dans les cantons de Ferland et de Boileau....	2,906.82
Roy, J.-M.....	Établissement de la ligne frontière Québec-Ontario....	10,652.11
	Total.....	\$ 276,868.71

 APPENDICE No 24

 RAPPORT DU SERVICE HYDRAULIQUE
 POUR L'ANNÉE FINISSANT
 LE 30 JUIN 1933

QUÉBEC, le 21 septembre, 1933.

 A l'Honorable Ministre des Terres et Forêts,
 Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport du Service hydraulique pour l'exercice se terminant le 30 juin 1933.

1. — LOTS DE GRÈVES ET DE RIVIÈRES

Le Département a accordé cette année 13 concessions. Ces concessions sont sous forme de bail et réparties comme suit:

Pour améliorations aux grèves.....	3
Pour lignes de transmission électriques.....	4
Pour flottage du bois, comprenant piliers, estacades et barrages.....	4
Pour forces hydrauliques.....	1
Pour emmagasinement.....	0
Pour exploitation de sable.....	1
Pour aqueduc.....	0

Dans le cas de barrages, soit pour le flottage du bois, soit pour l'aménagement de la force hydraulique ou encore pour l'emmagasinement des eaux ayant pour conséquence la submersion de certains terrains de la Couronne, l'approbation des plans et devis est généralement concordante avec les concessions accordées.

2. — FORCES HYDRAULIQUES

Durant le dernier exercice, une seule concession a été consentie pour l'aménagement futur des forces hydrauliques: —

Le Gouvernement avait loué, le 3 décembre 1924, certaines chutes et rapides de la rivière Mégiscane. Après étude de la région par ses ingénieurs, la compagnie concessionnaire a représenté au Gouvernement que pour l'aménagement économique de ces forces hydrauliques, il serait nécessaire de régulariser le cours d'eau. Après mûre considération, un second bail a été passé le 3 avril 1933, par lequel les droits du premier bail ont été étendus à une large section du bassin de la rivière, à l'amont de la première concession. Dans cette section, d'une étendue d'environ 45 milles, mesurée de la limite précédente, la compagnie pourra construire des réservoirs d'emmagasinage et y aménager les chutes jusqu'au lac Mégiscane, ce dernier non compris.

Le terme est de 62 ans, à compter du 16 octobre 1931, de manière à se terminer à la même date, 15 octobre 1993, que la première concession, faite en 1924, à l'aval de la présente.

Le loyer primitif de la première section est de \$4,000.00. Avec une augmentation nominale de \$10.00, il restera le même jusqu'à la construction d'un premier barrage-réservoir ou d'aménagement

de chute, et il augmentera alors à \$7,500.00. Les autres clauses et conditions sont semblables au bail du 3 décembre 1924, c'est-à-dire redevance supplémentaire de 50c par cheval, établie sur la puissance des turbines; revision tous les 10 ans, etc.

Dans le cas où des réservoirs seraient construits, le surplus d'eau ainsi fourni sera sujet à un tarif spécial qui dépendra du coût des travaux.

La vente ou l'utilisation des forces produites sur cette rivière comme dans certains autres baux, est sujette à une restriction pour le cas où l'énergie serait transmise hors de la province: une redevance additionnelle de 50c par cheval-vapeur serait alors payable au Gouvernement provincial.

Un cautionnement de \$10,000.00 garantit l'exécution des conditions des contrats.

La compagnie a jusqu'au 16 octobre 1936 pour commencer l'exploitation de sa concession.

Le tableau suivant indique les chutes et rapides qui ont été concédés jusqu'à date par baux emphytéotiques et qui sont maintenant aménagés:

Le Gouvernement perçoit des redevances de ces concessions.

Rivières	Chutes	Compagnies	Puissance des turbines en chevaux vapeur
St-Laurent.	Rapide des Cèdres.	Montreal L. H. & P. Consolidated.	200,000
St-Laurent.	Beauharnois.	Beauharnois L. H. & Power Co.	100,000
St-Maurice.	Chute LaGabelle.	Shawinigan Water & Power Co.	152,000
Des Quinze.	Section No. 3.	Northern-Quebec Power Co.	40,000
Gordon.	Toute la rivière.	Gatineau Power Company.	24,200
Gatineau.	Chute Pagan.	Gatineau Power Company.	238,000
Shipshaw.	Des Galets.	Price Brothers & Co., Ltd.	17,000
St-François.	Drummondville.	Southern Canada Power Co.	19,500
“	Hemmings.	“ “ “ “	33,600
“	Weedon.	Cité de Sherbrooke.	5,550
“	Westbury.	“ “ “	5,800
Métabetchouan.	LaMartine.	Lake St John L. & P. Co.	1,400
Batiscan.	Ste-Geneviève.	Shawinigan Water & Power Co.	22,400
Franquelin.	Ptie. de rivière.	Ontario Paper Company.	425
Grand Ruisseau Blanc.	Dérivation.	St Regis Paper Company.	500
LaSarre.	3ème chute.	Cie Electrique de LaSarre.	1,050
“	4ème et 5ème chutes ..	Arthur Lagueux.	100
Gde-Décharge..	Ile Maligne.	Duke-Price Power Co.	495,000
Riv. à Pierre.	La Cie Élect. Riv.-à-Pierre, Ltée.	300
Riv. du Lièvre..	Masson.	Maclaren-Quebec Power Co.	136,000
“ “ “ ...	High Falls.	“ “ “ “	90,000
Des Prairies.	Sault-au-Récollet.	Montreal Island Power Co.	45,000
Outaouais.	Rapide des Chats.	Ottawa Valley Power Co.	56,000
Bell.	Lac Villebon.	Treadwell Yukon Company Ltd.	540
			1,684,365

3. OUVRAGES CONSTRUITS PAR DES PARTICULIERS POUR FINS DE FLOTTAGE DU BOIS, DE FORCES HYDRAULIQUES ET D'EMMAGASINEMENT, DEPUIS 1920 AU 30 JUIN 1933.

Les lois relatives aux ouvrages en rivières pour fins de réservoirs d'emmagasinement, de forces motrices et de flottage du bois, ont continué d'être appliquées durant le dernier exercice. A la date du 30 juin 1933, nous avons reçu les plans et devis de 637 barrages pour le flottage du bois et ceux de 21 séries de piliers et d'estacades; 73 plans de barrages pour fins de forces motrices et 15 plans de barrages-réservoirs.

A la même date, 440 autorisations avaient été accordées pour des ouvrages devant servir à faciliter le flottage du bois; 63 pour des ouvrages devant servir à la production de la force motrice; 12 pour des ouvrages devant servir à l'emmagasinement des eaux.

Depuis 1920, à la date du 30 juin 1933, 41 arrêtés du Conseil ont été passés pour permettre de procéder dans 275 cas particuliers à l'expropriation pour l'aménagement de forces hydrauliques; 46 arrêtés du Conseil ont aussi été passés pour permettre de procéder dans 386 cas particuliers à l'expropriation pour ériger des lignes de transmission.

Depuis 1920, à la date du 30 juin, 1933, 299 baux ont été passés concernant les barrages devant servir à faciliter le flottage du bois et 284 sont actuellement en force.

Depuis 1920, à la date du 30 juin 1933, 9 baux ont été passés concernant les barrages d'emmagasinement des eaux et 8 sont actuellement en force.

 APPROBATIONS DONNÉES DEPUIS 1920 AU 30 JUIN 1933

Approbations de plans montrant l'étendue des terrains à être expropriés dans 275 cas particuliers en vue d'aménagement de forces hydrauliques depuis 1920.....	41
Approbations de plans montrant l'étendue des terrains et les droits à être expropriés dans 386 cas particuliers en vue de la construction de lignes de transmission depuis 1920....	46
Approbations de plans et devis de barrages-réservoirs depuis 1920.....	12
Approbations de plans et devis de barrages pour fins d'aménagement de forces hydrauliques depuis 1920.....	63
Approbations de plans et devis d'ouvrages pour fins de flottage du bois depuis 1920.....	440

BAUX ACCORDÉS JUSQU'AU 30 JUIN 1933

	Baux accordés	Baux en force
Baux pour le flottage du bois.....	299	284
Baux pour l'emmagasinement des eaux....	9	8

PLANS ET DEVIS REÇUS À LA DATE DU 30 JUIN 1933

Barrages pour le flottage du bois.....	637
Barrages pour fins de forces hydrauliques.....	73
Barrages pour réservoirs d'emmagasinement.....	15
Séries de piliers et d'estacades.....	21

4. — ADMINISTRATION ET RECETTES

Les recettes provenant de l'aménagement des forces hydrauliques, des loyers d'emplacements dans les lacs et rivières et des revenus que la Commission des eaux courantes obtient des compagnies qui bénéficient des réservoirs dont elle a le contrôle, ont atteint cette année la somme de \$939,436.94, soit une diminution par rapport à l'année précédente, de \$68,916.00. Depuis le maximum atteint en 1929, la diminution est de 25%.

L'aménagement des forces hydrauliques dans la province de Québec, a été jusqu'ici un facteur important de son développement économique. Il est vrai que depuis trois ans, la crise sévissant dans l'industrie du papier a affecté, par répercussion, les compagnies faisant commerce d'énergie électrique mais il y a des signes de reprise dans l'industrie du papier et certaines de ces usines ont considérablement augmenté leur production.

D'autre part, certaines compagnies d'électricité, pour employer leur surplus de production à chauffer des chaudières à vapeur, ont pu passer des contrats à des prix très bas il est vrai, mais contribuant néanmoins, à relever leurs revenus affaiblis.

Les statistiques du Gouvernement du Canada indiquent que la puissance des usines hydro-électriques atteignait, à la date du 1er janvier 1933, pour tout le Canada, 7,045,000 H.P. Environ la moitié de ces forces, soit 3,357,000 chevaux sont aménagés dans Québec. Par rapport à l'année précédente, l'augmentation est de 257,000 H.P.

Le grand barrage du rapide des Chats, exécuté conjointement avec la Commission Hydro-Electrique d'Ontario, par notre concessionnaire la "Ottawa Valley Power Company", a été mis en service. La production de la compagnie de Québec est vendue à la Commission d'Ontario, et notre concessionnaire a commencé à payer les redevances qui se sont montées pour 6 mois, à \$18,632.00, plus le loyer fixe de \$14,800.00. Nous pouvons prévoir que l'augmentation pour l'année subséquente, sera très appréciable quoique la hauteur de retenue autorisée par le Gouvernement ne soit pas atteinte.

Les deux groupes qui exploitent ces rapides, vu la surabondance d'électricité des temps présents, ont jugé qu'il n'était pas nécessaire d'aller au maximum d'ici à quelque temps.

Sur le St-Maurice, la compagnie "Shawinigan Water & Power Company" a interrompu momentanément l'aménagement du Rapide Blanc, mais il est probable qu'elle les reprendra dans un avenir rapproché.

A Beauharnois, tel qu'annoncé l'année précédente, la centrale électrique a été prête à fonctionner le 1er octobre 1932 de manière à fournir l'électricité à la Commission Hydro-Électrique d'Ontario et à la "Montreal Light, Heat & Power Consolidated" qui sont, pour le moment, ses deux grands clients.

D'autre part, les travaux d'agrandissement du canal ont continué pendant la belle saison, pour permettre un plus grand débit d'eau et remplir ainsi ses futures obligations pour les années subséquentes. Notons à ce sujet, que les travaux de compensation dans le St-Laurent, sont commencés. Ils ont pour objet de maintenir le lac St-François au niveau qui convient à la navigation, malgré la dérivation qui se fait par le nouveau canal.

Sur la rivière du Lièvre, la compagnie "Maclaren-Quebec Power Company" a terminé son installation pour 136,000 chevaux, obtenus d'une chute qui est sa propriété privée.

Sur la rivière aux Outardes, les travaux n'ont pas été terminés.

A signaler ici une modification à la loi prohibant l'exportation de l'électricité hors du Canada.—Par la loi 23 Geo. V, ch. 20, il est maintenant loisible au Lieutenant-Gouverneur-en-Conseil de permettre la vente aux États-Unis d'une quantité d'électricité ne dépassant pas 300,000 chevaux-vapeur.

La Commission des eaux courantes a continué, durant l'année son excellent travail de contrôle du débit des rivières par les 17 réservoirs dont elle s'occupe. On trouvera des détails complets de ses opérations dans les rapports qu'elle publie chaque année.

RÉCAPITULATION DES BAUX EN VIGUEUR

Chutes et rapides.....	70
Réservoirs de régularisation (non compris ceux de la Commission des eaux courantes).....	9
Lots de grève pour améliorations aux rives.....	159
Lots de grève pour aqueducs.....	4
Lits de rivières pour exploitation de sable.....	8
Emplacements de barrages, piliers et estacades pour faciliter le flottage du bois.....	372

Voici maintenant le tableau des recettes de l'année, du premier juillet 1932 au trente juin 1933: —

EAUX DES RÉSERVOIRS PAMOUCACHIOU ET ONATCHIWAY (Service hydraulique)				
Price Brothers & Co., Ltd.:				
Onatchiway.....		2,990.50		
Pamouscachiou.....		817.50		
				3,808.00
EAUX DU RÉSERVOIR, LAC DES COMMISSAIRES (Service hydraulique)				
Quebec Pulp & Paper Mills, Ltd.....		1,918.50		
				1,918.50
EAUX DU RÉSERVOIR, LAC TÉMISCOUATA (Service hydraulique)				
St. John River Storage Company.....	1,000.00			
				1,000.00
EAUX DU RÉSERVOIR, RIVIÈRE HA! HA! (Rapide des Cèdres) (Service hydraulique)				
Port Alfred Pulp & Paper Company.....	190.68	117.50		
				308.18
EAUX DU RÉSERVOIR, RIVIÈRE HA! HA! (GRAND LAC HA! HA!) (Service hydraulique)				
Port Alfred Pulp & Paper Company.....	96.50	237.50		
				334.00

TABLEAU DES ENCAISSEMENTS—ANNÉE 1932-1933—(Suite)
DU SERVICE HYDRAULIQUE ET DE LA COMMISSION DES EAUX COURANTES DE QUÉBEC

PROVENANCE	Service hydraulique				Commission des eaux courantes de Québec	Total
	Montants des loyers	Redevances annuelles supplémentaires	Montants des honoraires	Montants divers		
EAUX DU RÉSERVOIR GOUIN, RIVIÈRE ST-MAURICE						
<i>(Commission des eaux courantes)</i>						
Shawinigan Water & Power Co.....					\$133,944.78	290,115.36
Laurentide Co., Ltd.....					66,972.38	
Brown Corporation.....					33,537.66	
St. Maurice Power Co., Ltd.....					55,660.54	
St. Maurice River Boom & Driving Co.....						
EAUX DU RÉSERVOIR ALLARD, RIVIÈRE ST-FRANÇOIS						
<i>(Commission des eaux courantes)</i>						
Canada Paper Co., Ltd.....					4,433.52	73,711.18
Cité de Sherbrooke.....					15,297.54	
Brompton Pulp & Paper Co., Ltd.....					23,473.48	
Southern Canada Power Co.....					22,089.28	
Cie Hydraulique du St-François.....					8,417.36	

EAUX DU RÉSERVOIR, RIVIÈRES STE-ANNE ET SAVANE)					
<i>(Commission des eaux courantes)</i>					
Quebec Power Co.....				29,456.16	29,456.16
EAUX DU RÉSERVOIR, LAC KENOGAMI					
<i>(Commission des eaux courantes)</i>					
Price Bros & Co., Ltd.....				52,930.92	
Quebec Pulp & Paper Mills, Ltd.....					52,930.92
Cie Electrique du Saguenay.....					
EAUX DU RÉSERVOIR, RIVIÈRE DU NORD					
<i>(Commission des eaux courantes)</i>					
Ayers, Ltd.....				324.00	
J. C. Wilson Co., Ltd.....				423.00	
Cie de Papier Rolland.....				1,125.00	
D. Z. Guay.....				40.50	
Regent Knitting Co.....				99.00	
Gatineau Power Co.....				1,800.00	
Dominion Rubber Co.....				252.00	
Corporation de Ste-Agathe.....				202.50	
Albert Leroux.....					4,266.00
EAUX DU RÉSERVOIR, LAC MÉTIS					
<i>(Commission des eaux courantes)</i>					
Cie Pouvoir du Bas St-Laurent.....				16,000.00	
Violette Lumber Co.....					16,000.00
EAUX DU RÉSERVOIR MERCIER, RIVIÈRE GATINEAU					
<i>(Commission des eaux courantes)</i>					
Gatineau Power Co.....				20,821.86	20,821.86

TABLEAU DES ENCAISSEMENTS—ANNÉE 1932-1933—(Suite)
DU SERVICE HYDRAULIQUE ET DE LA COMMISSION DES EAUX COURANTES DE QUÉBEC

PROVENANCE	Service hydraulique				Commission des eaux courantes de Québec	Total
	Montants des loyers	Redevances annuelles supplémen-	Montants des honoraires	Montants divers		
EAUX DU RÉSERVOIR CABONGA, RIVIÈRE GATINEAU						
<i>(Commission des eaux courantes)</i>						
Gatineau Power Co.....					13,187.54	13,187.54
EAUX DU RÉSERVOIR, RIVIÈRE DU LIÈVRE						
<i>(Commission des eaux courantes)</i>						
James Maclaren Co., Ltd.....					10,148.51	11,305.16
Cie Electrique Réduction.....					1,156.65	
EAUX DU RÉSERVOIR, RIVIÈRE MATTAWIN						
<i>(Commission des eaux courantes)</i>						
Shawinigan Water & Power Co.....					21,926.82	21,926.82
Totaux.....	\$219,829.55	\$184,469.72	\$1,410.67	\$6.00	\$533,721.00	\$939,436.94

Le tout respectueusement soumis,
Le directeur du Service hydraulique,
ARTHUR AMOS.

APPENDICE No 25

RAPPORT DE LA
COMMISSION DE GÉOGRAPHIE DE QUÉBEC

Québec, 6 décembre 1933.

L'honorable HONORÉ MERCIER,
Ministre des Terres et Forêts,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de la Commission de géographie de Québec pour l'exercice 1932-1933.

L'élection annuelle des membres du Bureau de direction, tenue le 26 octobre 1932, a donné le résultat suivant: MM. F.-X. Fafard, président, Lionel Bergeron, Alfred Morisset et Arthur Amos, directeurs.

Quatre assemblées générales et six réunions du Bureau et des comités ont été tenues au cours de cet exercice.

Le nombre de demandes de renseignements et des publications s'est encore accentué dans les derniers douze mois. De cette volumineuse correspondance on peut déduire que le public s'intéresse au travail de la Commission et s'efforce de plus en plus à respecter ses décisions.

Les départements des Terres et Forêts et de la Voirie ainsi que la Commission fédérale de géographie ont soumis quatorze cartes géographiques dans l'année, pour examen et corrections. Ces études, toujours longues et minutieuses, ont nécessité une attention suivie de la part du Bureau.

Sur la recommandation de la Commission, vous avez bien voulu donner votre autorisation à la nomination de cinq nouveaux membres, ce qui a contribué à raffermir son efficacité dans les départements où elle ne comptait pas encore de représentant. Divers amendements apportés au Règlement ont reçu l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, dont le principal a été d'adjoindre au Bureau un aviseur technique dans la personne de M. Charles Savary.

Avec votre bienveillant assentiment, la Commission sera en mesure, au cours de l'année qui commence, de procéder à l'impression d'une édition révisée de chacune de ses deux publications ayant pour titres *Dictionnaire des lacs et rivières* et *Noms géographiques de la Province*; ces deux brochures sont déjà épuisées depuis assez longtemps.

Toutes les décisions auxquelles vous avez bien voulu donner votre approbation ont été publiées dans la *Gazette officielle* conformément à l'article 50 des Statuts refondus de Québec.

Respectueusement soumis,

F.-X. FAFARD,

Président.

APPENDICE No 26

RAPPORT DES DIRECTEURS DE
L'HEURE PROVINCIALE

L'honorable HONORÉ MERCIER,
Ministre des Terres et Forêts,
Québec.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous soumettre notre rapport sur l'Heure provinciale pour l'année 1932-33.

La collaboration amorcée les années précédentes entre la causerie et la partie artistique des programmes, a été développée. Nous avons continué la série des heures poétiques et des émissions consacrées à la vie et à l'oeuvre de grands musiciens. Nous avons, de plus, exécuté quelques oeuvres du théâtre classique, précédées de causeries sur leurs auteurs.

CONFÉRENCES

Les sujets traités par les conférenciers ont été, pour la plupart, d'inspiration canadienne, soit qu'ils aient porté sur la vie et l'oeuvre de poètes, de romanciers, d'artistes, de musiciens canadiens ou sur notre histoire, notre géographie, nos institutions.

CAUSERIES EN FRANÇAIS

I. ENSEIGNEMENT :

- “*Les Ecoles des arts et métiers*”, par M. Gabriel Rousseau, ingénieur;
- “*L'étude des Sciences sociales, économiques et politiques*,” par M. Raymond Tanghe, D.Sc. politiques et économiques;
- “*L'éducation musicale basée sur l'analyse des actes*”, par Mme Juliette-W. Tardif;
- “*L'ingénieur*”, par M. Edmour Chaurest, attaché aux laboratoires d'essais de la Cité de Montréal.

II. HISTOIRE, GÉOGRAPHIE, VOYAGES :

- “*Autour du tunnel de la rue Gosford*”, “*Lanoraie, son mystère, son histoire*”, par M. Alfred Ayotte, journaliste;
- “*La belle histoire d'une cadette de la Nouvelle-France*”, par M. Charles Bourgeois, député;
- “*Un beau voyage*”, par Mlle Jovette-Alice Bernier;
- “*Visite à une île Bretonne*”, par Mlle Marie LeFranc;
- “*Le climat du Canada*”, par M. Benoît Brouillette, professeur à l'École des Hautes Études Commerciales;
- “*Un séjour à la Rivière Solitaire*”, par Mlle Marie LeFranc (deux causeries);
- “*Cavelier de la Salle*”, par M. Jean Bruchési, professeur à l'Université de Montréal;
- “*Troyes, patrie de Marguerite Bourgeois*”, par Mme Odette Oigny, journaliste.

III. RÉGIONALISME:

- “*La physionomie de notre Province*”, par M. l'abbé Étienne Blanchard;
- “*Montréal en autocar*”, par M. Jean Chauvin;
- “*Régionalisme vivant*”, par M. Louis-D. Durand, avocat;
- “*Nos vieilles maisons*”, par M. R.-A. Benoit;
- “*La petite histoire de Valleyfield*”, par M. Gontran Saintonge, député;
- “*L'hôtellerie campagnarde et la refrancisation*”, par M. Paul Gouin, avocat;
- “*Le rôle de la presse dans notre vie nationale*”, par M. C.-H. Saint-Arnaud, journaliste;
- “*La toilette de nos affiches*”, par M. l'abbé Étienne Blanchard.

IV. QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES:

- “*La terre, panacée à tous nos maux*”, par M. Damien Jasmin, professeur à l'Université de Montréal;
- “*Aspects nouveaux de la vente*”, par M. Paul Riou, professeur à l'École des Hautes Études Commerciales;
- “*Les unités sanitaires de Comtés*”, par le docteur Alphonse Lessard, directeur du Service d'hygiène de la province de Québec;
- “*Les mères canadiennes*”, par Mlle L. Gilbert, journaliste;
- “*Obligations réciproques des patrons et des ouvriers*”, par M. Valmore Gratton, professeur à l'École des Hautes Études Commerciales;
- “*Les facteurs de la crise*”, par M. Damien Jasmin, professeur à l'Université de Montréal;

- “*Un appel aux fils de cultivateurs de la Province*”, par M. David Retté, B.S.A.;
- “*Vers les sommets*”, par M. Lucien Duchaine, journaliste;
- “*Les aveugles et leur avenir*”, par M. Léo Sauvé;
- “*Le rôle social du fonctionnaire*”, par M. Edmond Caron licencié en sciences commerciales;
- “*Notre survivance économique, favorisée par la petite industrie*”, par M. Valmore Gratton;
- “*L’objet de l’Economie politique*”, par M. Léo-Paul Lamontagne;
- “*Les emplois du charbon de bois*”, par M. G.-C. Piché, chef du Service forestier, au Ministère des terres et forêts;
- “*La vie rurale, ses avantages, ses inconvénients*”, par M. Paul Boucher.

V. SCIENCE ET MÉDECINE:

- “*Les algues marines*”, par M. Jules Brunel, professeur à l’Université de Montréal;
- “*Du progrès de la Chirurgie moderne*”, par le docteur Charles Lefrançois;
- “*Le froid qui conserve*”, par M. Léon Lortie, professeur à l’Université de Montréal;
- “*Quelques réflexions sur l’étude des sciences*”, par M. Jules Labarre, professeur à l’Université de Montréal;
- “*Les problèmes de la biologie*”, par M. Henri Prat, professeur à l’Université de Montréal;
- “*La gloire lumineuse des gaz*”, par M. Léon Lortie, professeur à l’Université de Montréal;
- “*Le rôle important de l’atmosphère*”, par M. Yvan Jobin.

VI. ARTS ET LITTÉRATURE:

- “*Théophraste Renaudot*”, “*Guillaume Budé*”, par M. Olivier Carignan;
- “*Un peintre canadien : Suzor Côté*” par M. Henri Girard;
- “*Le premier journal canadien*”, par M. Marcel Bernard, journaliste;
- “*Le théâtre classique*”, “*Corneille et le Cid*”, par M. Henri Dombrowski;
- “*En marge de ‘Plaisir de France’*”, par M. Olivier Carignan;
- “*La couleur locale dans la littérature canadienne*”, par le révérend Frère Marie-Victorin, professeur à l’Université de Montréal;
- “*Molière*”, par M. Olivier Carignan;
- “*Les rôles de femmes dans le théâtre de Molière*”, par Madame Jean-Louis Audet;
- “*La femme journaliste*”, par Madame Laure Hurteau, rédactrice à *La Presse*.

VII. POÉSIE ET LITTÉRATURE CANADIENNE:

- “*Paul Morin*”, par M. René Chopin;
- “*Françoise Barry*”, par Colette (Mlle Lesage), journaliste;
- “*Albert Lozeau*”, par M. l’abbé J.-M. Melançon;
- “*Albert Ferland*”, par M. Jean Charbonneau;
- “*Une épopée canadienne: ‘Au cap Blomidon’*”, par M. André Laurendeau;
- “*Pamphile Lemay*”, par Madeleine (Madame Huguenin), journaliste;
- “*Beauregard*”, par M. Ubald Paquin;

- “*Adolphe Nantel*”, par Mlle Marie-Jeanne Paquette;
- “*René Chopin*”, par M. Paul Morin;
- “*Lucien Rainier*”, par M. Hermas Bastien;
- “*Lionel Léveillé*”, par l’honorable juge Gonzalve Désaulniers;
- “*Notre poésie et l’hiver canadien*”, par M. Hermas Bastien;
- “*Trois poétesses canadiennes*”, par Mlle Èva Sénécal;
- “*Le roman canadien*”, par M. Gérard Dagenais;
- “*Le Bonheur*”, par M. Bernard Archambault, L.S.C.

VIII. MUSIQUE:

- “*Saint-Saëns*”, par M. Arthur Letondal;
- “*Grieg, et la musique scandinave*”, “*La musique des femmes*”, par M. Léo-Pol Morin;
- “*Rodolphe Plamondon*”, par M. Camille Ducharme.

IX. COMMÉMORATIONS ET ANNIVERSAIRES:

- “*Le centenaire de l’Aiglon*”, par M. Jean Bruchési, professeur à l’Université de Montréal;
- “*La vie de Calixa Lavallée*”, par M. J.-L.-N. Blanchet;
- “*La fête nationale des Acadiens*”, par le révérend Père, Alexandre Dugré, S.J.;
- “*Au pied de la croix*”, par M. l’abbé A. Tricot, prédicateur à Notre-Dame de Montréal, (à l’occasion du Vendredi-Saint);
- “*Dollard*”, par M. E.-A.-B. Ladouceur.

CAUSERIES EN ANGLAIS

I. HISTORY AND GEOGRAPHY:

"Quebec during the Ice Age", *"How old is Montreal, a Review of the last half billion years"*, by Professor T. H. Clark.

"Historic Quebec" :

The series entitled *"Historic Quebec"*, has been continued this year on the following subjects : *"Gaspé"*, *"The North"*, by Colonel Wilfrid Bovey.

"Figures in Canadian History" :

"Msgr de Saint-Vallier", by Professor G. A. Neilson;

"Jean Talon", by Colonel Wilfrid Bovey;

"Lord Dorchester", *"Simon McTavish"*, by Professor T. W. L. MacDermot;

"John Neilson", by Colonel Wilfrid Bovey;

"Thomas Baillargé", by Professor G. A. Neilson;

"Ludger Duvernay", by Colonel Wilfrid Bovey;

"Sir Alexander Galt", *"Le père Lacombe"*, *"Sir William Horne"*, by Professor T. W. L. MacDermot;

"Sir Lomer Gouin", by Colonel Wilfrid Bovey.

"The Rivers of Quebec" :

"Introduction to this series", *"The Nicolet and the Yamaska"*, *"The Ottawa"*, by Colonel Wilfrid Bovey;

"The St. Maurice", by Professor G. A. Neilson (two lectures);

"The Upper St. Lawrence", *"The Richelieu"*, by Professor T. W. L. MacDermot.

This series has been continued in 1933-34.

II. SCIENCE:

“*How Plants grow*”, by Miss Jane Spiers;

“*Cannibal Plants*”, by Professor F. E. Lloyd;

“*Extinct Animals*”, by Dr T. H. Clark;

“*Lumber Problems*”, by Mr G.-C. Piché, Chief of Forest Service, Department of Lands and Forests.

MUSIQUE

Après trois ans d'efforts soutenus, l'Heure Provinciale continue à battre la marche dans le domaine artistique de la Radio. Chacun de ses programmes offre de la nouveauté, soit au point de vue des œuvres, soit au point de vue des artistes. Elle est à l'affût de toutes les attractions qu'elle peut présenter au public pour l'en faire bénéficier et ne manque pas une occasion de présenter des artistes de renom qui viennent en notre ville. C'est ainsi qu'elle a pu faire entendre au cours de l'année le violoncelliste Marcel Hubert, le violoniste Carl Andrist, et le pianiste McCara Symons.

L'Heure Provinciale a été également fort heureuse de présenter pour la première fois à la radio, à son retour d'Europe, M. Roméo Jobin, ténor de l'Opéra de Paris.

Une mention particulière est due à l'essai de décentralisation tenté par l'Heure Provinciale, en donnant ses émissions dans différentes localités de la Province, ainsi qu'à Québec d'où ont été irradiés plusieurs concerts symphoniques.

Une grande impulsion a été donnée au théâtre classique. Durant l'année qui vient de s'écouler, l'Heure Provinciale, a donné de Molière “*Les Précieuses Ridicules*”, “*Les Fourberies de Scapin*”, et le “*Misanthrope*”, ainsi que “*Le Cid*” de Corneille.

Les grands noms de la musique, illustrés et commentés par nos principaux musicographes, ont permis aux radiophiles d'entendre des œuvres de valeur comme le quintette de Saint-Saëns.

Dans la section d'Opéra, "*Samson et Dalila*", "*Mignon*", "*Hérodiade*", "*Le Songe d'une Nuit d'Été*" sont parmi les principaux ouvrages qui ont été présentés.

Au nombre des grands récitals, il convient de signaler celui du 18 octobre 1932, comportant un programme consacré aux femmes compositrices par Léo-Pol Morin, avec le concours d'Annette LaSalle et d'Eugénie Havard; celui du vendredi 10 février 1933 avec Anna Malenfant et Germaine Malépart; enfin celui du 24 février 1933 avec Roméo Jobin et Jean-Marie Beaudet.

Parmi les grands concerts symphoniques, il faut mentionner celui du 16 juin 1933 donné par l'Orchestre Symphonique Royal, avec Anna Malenfant et Henri Pontbriand comme solistes.

A noter également le concert patriotique, donné à l'occasion de la fête nationale, sous la direction de J.-J. Gagnier.

L'Orchestre Philharmonique de Montréal, comprenant plus de 80 exécutants, a continué sa série de concerts avec un succès toujours grandissant. Cet orchestre d'amateurs fait de jour en jour de sensibles progrès et rivalise facilement avec les organisations professionnelles.

Les heures poétiques ont permis de sortir de l'oubli la plupart de nos poètes canadiens dont on parle en général si peu.

La musique religieuse a eu également sa part, avec l'audition de chants grégoriens par la Schola infantine du collège apostolique St-Alexandre de Pointe Gatineau; les concerts donnés par les Chanteurs de Notre-Dame et irradiés directement de l'église Notre-Dame de Montréal; enfin, l'audition annuelle des Sept Paroles du Christ.

Citons, d'autre part, les intéressantes "*promenades musicales*" créées au cours de la saison et qui ont fait accomplir aux radiophiles de plaisants voyages en Russie, en Allemagne, en Hongrie, sur les bords du Danube Bleu, et sous le ciel éclatant de l'Italie. Ces promenades, illustrées d'oeuvres caractéristiques du pays (folklore, chansons populaires, danses) sont accompagnées d'un commentaire ingénieux, donnant une description succincte et imagée des pays que nous traversons.

De même, pour les heures de poésie canadienne, l'on s'est inspiré de thèmes appropriés: au début, "*Si mes vers avaient des ailes*" dont la jolie mélodie accompagne en sourdine la présentation du programme. L'audition des poèmes est ensuite accompagnée par un ensemble à cordes qui comprend un piano, une harpe, un violon et un violoncelle. Afin que l'accompagnement ne couvre pas les voix, les instrumentistes sont placés dans un studio et les interprètes dans un autre. Les deux studios sont naturellement munis de fenêtres vitrées permettant de voir à la fois dans l'un et dans l'autre, et le directeur artistique a la tâche d'assurer le synchronisme parfait des voix et de la musique. Ce système a produit les meilleurs résultats à l'Heure Provinciale.

Tout ceci établit de manière évidente l'éclectisme des programmes de l'"*Heure Provinciale*".

Il n'est pas superflu de rappeler que c'est à l'"*Heure Provinciale*" que se manifestent les talents canadiens. C'est de ses auditions que sont sortis nombre de talents nouveaux. Le public s'intéresse tout particulièrement aux programmes régionaux qui permettent d'entendre les artistes de toute la Province. La très large part accordée aux artistes canadiens a prouvé l'efficacité de cette heure radiophonique aujourd'hui classée parmi les plus heureuses initiatives de la T.S.F. au Canada. D'ailleurs, l'"*Heure Provinciale*" a servi d'exemple: sa formule a été adoptée par maintes organisations, tant dans le Québec que dans les provinces voisines.

Respectueusement soumis,

EDOUARD MONTPETIT,
HENRI LETONDAL.

MONTRÉAL, le 1er décembre 1933.
